INTRODUCTION A L'HISTOIRE ET AUX INSTITUTIONS BYZANTINES

PAR ERNEST STEIN

AVANT-PROPOS

L'histoire byzantine est peut-être parmi toutes les branches de la science historique celle qui est effleurée occasionnellement par le nombre le plus grand d'historiens, et en même temps celle dont le nombre des adeptes cent pour cent est peut-être le plus petit; d'autre part, ces travailleurs, si peu nombreux qu'ils soient dans notre champ d'études, diffèrent entre eux, plus qu'il n'arrive dans les autres branches historiques, par la conception de leur tâche commune, par les buts derniers qu'ils se proposent et par les méthodes qu'ils emploient pour y parvenir. Cette situation triplement paradoxale s'explique par le peu de précision qu'a comporté longtemps et que comporte toujours, sous certains rapports, la notion qu'on se fait, jusque dans les rangs des spécialistes, du terme de *byzantin,* et, d'autre part, précisément par ce qui constitue à mon avis la particularité la plus saillante de l'histoire byzantine et qui lui confère son véritable intérêt. J'ai toujours professé la maxime térentienne adaptée aux recherches de l'historien, du *nihil historici a me alienum puto;* mais à une époque où l'ensemble des connaissances historiques est devenu depuis longtemps beaucoup trop vaste pour pouvoir être embrassé par un seul, j'ai cru trouver dans le domaine de l'histoire byzantine celui où l'on peut mieux que dans tout autre s'adonner au goût de l'histoire universelle tout en servant modestement une branche spéciale, comme tout autre historien de nos jours.

Il est vrai — c'est un paradoxe de plus — que presque tous ceux auxquels nous devons le plus clair des progrès scientifiques réalisés depuis plus de quarante ans dans ce domaine, ont involontairement tout fait pour obscurcir cette vérité. Il serait ingrat de contester les grands progrès que l'histoire doit au développement de la science appelée *byzantinologie* et qui, créée au XVII[e]

Editorial Note. — *Traditio* herewith presents the text of six lectures written by the late lamented Ernest Stein in 1935-36, during his stay in the United States as Professor of Byzantine History at the Catholic University of America. Owing to a severe illness suffered by the author early in 1936, the lectures were never delivered. The Editors wish to express their gratitude to Madame Stein for having made available this precious work for posthumous publication. The original manuscript has been revised for style and arrangement by Professor G. Garitte, of the University of Louvain, with the assistance of Professor J.-R. Palanque, University of Aix-en-Provence. The substance of the lectures has remained unchanged, except in very few places where notes dating of later years, found among the papers left at the author's death in 1945, gave a clear indication to Professor Garitte which changes Ernest Stein would have made himself; for there is no doubt that he would have thoroughly revised his manuscript, had he lived to see the lectures through the press.

siècle par le grand DuCange, fut renouvelée vers la fin du XIX[e] siècle à Munich par Krumbacher, le fondateur de la première revue byzantine et du premier séminaire d'études byzantines. Cependant, le gouffre profond qui sépare la conception scientifique dont je me fais ici l'avocat, de celle dont s'inspirent l'école de Munich et ses imitateurs à travers le monde entier, est suffisamment indiqué par le fait que le terme dont le mot français de *byzantinologie* n'est que la traduction neutralisée, et, si je puis dire, mitigée, est en allemand celui de *Mittel- und neugriechische Philologie.* D'après cette conception allemande le byzantiniste ne s'occupe de rien qui ne regarde les Grecs du moyen âge et des temps modernes, mais d'absolument tout ce qui les regarde — de leur art qui fut beau à certaines époques, de leur langue laide mais certainement intéressante, de leur littérature qui ne s'élève presque jamais au-dessus de la médiocrité, de leur religion qui allait bientôt devenir une branche desséchée de l'arbre du christianisme, de leur histoire enfin qui en réalité n'est qu'une partie, ni la plus grande ni la plus importante, de l'histoire byzantine.

Car l'histoire byzantine telle que nous sommes en droit de la concevoir, c'est tout autre chose; c'est l'ensemble des faits historiques postérieurs à l'Antiquité classique mais découlant directement et visiblement de celle-ci, non seulement l'histoire de la transition de l'Antiquité au moyen âge tout entier, mais encore ce que j'ai appelé un jour 'l'Antiquité dans le moyen âge'. Par suite, il nous faut étendre le terme de *byzantin* à bien des pays, à bien des hommes qui ne subirent jamais l'ascendant direct de la Grécité. Il y a lieu de rappeler ici que l'Etat byzantin lui-même ne s'est jamais appelé ainsi, que le mot 'byzantin' est un vocable moderne, vocable dont l'usage abusif, dans un sens bien connu, ne nous regarde pas, mais dont l'usage scientifique doit, cela va de soi, s'adapter au progrès de la science qui s'en sert. De même que les empereurs byzantins, jusqu'au dernier, celui qui périt à la prise de Constantinople par les Turcs en 1453, n'ont pas porté d'autre titre que celui d'empereur des *Romains,* de même la ville de Constantinople est appelée durant la plus grande partie du moyen âge par les nations romanes et germaniques *urbs regia* tout court, comme elle s'appelle *Tsarigrad* chez les peuples slaves. Notre grand maître Charles Diehl a trop bien et trop souvent décrit l'impression éblouissante que cette ville fit sur ce qu'on peut appeler le monde entier de ces temps, pour que j'ose insister là-dessus; je le fais d'autant moins que je ne partage nullement, et pour cause, l'opinion très répandue selon laquelle cette ville serait elle-même le fait principal de l'histoire byzantine. Mais il est néanmoins vrai que c'est de Byzance que 'l'Antiquité dans le moyen âge' fit rayonner son influence jusque dans des pays que l'influence de l'Antiquité classique n'avait jamais atteints.

Pour donner un exemple, on sera sans doute étonné d'apprendre que l'histoire de Norvège entre à un certain moment dans le champ d'action de notre science à nous; et je ne parle pas de l'histoire extérieure des *Vikings* dont les rapports avec celle de presque tous les pays de l'Europe sont connus,

mais de l'histoire norvégienne proprement dite: un frère d'Olaüs le Gros, Harold Hardraade, fait l'objet de nos études comme officier de l'armée impériale, nommé manglavite par Michel IV en 1040 et un peu plus tard spatharocandidat; c'est un fait d'ailleurs assez caractéristique que ce héros si célèbre parmi ses compatriotes nordiques et qui, roi de Norvège, succombera en Angleterre peu avant la bataille de Hastings, était fier de posséder un grade byzantin qui équivaut à peu près à celui de commandant. Les relations entre la Norvège et l'Empire byzantin ne se bornent nullement à cela; si c'est à une source byzantine que nous devons la connaisance des services rendus à l'Empire par Harald Hardraade, c'est uniquement par la *Knytlinga Saga* que de curieuses particularités sur les relations d'Alexis Comnène avec Eric le Bon et Sigurd Ier nous sont connues. Je pourrais multiplier à loisir les exemples pour prouver que réellement *rien* de l'histoire médiévale tant de l'Occident que de l'Orient ne devrait être tout à fait étranger à celui qui étudie Byzance, bien que, naturellement, personne d'entre nous ne puisse se vanter de satisfaire à cet idéal. Mais je me contente ici de dire que la simple étude des relations entre l'Empire byzantin et le royaume perse au VIe siècle nous oblige à nous familiariser jusqu'à un certain point tant avec le mystérieux royaume d'Abyssinie, dernier et piètre rejeton de la véritable Egypte pharaonique, qu'avec le peuple dominant l'Asie centrale à cette époque, les Turcs ou Toukiues occidentaux, sur lesquels nous ne trouvons de nombreux renseignements que dans les annales chinoises; j'ajouterai encore qu'il faut connaître de près l'histoire intérieure de la Perse des Sassanides pour comprendre toute la signification des changements profonds survenus au VIIe siècle dans la constitution de l'Empire byzantin; et qu'il faut savoir, pour pouvoir tracer l'histoire du *λίζιος*, du *κονοστάβλος*, du *τζαούσιος* de la basse époque byzantine, ce qu'est l'*homme lige* français, le *comestabulus* normand, le *tchaouch* turc.

On pourrait toutefois dire que, si ce bariolage de l'histoire byzantine lui donne peut-être un aspect particulièrement pittoresque, cela ne prouve encore nullement l'importance capitale que nous revendiquons pour elle, et ne justifie pas notre plainte au sujet de la situation humiliante qui toujours, et presque partout, lui est faite dans l'enseignement secondaire et supérieur. Car, je le souligne encore une fois, l'histoire byzantine est avant tout l'histoire de la persistance d'éléments antiques dans le monde tout entier, d'éléments *vraiment* antiques et *vraiment* survivant à l'Antiquité, de sorte que par exemple tout ce qu'on appelle des renaissances en Occident — c'est-à-dire tous les essais plus ou moins réussis de faire revivre des idées, des moeurs, des institutions très antiques, bien sûr, mais aussi bien mortes avec l'Antiquité proprement dite — sont hors du champ de nos investigations. Par contre, tout ce que les nations barbares qui entrent successivement dans l'histoire mondiale au cours des migrations germaniques et slaves gagnent, mais aussi, dans une large mesure, ce qu'elles perdent, au contact de la civilisation de l'Antiquité mourante, et la longue agonie elle-même de cette Antiquité — tout cela fait partie, et partie essentielle, de l'histoire byzantine.

I. Vue d'ensemble sur l'histoire byzantine

On sait sans doute que jusque fort avant dans les temps modernes l'histoire des peuples et des Etats était en pratique identifiée avec l'histoire de leurs souverains; on sait aussi que les changements profonds intervenus dans l'organisation de la société depuis le XVIIIe siècle ont fait tomber en désuétude cette pratique qui nous semble superficielle et même simpliste; cependant, le retour de certains pays à la forme de gouvernement désignée dans la nomenclature classique par le terme de tyrannie, pourrait fort bien, par le culte rendu aux personnalités dirigeantes, raviver, dans ces pays, cette façon d'envisager l'histoire. Tout en soulignant que ce serait là un recul scientifique énorme, il me faut cependant m'élever aussi contre les exagérations dans le sens contraire, très à la mode vers la fin du XIXe siècle et toujours prônées par certains qui ne savent pas combien elles sont retardataires. Les promoteurs de ces exagérations s'évertuent à minimiser l'importance et l'intérêt des individus qui ont présidé aux événements, et de certains faits extérieurs de l'histoire, individus et faits sans lesquels celle-ci manquerait pourtant de ce qui contribue le plus à la rendre vivante, et sans lesquels elle saurait difficilement nous émouvoir. Je n'estime donc pas possible de donner une idée adéquate de Byzance sans mentionner certains événements particuliers et certaines personnes, pour la plupart inscrites sur la longue liste des empereurs qui se sont succédé pendant les douze siècles de l'histoire byzantine.

Parmi ces empereurs on peut distinguer deux types assez différents pour que leurs traits caractéristiques ne soient que rarement réunis dans la même personne. Il y a d'abord le type guerrier, vivant de préférence avec les troupes, les commandant en personne et se déplaçant donc avec elles à travers l'Empire, souvent un héros mais rarement un lettré; tels furent pour la plupart les empereurs du IVe siècle, à l'instar de leurs prédécesseurs romains du IIIe. L'autre type se prête avec plaisir aux minuties protocolaires qu'il contribue même à développer; l'idée élevée qu'il se fait de la majesté s'accorde avec la théorie d'après laquelle la vie de l'empereur est trop précieuse pour être exposée aux dangers de la guerre, de sorte qu'il ne quitte Constantinople que pour villégiaturer en des palais situés aux environs de la capitale; mais souvent, il aime les arts et les lettres, il a des connaissances approfondies en droit, en théologie, en histoire, il occupe ses loisirs en écrivant des livres, il vaque avec zèle à ses devoirs de gouvernement et de représentation, et ce n'est qu'exceptionnellement que la vie sédentaire s'accompagne d'une paresse déréglée ou hébétée. Ce deuxième type naquit à la fin du IVe siècle et fut considéré pendant deux siècles comme un modèle auquel mêmes des empereurs qui étaient des roturiers militaires se sont plus ou moins conformés; lorsqu'en 592 un empereur s'avisa d'aller rejoindre l'armée du Danube pour commander en personne une expédition militaire, une députation du sénat scandalisé l'engagea à revenir après quelques jours. La tradition dont cet empereur essaie en vain de se libérer, prit fin à la suite des dangers qui assaillirent l'Empire un peu plus tard et qui se prolongèrent; mais à partir du IXe siècle le type du prince sédentaire se

rencontre de nouveau, à côté du type militaire, dans l'histoire byzantine. En parcourant celle-ci le plus rapidement possible d'un bout à l'autre, je montrerai comment il convient de diviser son énorme matière, en dégageant les traits caractéristiques généraux de ses trois grandes périodes successives.

Pour trouver le point de départ, il nous faut tenir compte de ce que l'histoire byzantine force, par sa nature même, les cadres tant de l'Antiquité que du moyen âge puisqu'elle appartient et à l'une et à l'autre en perpétuant en quelque sorte celle-là dans celui-ci. Etant donné que l'Eglise qui fut celle de l'Etat byzantin a existé des siècles avant qu'il ne fût formé, qu'elle existe toujours bien des siècles après qu'il a disparu et qu'elle ne se détacha du catholicisme que vers le milieu de l'existence de cet état, celui-ci, ou plus exactement sa singulière organisation politique et administrative, est à peu près la seule chose qui appartienne entièrement et en même temps uniquement à l'histoire byzantine. Il n'y a donc aucun doute que c'est l'évolution politique, intérieure et extérieure, de l'Etat byzantin, qui doit être la base de notre raisonnement chronologique. Dès lors il est impossible de considérer la fondation de Constantinople par Constantin le Grand comme le point de départ de l'histoire byzantine; l'Empire byzantin a non seulement déjà existé comme tel avant la fondation de Constantinople, qui ne devint sa capitale qu'un demi-siècle après cette fondation, mais il a même, à une époque beaucoup plus tardive, fort bien existé sans que Byzance en fît partie. La transition de l'époque de Dioclétien à celle de Constantin le Grand est en réalité à peu près imperceptible; par contre, la coupure qui marque l'avènement de Dioclétien en 284 est si profonde qu'aujourd'hui encore beaucoup de savants s'occupant de l'histoire ancienne se croient en droit de ne pas pousser leurs recherches au delà de cette date.

Au début de l'histoire byzantine nous trouvons donc les empereurs Dioclétien (284-305) et Constantin le Grand (306-337), dont l'un déchaîna la plus sanglante persécution qui eût jamais eu lieu contre les chrétiens, tandis que l'autre, en accordant à l'Eglise une tolérance entière et d'amples privilèges, jeta les bases sur lesquelles se fit, au cours des siècles suivants, la pénétration réciproque de l'Eglise et de l'Etat. Malgré ce contraste saillant, ces deux empereurs se ressemblent beaucoup: tous les deux, comme d'ailleurs beaucoup de leurs prédécesseurs et successeurs des IIIe et IVe siècles, proviennent de ces populations superficiellement latinisées, mais toujours vigoureuses et guerrières des provinces danubiennes qui à cette époque fournissent à l'Empire ses soldats et leurs généraux; ces derniers aiment à s'ériger en usurpateurs du pouvoir impérial, mais ils sauvent aussi l'Empire de la formidable tempête où il paraissait devoir sombrer au IIIe siècle, et lui donnent une organisation nouvelle, ce qui fut précisément l'oeuvre de Dioclétien et de Constantin. Parmi les autres empereurs appartenant à la famille de celui-ci, je ne nomme que le dernier, son neveu Julien, un des hommes les plus extraordinaires qui aient jamais vécu, et peut-être le plus brillant de tous les personnages qui occupèrent le trône des Césars; c'est d'ailleurs aussi de tous les empereurs romains et by-

zantins celui dont la personnalité nous est de loin la mieux connue. Il fut à la fois un homme de lettres remarquable, un administrateur excellent et un grand général; investi de la dignité à demi impériale de César, il nettoya les Gaules des hordes germaniques qui les avaient envahies, et fit une fois de plus du Rhin la frontière de l'Empire; devenu ensuite maître unique et suprême de tout l'Empire, il prit des mesures hardies et salutaires pour diminuer les frais excessifs de l'administration, et pour en épurer les moeurs. Mais la raison pour laquelle le nom de ce jeune homme — car il n'avait que 32 ans quand il mourut glorieusement en 363 dans une guerre jusqu'alors victorieuse contre les Perses — la raison pour laquelle le nom de Julien est resté célèbre, c'est la haine qu'il avait vouée au christianisme, et la tentative audacieusement réactionnaire que fit cet adepte fougueux de la philosophie païenne pour l'anéantir. On sait que ce ne fut là qu'un épisode. Le règne de l'empereur Théodose, justement appelé le Grand (379-395), marque la défaite définitive du paganisme; n'étant plus toléré par l'Etat, il disparaîtra à peu près complètement au cours des deux siècles suivants. Et de même que, contrairement à une opinion encore assez répandue, ce n'est pas Constantin mais Théodose le Grand qui fit réellement de la religion chrétienne la religion de l'Etat, de même ce n'est pas Constantin mais Théodose qui fit définitivement de Constantinople la capitale de l'Empire d'Orient, en y transférant en 380 sa résidence. C'est lui aussi qui s'accorda avec les Perses pour partager entre eux et l'Empire l'Etat tampon d'Arménie, obtenant ainsi une frontière byzantino-perse qui, sans empêcher les guerres entre les deux puissances, resta néanmoins inchangée pendant deux siècles.

Depuis longtemps déjà, le pouvoir impérial avait été exercé le plus souvent collégialement par deux ou plusieurs empereurs; à la mort de Théodose, la séparation des *partes Orientis* et des *partes Occidentis,* partagées entre ses jeunes fils Arcadius et Honorius, devint permanente de fait, bien que de droit l'Empire fût toujours considéré comme une unité indivisible. Sous Théodose déjà, des peuplades barbares, poussées vers les frontières de l'Empire et au delà par le grand mouvement que nous appelons les migrations germaniques, s'étaient installées, théoriquement comme alliées de l'Empire et reconnaissant sa suzeraineté, dans les provinces danubiennes; la force militaire des populations romaines étant épuisée et celle de l'Empire résidant donc de plus en plus dans ses mercenaires germaniques, les chefs de ces mercenaires ne manquaient pas d'acquérir naturellement une grande influence politique sur le gouvernement. Au Ve siècle, l'Empire d'Occident succomba sous les coups des Germains; après qu'en Afrique, en Espagne, en Gaule, dans l'île de Bretagne, les Vandales, les Suèves, les Visigoths, les Burgondes, les Francs, les Anglo-Saxons eurent fondé leurs royaumes, le pouvoir impérial fut supprimé en Italie par un Germain, Odoacre, qui s'y était soulevé à la tête des soldats impériaux, Germains eux aussi, en 476. Les *partes Orientis,* moins exposées que l'Occident aux attaques directes des Germains, s'efforcèrent dès le début du Ve siècle de s'affranchir de l'influence germanique en reconstituant tant

bien que mal une armée nationale; vers la fin du même siècle, le danger germanique fut définitivement écarté de l'Orient lorsque celui-ci se débarrassa des Ostrogoths et de leur grand roi Théodoric en l'envoyant renverser Odoacre en Italie, et prendre sa place.

Plus que des Germains, l'Orient avait souffert pendant ce siècle des terribles Huns qui ravageaient la péninsule balkanique; mais tout en restant un fléau, ceux-ci cessèrent d'être un danger imminent lorsqu'après la mort de leur célèbre roi Attila en 453, leur grand royaume s'écroula aussi rapidement qu'il s'était formé. En tous cas, ce n'est pas la politique extérieure qui donne à cette époque le plus de soucis au gouvernement de Byzance, mais plutôt la politique religieuse. C'est l'époque des luttes christologiques et notamment de l'épanouissement de la secte monophysite dont les vues dogmatiques confondent en une seule nature la nature divine et la nature humaine du Christ: ce mouvement hétérodoxe donna une organisation très efficace aux vieilles nationalités orientales assujetties par la civilisation gréco-romaine et maintenant revoltées contre elle, les Coptes en Egypte et les Araméens en Syrie.

En général, les empereurs ne se sont pas rendu compte de ce que le monophysisme cachait, sous des apparences dogmatiques, d'éléments de désagrégation politique et sociale; leur souci de rétablir la paix religieuse en Orient était parfois plus grand que celui d'éviter un conflit avec l'Eglise de Rome, pourtant reconnue comme gardienne du dogme et comme autorité suprême en matière de foi, non seulement par tous les Romains d'Occident mais aussi par la grande majorité des sujets de l'empereur d'Orient. Ainsi, la solution, définitive du point de vue purement dogmatique, donnée par le pape saint Léon le Grand et le concile de Chalcédoine (451) au problème christologique, ne mit pas fin aux luttes issues de ce problème; la faveur accordée au monophysisme par l'empereur Zénon amena en 484 une rupture complète entre le gouvernement impérial et le Saint-Siège, un schisme qui continua et s'accentua même sous l'empereur suivant, Anastase Ier (491-518).

Il convient de retenir le nom de cet empereur. Car si sa politique religieuse s'avéra funeste en jetant l'Eglise byzantine dans le plus grand désarroi et en suscitant des troubles à travers tout l'Empire, ce vieillard, qui mourut âgé de 88 ans, fut d'autre part un vrai génie financier et opéra le plus magnifique redressement fiscal dont l'histoire ait connaissance; quand il monta sur le trône, le trésor était aux abois, et quand il mourut, il l'avait si bien rempli que le nombre prodigieux de millions amassés par lui permit à Justinien d'illustrer son époque, et son propre nom avec elle, du plus grand éclat qu'ait connu Byzance.

J'admets donc que Justinien Ier (527-565) marque en quelque sorte l'apogée de l'histoire byzantine, puisque c'est sous son règne que furent érigés les plus grandioses monuments de l'art byzantin tels que Sainte-Sophie de Constantinople et Saint-Vital de Ravenne; que l'Afrique fut reconquise sur les Vandales, l'Italie sur les Ostrogoths, le Sud de l'Espagne sur les Visigoths; puisque c'est sous son règne encore que l'histoire de ces magnifiques conquêtes

fut racontée dans l'oeuvre la plus importante de l'historiographie byzantine au sens propre du mot, et que le plus précieux héritage transmis par Rome à la postérité, le Droit romain, fut fondu en un seul monument impérissable par l'immense oeuvre législative accomplie sur l'ordre de Justinien, oeuvre qui a été depuis, et qui restera toujours, au moins indirectement, à la base de toute civilisation digne de ce nom. En effet, Justinien eut le bonheur de trouver des architectes de génie comme Isidore de Milet, de grands généraux comme Bélisaire et Narsès, un historien d'envergure comme Procope, un jurisconsulte savant et sagace comme Tribonien; mais ajoutons qu'il eut aussi à sa disposition un des meilleurs spécialistes de l'administration intérieure, le grand ministre Jean de Cappadoce.

Et ici nous abordons déjà le revers de la médaille, ce qui nous force à refuser à Justinien Ier le titre de 'Grand'. Les richesses d'Anastase ne suffisant pas aux frais énormes des entreprises justiniennes, Jean de Cappadoce se fit exécrer par les exactions dont il accabla les contribuables pour suffire aux besoins financiers de son maître; par contre, l'empereur n'appuya que mollement l'effort que fit le ministre clairvoyant pour écarter, par la plus grande réforme administrative qui ait été entreprise depuis Dioclétien, le danger dont l'Etat était de plus en plus menacé par une envahissante aristocratie terrienne. En effet, à partir du Ve siècle, l'Etat s'était résigné à reconnaître les grands domaines privés en Egypte, en Syrie, en Cappadoce, comme la base de l'organisation sociale et économique de ces vastes pays où les grands propriétaires fonciers s'évertuaient, non sans succès, à se tailler de petites principautés quasi-féodales aux dépens de l'Etat. Sans comprendre de quoi il s'agissait en réalité, Justinien finit par abandonner son ministre à la haine mesquine de cette fameuse impératrice Théodora en laquelle il nous faut voir le mauvais génie du règne. C'est elle aussi qui abusa de son pouvoir sur l'empereur pour l'empêcher de sévir efficacement contre le monophysisme; d'autre part, Justinien se croyait peut-être plus que tout autre empereur le maître absolu de l'Eglise, et avait un penchant funeste à faire lui-même de la théologie et à persécuter avec la dernière rigueur toute opinion religieuse différente de la sienne, laquelle variait assez souvent. Il s'ensuivit de là toute espèce de troubles et de violences qui firent beaucoup de mal non seulement à l'Eglise mais aussi à l'Etat.

Le rapprochement qu'on a fait entre Justinien et Louis XIV convient en cela aussi qu'à la mort de Justinien les forces de l'Empire byzantin étaient tout aussi épuisées, sinon davantage, que celles de la France quand disparut le Roi Soleil. Ses successeurs furent donc incapables d'empêcher les Lombards de s'installer en Italie, tandis que sur le Danube s'organisa la terrible puissance des Avares, se soumettant ou s'incorporant les Slaves et les Bulgares qui depuis longtemps déjà harcelaient les Balkans de leurs incursions. Dans les premières décades du VIIe siècle l'Empire exténué et se désagrégeant menaçait fort de succomber sous les coups de ses différents ennemis, et notamment des Perses, qui profitèrent de sa faiblesse pour lui arracher la Syrie, la Pales-

tine, l'Egypte, ainsi que des parties de l'Asie Mineure, où leurs troupes victorieuses pénétrèrent jusque sur le Bosphore. L'Empire fut sauvé par le plus grand des empereurs, Héraclius (610-641). Une réforme incisive, à la fois militaire, sociale et économique, qu'il entreprit avec autant de hardiesse que de sagesse, et un admirable élan personnel, fomenté par la conviction religieuse qu'il s' agissait de sauver, avec Byzance, toute la civilisation chrétienne — élan qu'il sut communiquer à ses soldats et au peuple tout entier — permirent à Héraclius de porter à l'ennemi perse dans son propre pays des coups foudroyants et dont il ne se releva plus, tandis que sous les murs de Constantinople, héroïquement défendue, se brisa à tout jamais la force agressive des Avares. Mais avant d'avoir pu consolider, sur les bases nouvelles qu'il venait de jeter, l'administration impériale dans les provinces reconquises d'Orient, le héros de cette épopée saisissante, vieilli et malade, éprouva l'amertume suprême de voir l'invasion irrésistible des Arabes, devenus les sectateurs fanatisés du Prophète, balayer la domination byzantine de la Syrie et de l'Egypte.

Le règne d'Héraclius clôt la période proto-byzantine qui est à peu près identique à l'histoire générale des trois siècles et demi qu'elle couvre; c'est la période de la puissance byzantine *universelle* qui ne reconnaît aucune autre civilisation à côté de la sienne, aucun autre Etat digne de ce nom à côté du sien, c'est-à-dire l'Empire romain. Il est vrai que ce point de vue — qui, en théorie, fut maintenu imperturbablement par les Byzantins jusqu'à une époque où il fait une impression moins grandiose que tragique ou ridicule, selon le tempérament de l'observateur — il est vrai que ce point de vue, dis-je, dès le début ne correspondait pas entièrement aux faits, puisque le voisin oriental de l'Empire romain était, pendant cette période, le royaume perse qui, lui aussi, se considérait avec fierté comme le dépositaire d'une civilisation ancienne, qui, lui aussi, possédait une organisation suffisante pour faire figure de véritable Etat, et dont les souverains faisaient de leur mieux pour paraître les égaux des empereurs. Cependant, si les nécessités et la tradition de la diplomatie exigeaient qu'on les traitât avec des égards qui furent refusés aux différents rois et roitelets arabes et berbères, germaniques et huns, il n'en reste pas moins vrai que l'infériorité culturelle et politique des Perses par rapport à l'Empire était telle que la Cour de Ctésiphon elle-même, malgré la morgue envieuse dans laquelle elle se complaisait, ne pouvait guère se faire d'illusions là-dessus.

L'Empire universel de cette époque proto-byzantine, la phase de l'Etat romain qu'on a coutume d'appeler le Bas-Empire tout court, et qui, chronologiquement, n'embrasse pas moins d'un tiers de toute l'histoire byzantine, ce Bas-Empire a toujours pour langue officielle en première ligne le latin, qui ne commence qu'à la fin du IVe siècle à céder le pas au grec. Avec la langue de Rome, l'époque proto-byzantine a retenu assez de son esprit pour pouvoir réaliser la création admirable qu'est le système administratif proto-byzantin. Ce n'est pas un pur hasard si pour aucune époque ni pour aucun Etat antérieur aux temps modernes, notre connaissance de l'administration n'est comparable,

même de loin, à la richesse de nos renseignements sur l'administration byzantine des IVe-VIe siècles. Cette abondance des sources est proportionnée à la richesse incomparable de leur objet, à la savante finesse des rouages de ce système administratif qui, cependant, est ordonné d'après un plan clair, simple et logique, en un mot: romain; ce n'est pas non plus par hasard que cette étonnante combinaison de richesse et de clarté n'a pas survécu dans toute sa splendeur à l'usage du latin, si supérieur au grec en précision et logique, comme langue officielle. Mais c'est plus loin que j'essaierai de dessiner les grandes lignes des institutions byzantines. Pour l'instant il s'agit seulement de souligner que la grande réforme d'Héraclius amène la fin de toute cette constitution proto-byzantine. Comme, d'autre part, ce sont les pertes territoriales subies par l'Empire vers la fin du même règne qui enlèvent à celui-ci son caractère de puissance universelle, il est clair que c'est en effet ici que se place la coupure la plus profonde que connaisse l'histoire byzantine.

La catastrophe politique par laquelle l'Empire byzantin perdit au VIIIe siècle la Syrie et l'Egypte, et, quelques décades plus tard, l'Afrique latine, cette catastrophe fait que l'Empire méso-byzantin, si grande que reste son importance, n'est plus que la plus grande puissance de la chrétienté, celle-ci devant désormais partager le monde civilisé avec l'Islam.

C'est alors que s'ouvrent les deux siècles dits 'obscurs', où la civilisation byzantine atteint son niveau le plus bas et où, d'autre part, l'Empire byzantin acquiert ses titres les plus grands à la reconnaissance de la postérité. La tâche de défendre la civilisation gréco-occidentale contre les forces orientales qui s'y opposent, avait passé des Séleucides à Rome, de Rome à Byzance, et cette dernière ne s'y est jamais soustraite aussi longtemps qu'elle est restée elle-même; mais jamais elle n'a servi cette cause, qui est la nôtre, aussi glorieusement qu'à cette époque où, toute seule, elle supporta les assauts d'adversaires qui jamais ne furent, relativement, aussi vigoureux qu'alors. Cela n'alla pas, il est vrai, sans de lourds sacrifices: à côté des pertes territoriales infligées à l'Empire par le califat musulman, il faut mentionner notamment celle des trois quarts environ de la péninsule balkanique. Car c'est au VIIe et au VIIIe siècle que s'établissent définitivement dans les Balkans les Slaves du Sud et la féroce tribu turque des Bulgares; et si les ancêtres de la nation moderne des Serbo-Croates reconnaissent la suzeraineté de l'Empire, ils peuvent y consentir d'autant plus facilement qu'ils en sont séparés par le royaume bulgare, irréductiblement hostile à l'Empire.

En ces temps de fer, les Muses, et même Clio, la plus accommodante de toutes aux circonstances, se taisent; la seconde moitié du VIIe et tout le VIIIe siècle ne nous ont laissé que de rares documents et, si l'on fait abstraction de quelques brèves biographies de papes, pas un seul récit historique byzantin, de sorte qu'un demi-jour mystérieux enveloppe les empereurs auxquels l'Etat byzantin doit d'être sorti de cette crise, territorialement diminué, il est vrai, piteuse que leur donnent leurs portraits monétaires, aux barbes étrangement mais aussi fortifié. On se gardera bien de juger ces empereurs d'après la mine

longues et clairsemées, mais on comprendra à la maladresse pénible de ces portraits, et en les comparant aux chefs-d'oeuvre de l'art monétaire qui se rencontrent jusqu'au VIe siècle, à quel prix la civilisation byzantine dut racheter son existence. Tout en combattant l'ennemi extérieur, les descendants d'Héraclius parviennent à approfondir et à compléter les réformes inaugurées par le fondateur de cette dynastie; par suite de ces réformes les grands domaines ont été remplacés, au moins dans les provinces les plus importantes de l'Asie Mineure, par des petites propriétés de paysans libres qui fournissent en même temps à l'Etat des soldats meilleurs et surtout moins chers que n'avaient été les armées de mercenaires barbares de l'époque précédente, armées coûteuses et peu sûres. C'est grâce à ce changement que l'Asie Mineure restera pendant les siècles suivants le centre de la puissance de l'Empire.

La dynastie d'Héraclius nous rappelle, par son mélange de traits géniaux et pathologiques, celle d'Auguste. Le sombre Constant II, petit-fils d'Héraclius, rêva, paraît-il, de refaire de Rome le centre de gravité de l'Empire; mais la guerre contre les Lombards ne donnant pas les succès qu'il avait espérés, il ne rendit, en 663, qu'une courte visite à la Ville Eternelle — c'est la dernière fois que Rome vit un véritable empereur romain — et il se retira à Syracuse, où il fut assassiné dans son bain cinq ans après. Comme la dynastie d'Auguste, celle d'Héraclius se termine dans le sang et la terreur. Son dernier représentant, Justinien II, fut renversé pour la première fois en 695, et on lui coupa le bout du nez; il remonta sur le trône en 705, et, portant désormais un nez en or, il exerça une vengeance épouvantable contre tous ses adversaires jusqu'au moment où il fut déposé et exécuté en 711. C'est cependant lui qui paraît avoir posé la clef de voûte à l'oeuvre réformatrice de son ancêtre. La dynastie dite isaurienne — à tort, puisque son fondateur Léon III (717-741) était originaire de Syrie — ne pouvait guère y ajouter grand'chose; et si à l'extérieur elle aussi a vaillamment et puissamment défendu l'Empire, elle lui a cependant nui en déclenchant et poursuivant le mouvement iconoclaste, la funeste 'querelle des images'.

En 726, Léon III promulgua la défense de vénérer les images du Christ et des saints, mais c'est seulement sous son fils Constantin V (741-775) qu'on procéda, avec une violence toujours croissante, à la destruction systématique des icones et à la persécution parfois sanglante de leurs vénérateurs, et notamment des moines qui étaient au coeur de la résistance. La lutte du pouvoir impérial contre les images poussa la papauté à se placer définitivement à la tête de l'opposition séparatiste qui depuis longtemps couvait dans l'Italie byzantine, gouvernée par une administration tracassière, mais laissée sans défense militaire; cette lutte l'amena aussi à se mettre d'accord, en 754, avec la royauté franque pour la fondation de l'Etat pontifical, indépendant de l'Etat byzantin. Quand, par le couronnement de Charlemagne en 800, commença la contrefaçon médiévale de l'Empire romain d'Occident, celui d'Orient ne gardait guère plus, de ses anciennes possessions occidentales, que les duchés de Venise et de Naples, ainsi que la terre d'Otrante, la Calabre et la Sicile. D'ail-

leurs, cet Empire romain d'Orient était désormais grec, non pas de race, mais de langue, à tel point que sous la domination méso-byzantine la Sicile et l'Italie méridionale se détachèrent de la civilisation latine pour devenir aussi grecques qu'elles l'avaient été avant d'être conquises par les Romains. Peut-être devons-nous rapprocher l'usurpation de Charlemagne du fait que le souverain sur les droits duquel il empiétait de façon si offensante pour Byzance, était, contrairement à une loi coutumière huit fois séculaire et jusqu'alors observée sans la moindre exception, une femme, l' 'empereur' Irène. Celle-ci, en 787, alors qu'elle n'était encore qu'impératice, co-régente et tutrice de son fils mineur Constantin VI, avait réussi à faire rétablir le culte des images; dix ans plus tard elle usurpa le trône de son fils et lui fit crever les yeux. Quand la mégère fut à son tour déposée, en 802, la dynastie isaurienne prit fin.

Petit à petit, depuis le milieu du VIIIe siècle, le danger arabe va diminuant, les califes abassides continuant bien la guerre, mais renonçant à la longue au but, sérieusement poursuivi par leurs prédécesseurs les Ommiades, de détruire l'Empire byzantin. Par contre, celui-ci est de plus en plus menacé par les Bulgares qui jouent à cette époque le rôle échu précédemment aux Huns et ensuite aux Avares; mais, à la différence de ceux-ci, les Bulgares dureront, se fondant avec leurs sujets slaves beaucoup plus nombreux, dont ils adopteront la langue. En 811, les Bulgares remportent une victoire foudroyante sur l'empereur Nicéphore Ier, qui reste sur le champ de bataille, et pendant quelques années ils peuvent espérer conquérir Constantinople elle-même. Ce danger est écarté par l'empereur Léon V l'Arménien qui, d'autre part, recommence en 815 la lutte contre les images, lutte qui se termine par la défaite définitive du mouvement iconoclaste en 843, sous la dynastie phrygienne.

Cette dynastie ne peut empêcher Venise, Naples, Amalfi et Gaète, de se rendre politiquement presque indépendantes de Byzance, ni les Arabes de conquérir la Crète et la plus grande partie de la Sicile; mais le dernier de ses empereurs, Michel III, devient le parrain du tsar des Bulgares, Boris-Michel, dont le baptême marque l'entrée des Bulgares dans le rayon d'action de la civilisation chrétienne. Les tiraillements entre l'influence de Constantinople et celle de Rome dans l'évangélisation des Tchécoslovaques qui devinrent catholiques romains, et des Bulgares qui préférèrent finalement se rattacher à l'Eglise byzantine, sont à la base de l'activité de Photius, le célèbre patriarche de Constantinople, et de ses dissensions avec le Saint-Siège. Il semble que Photius qui, dans la seconde moitié du IXe siècle, monta deux fois sur le trône patriarcal et fut deux fois déposé, soit mort dans la paix de l'Eglise catholique; mais il n'en est pas moins vrai qu'il fut le plus puissant promoteur de l'éloignement croissant entre la chrétienté occidentale et la chrétienté orientale; c'est depuis Photius que s'ajoute à leurs nombreuses différences de rite la discussion au sujet du Saint-Esprit qui, selon la croyance catholique, procède à la fois du Père et du Fils, tandis que les Orientaux ne le font procéder que du Père. Photius occupe également une place des plus remarquables dans l'histoire de la culture intellectuelle: avec lui les 'siècles obscurs' prennent fin; il n'était

certes pas étranger à la restauration de l'Université de Constantinople qui avait été supprimée dans les débuts de la querelle des images, et il fut le grand animateur d'un renouveau des études littéraires à Byzance, renouveau qui s'accentuera de plus en plus au siècle suivant.

La majeure partie de l'activité de Photius appartient déjà à l'époque de la dynastie dite macédonienne (elle était en réalité d'origine arménienne), dynastie sous laquelle l'Empire atteint la plus grande étendue et le plus grand lustre qu'il ait jamais eus depuis Justinien. Le fondateur de cette dynastie fut Basile Ier, qui s'empara du trône en assassinant, en 867, le mauvais sujet qu'était Michel III.

Basile Ier et son fils, le très érudit Léon VI le Sage, s'attachèrent à renforcer les traditions romaines de l'Etat en ravivant par de vastes entreprises législatives le droit justinien intégral, ce qui pourrait fort bien être une des raisons pour lesquelles la paysannerie libre remontant aux réformes d'Héraclius se trouve au Xe siècle déjà fortement menacée par une nouvelle aristocratie terrienne, tout aussi envahissante et dangereuse pour l'Etat que l'avait été celle du temps de Justinien; d'autre part, si sous le règne de ces empereurs les Arabes d'Afrique peuvent achever la conquête de la Sicile, des territoires bien plus grands sont en même temps soumis à la domination byzantine en Italie méridionale, où le succès des armes impériales amène en outre les principautés lombardes à reconnaître la suzeraineté plus ou moins effective de Byzance. Les troubles qui agitèrent le gouvernement et l'Etat pendant la minorité de Constantin VII Porphyrogénète (913-959) permirent au tsar bulgare Syméon de caresser l'espoir qu'il pourrait remplacer par un empire gréco-bulgare l'Empire byzantin, dont ce prince intelligent et lettré comptait d'ailleurs conserver intacte la civilisation; mais ses desseins furent déjoués par l'Arménien Romain Lécapène qui, s'étant fait proclamer empereur, ne laissa à Constantin VII, son beau-fils, que les vains honneurs d'un collègue de rang inférieur. Constantin Porphyrogénète s'en accommoda sans résistance, mais non sans amertume, et se consola en s'adonnant à des recherches d'antiquaire et d'historien, travaux qu'il n'abandonna pas quand la chute de son redoutable beau-père lui permit de gouverner effectivement. Une encyclopédie historique compilée sur ses ordres nous a conservé de précieux textes classiques et proto-byzantins qui autrement seraient perdus; il a écrit un traité ethnographique sur les peuples vassaux et voisins de Byzance; grand connaisseur et amateur du cérémonial de la Cour, il compila l'énorme recueil de documents et formulaires appelé 'livre des cérémonies', rédigé en partie par lui-même.

A partir de la mort de Syméon en 927, le royaume bulgare, qui comprenait aussi une grande partie de la Yougoslavie actuelle, n'était plus à craindre; au cours du siècle suivant, il fut complètement détruit en deux étapes par les Byzantins, de sorte qu'après les victoires décisives du grand empereur Basile II le Tueur des Bulgares, en 1018, presque toute la péninsule des Balkans redevint pour longtemps byzantine. Ce succès insigne s'ajoutait à d'autres qui, à partir du règne de Romain Lécapène, avaient été remportés au Xe

siècle sur les Arabes, succès d'ailleurs facilités par la décadence progressive du Califat; ainsi avaient été reconquises les marches orientales d'Asie Mineure, la Crète, la Cilicie, l'île de Chypre et enfin, en 969, la Syrie septentrionale avec Antioche. Une conquête de caractère différent et de moindre importance pour Byzance elle-même, mais d'une portée très grande pour l'histoire universelle, fut faite par Basile II en 989. Le grand duc Vladimir de Russie, dont les ancêtres normands et le père même avaient pendant un siècle dirigé, à plusieurs reprises, des attaques très sérieuses contre l'Empire, épousa une soeur de l'empereur après s'être converti au christianisme, dont il fit la religion de son Etat; l'Eglise russe, dont les métropolites jusqu'au XIIIe siècle furent presque tous des Grecs, resta jusqu'à la fin de Byzance étroitement rattachée à l'Eglise byzantine et par elle à l'Empire.

Mais à l'intérieur, les empereurs, de Romain Lécapène à Basile II, multiplient en vain les mesures législatives pour la protection de la petite propriété foncière contre la grande; après la mort de Basile II, survenue en 1025, celle-ci l'emporte. Désormais, le gouvernement abandonne toute tentative de réformes agraires et se contente de sauvegarder, en augmentant les impôts, les intérêts sinon de l'Etat, au moins de son trésor, contre la classe dite des 'puissants'. L'armée, au sein de laquelle jadis une paysannerie saine avait été organisée, devient l'instrument de l'aristocratie terrienne et 'féodaliste' qui détient désormais le commandement militaire; contre cette dernière le pouvoir impérial cherche à s'appuyer sur une coalition du clergé, des fonctionnaires civils et des populations urbaines. Par la force des choses, le gouvernement se voit bientôt amené à suivre une politique réellement anti-militariste, alors que de nouveaux dangers menacent l'intégrité territoriale de l'Empire: le danger normand en Italie et le danger que représentent les Turcs seldjoucides en Asie. Dans ces conditions, le chef du clergé byzantin, le patriarche de Constantinople, qui jusque-là avait été un serviteur généralement soumis, devient un allié redoutable de l'empereur; en 1054, le titulaire du trône patriarcal, l'impérieux Michel Cérulaire, se débarrasse de la suprématie spirituelle du pape, en consommant par un schisme nouveau la rupture définitive entre Rome et Byzance. En 1057, l'aristocratie militaire parvient, grâce à l'appui du patriarche, qui fait passagèrement cause commune avec elle, à renverser le dernier empereur se rattachant à la dynastie macédonienne et à le remplacer par un des siens; mais deux ans après, celui-ci doit abdiquer à son tour, le parti civil revenant au pouvoir.

Son représentant le plus remarquable est le célèbre Michel Psellus, qui inaugure pour tout de bon à Byzance cette renaissance des lettres à laquelle avait préludé Photius, renaissance dont le courant s'élargira de siècle en siècle et contribuera puissamment à l'éclosion de l'humanisme en Occident. Psellus lui-même présente, par certains de ses traits, une ressemblance frappante avec ce type d'humaniste du XVe et du XVIe siècle, savant, brillant, ambitieux, rusé, dénué de scrupules, capable des plus viles bassesses, mais aussi d'un enthousiasme sincère et fécond pour sa mission intellectuelle.

Comme professeur de philosophie, Psellus a fait décourvrir Platon aux Byzantins, comme Pétrarque fera découvrir trois siècles plus tard Cicéron aux Occidentaux; comme historien, Psellus a écrit non pas la plus consciencieuse, loin de là, mais de beaucoup la plus attrayante parmi les histoires contemporaines à pretention littéraire qui furent composées à Byzance, renouvelant avec éclat l'historiographie de grande envergure qui, depuis le temps d'Héraclius, n'avait eu qu'un seul représentant isolé — le diacre Léon au Xe siècle — mais qui, à partir de Psellus, ne cessera plus d'être pratiquée avec zèle et avec plus ou moins de succès jusqu'à la fin de l'Empire.

Lorsque le parti militaire, en la personne de l'empereur Romain IV Diogène, s'empara une fois de plus du pouvoir, Psellus ne fut sans doute pas étranger aux intrigues, allant jusqu'à la haute trahison, qui amenèrent bientôt la chute de cet empereur. La défaite catastrophique qu'infligèrent à Romain Diogène en 1071 les Turcs seldjoucides à Mantzikert, permit au parti civil de le déposer et de lui faire crever les yeux de telle façon que la mort s'ensuivit, mais cette défaite livra aussi l'Asie Mineure aux Turcs, tandis que, la même année fatale, la ville de Bari, dernière possession byzantine en Italie, fut conquise par les Normands. La période méso-byzantine se termine par cette double catastrophe marquant la fin de l'hégémonie que jusque-là l'Empire avait exercée sur la chrétienté tout entière, et par la victoire définitive de l'aristocratie, quelques années plus tard. Alexis Ier Comnène, qui monta sur le trône en 1081, est issu d'une des grandes familles de l'aristocratie, à laquelle il dut faire de larges concessions. S'il parvint à refaire de l'Etat byzantin, effondré à son avènement, une grande puissance, celle-ci a désormais des rivaux dans la chrétienté elle-même; en perdant définitivement la moitié de l'Asie Mineure, elle a perdu la moitié de sa force réelle; la constitution héraclienne, sans être abolie, dégénère au profit d'une espèce de féodalité dont les progrès correspondent aux difficultés croissantes du trésor, le sou d'or byzantin perdant lentement en aloi et en poids jusqu'à ne plus être que l'ombre de la prestigieuse monnaie des temps proto-byzantins et méso-byzantins.

Le commencement de cette basse époque byzantine coïncide avec le commencement de l'époque des Croisades qui rendent aux rapports entre Byzance et l'Occident une intensité inconnue depuis la fin du Bas-Empire; mais si désormais la civilisation byzantine subit l'influence d'institutions et de moeurs occidentales, si l'Etat byzantin devient de plus en plus, par suite de sa détresse financière, un champ d'exploitation économique pour les républiques maritimes d'Italie, surtout Venise et Gênes, le mépris traditionnel pour ce qu'on appelle les Francs ou les Latins n'en devient que plus profond. D'autant plus que dans cet Empire qui à l'époque méso-byzantine n'avait été grec que de *langue,* le sentiment de la *race* grecque s'est éveillé et va toujours croissant avec le rétrécissement progressif des frontières, dans la mesure où la prépondérance numérique des Grecs de race augmente dans ce qui reste de l'Empire byzantin. Cette évolution intellectuelle se trahit surtout, naturellement, dans la littérature, qui depuis la seconde moitié du XIe siècle se divise nettement en une

littérature populaire dont la langue est déjà presque la *dimotikí* d'aujourd'hui, et une littérature de plus en plus puriste et par conséquent de plus en plus incompréhensible à la masse. Au XIVe siècle déjà, cette littérature va jusqu'à employer les noms de l'antique calendrier d'Athènes pour désigner les mois du calendrier julien; au XVe siècle, devant la catastrophe imminente, les Byzantins se replient déjà, même politiquement, sur leur prétendue descendance des héros d'Athènes et de Sparte, avec lesquels, inutile de le dire, le peuple néo-grec a en réalité encore moins de rapports — bien que ce soit difficile — qu'avec l'Empire romain.

Disons toutefois que l'histoire byzantine des XIIe et XIIIe siècles a encore une certaine grandeur. Sous les Comnènes la superficie de l'Empire, telle qu'elle s'établit grâce à l'usage habile qu'Alexis Ier sut faire des Croisés, et grâce aux succès militaires remportés par lui-même et ensuite par son fils Jean II— cette superficie n'était toujours pas inférieure à celle qu'avait eue l'Empire vers la fin du IXe siècle. Car si l'on possédait moins en Asie, on possédait par contre considérablement plus en Europe, où la péninsule des Balkans était toujours soumise immédiatement à l'empereur, à l'exception des principautés croates et serbes entre l'Adriatique et la Morava, principautés qui étaient plus ou moins ses vassales. Le troisième Comnène, le brillant Manuel Ier, fit un effort très sérieux pour incorporer même la Hongrie à l'Empire, en même temps qu'il s'immisçait dans les affaires de l'Italie dans l'espoir de la reconquérir. Mais à sa mort, en 1180, il laissa l'Etat épuisé par suite du surmenage que ses entreprises trop vastes lui avaient imposé. Son deuxième successeur fut son vieux cousin Andronic Ier, le dernier des Comnènes, dont le règne commença et finit exactement 300 ans avant celui de Richard III d'Angleterre, avec lequel il offre une ressemblance fortuite, certes, mais bien étonnante. Après s'être emparé du pouvoir et avoir assassiné le petit empereur Alexis II et sa mère, Andronic recommença une dernière fois, en instaurant un régime de terreur épouvantable, la lutte du trône contre la grande noblesse, estimant, non sans justesse d'ailleurs, que le meilleur moyen de s'en débarrasser était de la massacrer. Il n'y parvint pas, et périt en 1185 dans une révolution qui porta au pouvoir la famille aristocratique des Anges; le supplice que lui fit subir pendant deux jours la populace de Constantinople et qui nous est décrit par l'historien contemporain Nicétas de Choné, est l'épisode peut-être le plus horrible de cette histoire byzantine pourtant si sinistrement émaillée de scènes sanglantes.

Sous la dynastie très incapable des Anges, l'Empire s'effondra en moins de deux décades. Dès la mort de Manuel Comnène un royaume serbe complètement indépendant s'était formé; quelques années plus tard, en 1186, éclata une révolte formidable des Roumains de Macédoine et des Bulgares, qui secouèrent à tout jamais le joug byzantin en fondant le second royaume bulgare; en différentes parties de l'Empire, des chefs locaux s'érigèrent en princes indépendants; enfin, en 1204, à l'instigation et sous la direction des Vénitiens, eurent lieu la prise et le sac de Constantinople par les Latins, qui chassèrent pour un cer-

tain temps l'Empire byzantin de l'Europe. Il ne faut cependant pas surestimer la coupure que cet événement marque dans l'histoire byzantine. Bien au contraire, les deux générations suivantes, durant lesquelles Constantinople ne fait pas partie de l'Empire et où la capitale se trouve à Nicée en Asie Mineure, voient le dernier relèvement réel du vieil Etat. Le fondateur de la dynastie des Lascarides, Théodore Ier, réunit sous son sceptre plus d'un quart de l'Asie Mineure; son successeur Jean III Ducas Vatatzès y ajoute les possessions asiatiques des Latins, la Thessalie, la Macédoine et une grande partie de la Thrace, et s'applique avec tant de sagesse à développer les ressources économiques de l'Empire, à pourvoir à sa défense et à lui assurer une bonne administration, que sa mémoire resta bénie parmi son peuple, qui l'appela Jean le Miséricordieux. De nouveau, l'Empire joua un rôle important dans la grande politique internationale, et le plus puissant souverain de tout le moyen âge occidental, l'empereur germanique Frédéric II, rechercha l'alliance de Jean III, auquel il donna en mariage, vers 1244, sa fille Constance; de son côté, Jean III lui prêta son assistance militaire en envoyant des troupes en Italie.

Le prestige de l'Etat byzantin s'accrut bien davantage encore lorsqu'en 1261 l'empereur Michel VIII Paléologue, qui venait de renverser la dynastie des Lascarides, s'empara de Constantinople, mettant fin ainsi à ce piètre Empire 'latin' que les Occidentaux avaient fondé en 1204. Mais l'histoire a donné raison au sage vieillard qui, quoique bon patriote byzantin, ne se réjouit point à la nouvelle de la reconquête de Constantinople, mais considéra cet événement comme funeste pour l'Empire et pour la chrétienté, déclarant qu'à l'avenir les empereurs négligeraient l'Asie au profit de leurs intérêts balkaniques et que les Turcs parviendraient ainsi à soumettre, d'abord ce qui était byzantin en Asie Mineure, et le reste de l'Empire ensuite. Michel VIII, fondateur de la dynastie des Paléologues — la plus longue de toutes les dynasties d'empereurs romains et byzantins, mais aussi la dernière — est le dernier successeur d'Auguste qui mérite d'être appelé un grand empereur. Assez clairvoyant pour apprécier à sa juste valeur le dommage causé à l'Empire par le fait qu'il s'était exclu de la chrétienté catholique, ainsi que l'avantage que lui procurerait l'appui de la papauté, alors à l'apogée de sa puissance temporelle, Michel VIII fit de son mieux pour terminer le schisme; mais l'union rétablie au concile de Lyon en 1274 resta lettre morte, la haine des Latins qui animait le clergé et le peuple grecs s'avérant plus forte que la volonté de l'empereur. De nouveau excommunié par le pape, Michel VIII réussit cependant, par les Vêpres siciliennes, à sauver l'Empire du grave danger dont il était menacé par Charles d'Anjou; mais il mourut peu après, en 1282, et avec le long règne de son fils Andronic II commence la désagrégation définitive, l'agonie en général assez misérable de cet Empire qui jadis avait été identique au monde civilisé.

A partir de 1288 environ, au cours d'un demi-siècle, les Ottomans et d'autres héritiers turcs de leurs congénères seldjoucides évincèrent presque complètement les Byzantins de l'Asie Mineure, tandis qu'en Europe l'Empire s'affai-

blissait par d'épuisantes guerres civiles, dont la plus ruineuse fut, au milieu du XIVe siècle, celle qui opposa l'impératrice Anne de Savoie, mère et tutrice du jeune empereur Jean V, et l'empereur Jean VI Cantacuzène. La guerre entre le Paléologue et le Cantacuzène a un aspect social, car Cantacuzène est le champion de l'aristocratie non seulement rurale mais aussi urbaine, cette dernière se trouvant menacée par un violent mouvement démocratique, celui des *zélotes*, qui, à Thessalonique et ailleurs, chassent pour un temps les aristocrates du pouvoir en embrassant la cause du Paléologue. Mais cette guerre civile a aussi un aspect très byzantinement religieux, car elle s'accompagne du mouvement *hésychaste* dont les sectateurs s'inspirent d'un mysticisme outrancièrement extatique tel qu'il est peut-être pratiqué de nos jours encore par les moines du célèbre Mont Athos, et dont Jean Cantacuzène se fait le défenseur, tandis qu'un partisan des Paléologues, le grand savant Nicéphore Grégoras, est parmi ses adversaires. Disons en passant que ces deux personnages sont les personnalités les plus remarquables de l'époque des Paléologues. Tous deux ont écrit de volumineux ouvrages sur l'histoire de leur temps, qu'ils représentent, on le comprend facilement, de façon assez différente. Jean Cantacuzène était de plus un général expérimenté et un diplomate séduisant; tandis que Nicéphore Grégoras, propagateur éloquent de la philosophie scolastique éclose en Occident, était à ce point versé dans les sciences que, deux siècles et demi avant la réforme grégorienne du calendrier, il reconnut l'inexactitude astronomique de l'année julienne et proposa, mais en vain, d'introduire notre calendrier actuel.

La guerre civile entre Jean VI et Jean V permit la formation d'un empire serbe vaste mais éphémère, aux dépens de l'Empire byzantin. Le tsar serbe Etienne Douchan put à bon droit s'intituler empereur des Serbes et des Romains, car il finit par régner sur plus de 'Romains', c'est-à-dire de Grecs, que les deux empereurs byzantins, lesquels, vers 1350, ne possédaient plus que la Thrace, Salonique, la Laconie reconquise par Michel VIII sur la principauté franque d'Achaïe, quelques îles et, chose curieuse, la ville de Philadelphie en Asie Mineure; cette place, tout entourée de territoire turc, restera byzantine pendant trois décades encore. Maître immédiat des deux tiers de la péninsule balkanique et, de plus, suzerain du royaume bulgare, Etienne Douchan était tout indiqué pour réunir les trois nations — serbe, bulgare et grecque — en un seul Etat assez fort pour s'acquitter avec succès de la tâche, désormais trop lourde pour Byzance, de protéger la chrétienté contre les Turcs. Tâche urgente, car Jean Cantacuzène n'avait pas hésité à donner une de ses filles en mariage au sultan des Ottomans, qui ne manqua pas de s'immiscer dans les affaires balkaniques; et dès 1353, les Turcs s'installèrent sur les Dardanelles pour ne plus quitter l'Europe. A en croire Nicéphore Grégoras, c'était encore la faute de Jean Cantacuzène, qui en tout cas fut bientôt forcé par la réprobation unanime à abdiquer et à se faire moine. Après quoi Etienne Douchan résolut de conquérir les restes de l'Etat byzantin et de refouler les Turcs en Asie; mais il mourut, en 1355, avant d'avoir pu exécuter ses projets. Après sa mort l'Empire

serbe se disloqua rapidement, mais non pas au profit de Jean V, désormais seul empereur: car le *basileus* dut bientôt céder aux Turcs presque toute la Thrace, à l'exception de la péninsule du Bosphore, et reconnaître formellement, en 1373, la suzeraineté du sultan.

Inutile de suivre plus loin les dernières convulsions de ce lamentable Etat vassal, qui ne consiste qu'en quelques lambeaux épars de territoires grecs tantôt augmentés, tantôt diminués, par suite d'événements qui ne dépendent pas de lui, et qui depuis longtemps est si déconsidéré que même des princes occidentaux d'importance modeste, tels que le marquis de Montferrat ou les comtes de Savoie, réfléchissent mûrement avant de marier leurs filles au légitime empereur des Romains. Enfin, le 29 mai 1453, le sultan ottoman Mahomet II le Conquérant prit d'assaut la ville de Constantinople, vaillamment défendue par le dernier empereur Constantin XI, et mit ainsi un terme à l'existence de l'Empire byzantin qui a eu la malchance, pour sa renommée, de survivre près de deux siècles à sa grandeur. Le mépris général qu'à l'époque des Paléologues l'Empire avait inspiré aux vigoureuses nations occidentales de la fin du moyen âge détermina dans les siècles suivants les jugements portés sur l'histoire byzantine tout entière, d'autant plus que, comme je l'ai dit déjà, on ne la considère trop souvent que comme la partie médiévale de l'histoire du peuple néo-grec. J'espère que, malgré l'extrême rapidité avec laquelle j'ai dû parcourir tant de siècles, j'ai déjà donné l'impression que l'histoire byzantine est quelque chose de beaucoup plus intéressant.

II. Structure economique de l'Empire byzantin

L'Empire de Charlemagne, qui comprend toute la France, la Suisse, la Belgique, la Hollande, l'Autriche ainsi qu'au moins les deux tiers de l'Italie, de l'Allemagne et de la Hongrie, paraît, si l'on regarde un atlas historique, pouvoir écraser l'Empire byzantin de la même époque, plutôt chétif d'apparence; mais cela n'empêche pas que Charlemagne considérait sans doute le gouvernement de Constantinople non seulement comme plus distingué — cela va de soi — mais aussi comme plus puissant que le sien. Plus tard, l'Empire germanique d'Othon le Grand couvre toujours une superficie un peu plus étendue que l'Empire byzantin d'alors, et toute la chrétienté occidentale reconnaît plus ou moins sa suzeraineté; mais cela n'empêche pas que l'ambassadeur d'Othon à la Cour de Constantinople y est abreuvé d'humiliations et que le protocole même lui assigne une place inférieure à celle des représentants diplomatiques de la Bulgarie, déjà bien déchue cependant. De toute évidence, si l'on s'indigne à Constantinople de la présomption des rois francs et germaniques qui se croient des empereurs eux aussi, on ne les prend pas trop au sérieux, même au XIIe siècle, où une attitude différente aurait déjà été tout indiquée; ces rois eux-mêmes, jusqu'à cette époque, malgré des accès de rage impuissante qui leur viennent de temps en temps, reconnaissent, somme toute, la préséance de l'Empire. Cn n'est en effet nullement un respect touchant de la pourpre légitime qui leur fait reconnaître en fait que l'Empire d'Orient est 'plus' ou 'mieux'

que le leur, mais la force réelle de l'Etat byzantin, force qui ne se mesure pas à son étendue changeante. Cette force réside dans sa structure économique par laquelle il se distingue fondamentalement, jusqu'à la fin de l'époque méso-byzantine, de tous les Etats occidentaux.

C'est que la vie économique de Byzance est basée sur l'usage de la monnaie dans une mesure, quoi qu'on en ait dit, incomparablement plus grande que ce n'est le cas en Occident, plus grande aussi que ce n'est le cas chez les Arabes; l'économie monétaire, bien que loin d'être aussi développée que dans les Etats modernes, joue cependant à Byzance un rôle plus important que l'économie-nature, tandis que dans le haut moyen âge occidental elle ne joue qu'un rôle très secondaire à côté de celle-ci. Cette économie monétaire byzantine n'est autre que la continuation de l'économie monétaire romaine, considérablement affaiblie, il est vrai, pendant les décades de la fin du Haut-Empire et du commencement du Bas-Empire, mais sensiblement revigorée par la suite.

Depuis la fin du II[e] siècle le gouvernement romain, de moins en moins capable d'équilibrer son budget autrement, avait pratiqué, à pas accélérés, une politique d'inflation. Or, ni l'Antiquité ni le moyen âge ne connaissent le papier-monnaie; l'inflation s'y pratique, à la difference d'aujourd'hui, par l'émission en masse d'une monnaie dont la valeur est sensiblement inférieure à celle qu'elle prétend représenter. Le système monétaire du Haut-Empire avait été basé sur une relation fixe entre l'or, l'argent et le cuivre; mais à l'avènement de Dioclétien, la frappe de pièces d'or avait depuis longtemps presque entièrement cessé, et la seule monnaie dite d'argent en circulation était devenue si misérable qu'elle ne contenait qu'à peine cinq pour cent d'argent, alliés à au moins 95 pour cent de cuivre. La dévaluation de la monnaie allait au III[e] siècle de pair avec une extension de l'économie-nature. Il est naturel que le public ait cherché à se passer autant que possible d'une monnaie qui ne méritait pas confiance; d'autre part, l'Etat ne préférait pas seulement, pour la même raison, remplacer autant que possible des impôts payés en cette monnaie par des prestations en nature, mais encore il y était forcé par la nécessité de pourvoir réellement à l'entretien de ses fonctionnaires et surtout de l'armée, qui alors faisait et défaisait les empereurs. Ainsi, l'impôt de beaucoup le plus important de l'époque proto-byzantine, introduit par Dioclétien, est un impôt agraire, combinaison d'impôt foncier et de capitation: il s'appelle *annona* ou 'alimentation en blé', parce que, à l'origine, il est non seulement perçu en nature, mais aussi et surtout parce que son produit est versé en nature aux fonctionnaires et aux troupes, remplaçant en majeure partie le paiement en espèces des traitements et de la solde. Mais à la longue, ce retour aux usages d'une économie primitive ne pouvait pas convenir à un organisme économique aussi développé que l'Empire, étant donné la multiplicité des produits non seulement de son sol mais aussi de son industrie et le besoin de chacune de ses parties d'exporter et d'importer des marchandises. C'est pourquoi Dioclétien déjà s'était attaqué à la tâche de créer un nouveau système monétaire stable sur les ruines de celui du Haut-Empire, mais ce n'est que Constantin le Grand qui y réussit.

En principe, ce système monétaire n'a pas changé pendant les onze siècles suivants, et c'est une des gloires du gouvernement byzantin d'avoir pu le maintenir pratiquement inaltéré, à d'insignifiantes exceptions près, à travers toutes les tempêtes, jusqu'à la fin de la période méso-byzantine. Les deux monnaies les plus importantes de ce système sont le *sou d'or* pesant et valant un 72e de la livre romaine, soit environ trois dollars or, et la *silique* d'argent valant un vingt-quatrième du sou. A l'époque proto-byzantine, ce système monétaire était incomplet en ce sens qu'il n'y avait pas de relation stable entre la monnaie d'or et d'argent d'une part, et celle de cuivre de l'autre; ce n'est pas avant Héraclius que la valeur du *follis* de cuivre par rapport à l'or et à l'argent fut fixée à un 288e de la silique.

A la suite de la réforme monétaire de Constantin le Grand nous voyons l'économie-nature à son tour reculer pas à pas devant l'économie monétaire. De plus en plus, l'*annona* est perçue en espèces, de même que c'est de plus en plus en espèces que les traitements et la solde sont payés; dès avant le milieu du Ve siècle, aucun fonctionnaire ni officier n'est plus rétribué en nature. Toutefois, l'entretien de la Cour et des troupes ainsi que le service de la poste impériale et des constructions publiques continuèrent de reposer en grande partie sur des prestations en nature. Ajoutons que, si l'impôt agraire est le plus important, c'est parce que jusqu'à la basse époque les trois quarts des sujets byzantins ont toujours appartenu à la population rurale; or, dans la vie de celle-ci, l'économie-nature conserve une place beaucoup plus grande que dans la vie de la population urbaine.

A l'époque proto-byzantine le sol agraire de l'Empire est réparti entre les restes d'une paysannerie dite libre (c'est-à-dire assujettie à l'Etat seul) et les domaines, parmi lesquels il faut distinguer quatre groupes, soumis eux aussi, sans exception de principe, aux charges publiques: ceux *de l'Etat* et *de la couronne,* entre lesquels il n'y a pas de distinction stricte; ceux *des villes,* dont l'Etat s'est approprié dès le IVe siècle les deux tiers du revenu et auxquels il convient d'ajouter les terres de la noblesse municipale; ceux *de l'Eglise,* en général toujours grandissant depuis le IVe siècle grâce à d'innombrables donations et legs; et enfin ceux *des grands propriétaires privés,* y compris les grands fermiers de la couronne et bientôt aussi ceux de l'Eglise.

Absorbée par la grande propriété foncière, la petite tend de plus en plus à disparaître. Dès avant la domination romaine, le gouvernement égyptien avait pratiqué l'*épibolé,* ou adjudication forcée, de terres royales d'une valeur inférieure, à des propriétaires privés capables de payer les impôts qui pesaient sur ces terrains; la dépopulation croissante dont souffrait le monde antique déclinant eut pour conséquence que, depuis le IIIe siècle de notre ère, l'*épibolé* fut appliquée dans une acception élargie du mot dans tout l'Empire. Partout, l'ensemble des biens dont se composait une circonscription fiscale était rendu solidairement responsable de la rentrée des impôts. En vertu de ce principe, des propriétaires fonciers encore prospères durent assumer les charges fiscales de terres restées en friche par suite de la disparition de leurs cultivateurs pré-

cédents; mais par ce procédé ils devinrent aussi propriétaires de ces terrains. D'autre part, les difficultés financières de l'Etat le forcèrent, également à partir du IIIe siècle, et peut-être surtout pendant la crise qu'il éprouva au cours de celui-ci, à ne plus affermer uniquement des contrées incultes, mais aussi une très grande partie des domaines de la couronne, et cela à des conditions si avantageuses pour leurs grands fermiers héréditaires que de fait ils en devenaient plus ou moins les propriétaires, tandis que d'autres terres de la couronne furent même tout simplement vendues. Les fermiers ou acquéreurs de ces biens étaient pour la plupart de hauts fonctionnaires civils et militaires, car les charges supérieures des services publics, excessivement rétribuées, et dont les titulaires ne commettaient que trop souvent toutes sortes d'abus de pouvoir, offraient la meilleure occasion de se procurer les fonds nécessaires pour prendre à bail ou acheter des domaines, et notamment pour mettre ou remettre en valeur des terres en friche.

Aujourd'hui, ce qu'il faut pour cela, ce sont surtout des machines; ce qu'il fallait alors, c'étaient surtout des travailleurs agricoles. Or, si à l'époque dont nous parlons, il n'était plus question de ces régiments d'esclaves qui vers la fin de la République romaine labouraient à eux seuls d'énormes plantations, l'esclavage agricole n'a cependant pas entièrement disparu à Byzance. Mais ce ne sont naturellement que les riches qui peuvent s'assurer l'avantage de posséder un nombre relativement important de ces machines vivantes; de même, ce n'est que le latifondiaire riche et puissant qui peut faire vivre les petits paysans ruinés et incapables de payer les impôts que le pouvoir public s'efforce néanmoins de leur extorquer. Le 'puissant' les établit comme tenanciers sur ses terres, ou les laisse tels quels sur les leurs, qui deviennent sa propriété. Les obligations du tenancier envers son maître sont triples: il doit faire à la cour domaniale, exploitée directement par le propriétaire ou son représentant au moyen d'esclaves, des corvées personnelles ou d'attelage; il doit fournir au maître des denrées; enfin, il lui doit une redevance qui représente pour le maître le rapport principal des tenures et qui, au Ve et au VIe siècle, est en général payée en espèces. Pour être ainsi 'taillables et corvéables', les tenanciers des grands domaines ne le sont cependant pas 'à merci': au contraire, leurs obligations envers le propriétaire ou le grand fermier du domaine sont fixées invariablement, du moins en théorie; car c'est là le contre-poids juridique du fait que l'Etat—désireux, pour des raisons d'ordre fiscal, de maintenir autant que possible, malgré la dépopulation, le nombre des cultivateurs — les a strictement attachés à la glèbe, dès la fin du IIIe siècle, dans la plupart des provinces. Pour les mêmes raisons, les paysans *libres* sont d'ailleurs eux aussi attachés héréditairement à la glèbe. Si nous rencontrons depuis la fin du Ve siècle une catégorie de travailleurs agricoles non attachés à la glèbe, ce sont là des personnes qui, en se soustrayant pendant 30 ans à d'autres professions, ont légalement cessé d'appartenir à celles-ci, ainsi que leurs enfants nés après ce terme; or, si ces personnes ont travaillé une terre pendant 30 ans, elles perdent le droit de la quitter et sont donc également attachées à la glèbe.

A l'époque méso-byzantine (VIIe-XIe siècles) tout cela a complètement changé. Nulle part, le paysan n'est plus attaché à la glèbe, au moins de droit; même dans l'Italie byzantine, où le régime domanial continue de prédominer, les tenanciers et les grands propriétaires sont souvent liés par des baux, d'ailleurs généralement renouvelés à l'échéance, d'une durée inférieure à 30 ans (dans certains territoires le terme est de 29 ans), ce qui semble impliquer le droit du tenancier de changer de domicile à l'expiration du bail. Ces baux temporaires apparaissant depuis la seconde moitié du VIe siècle, on a supposé à bon droit qu'en de vastes parties de l'Italie les tenanciers héréditaires avaient été exterminés au cours de l'effroyable guerre ostrogothique (535-555) et qu' ensuite les grands propriétaires avaient dû être heureux de trouver des travailleurs, même si ceux-ci exigeaient des baux qui ne les priveraient pas de leur liberté de domicile.

De même, on peut supposer qu'en Orient les ravages causés par l'invasion perse aux premières décades du VIIe siècle, en faisant dans une certaine mesure, si j'ose ainsi dire, table rase, ont grandement facilité les réformes inaugurées par l'empereur Héraclius (610-641) en tant qu'elles sont d'ordre économique. En établissant ses soldats, à titre héréditaire, comme propriétaires fonciers moyens et petits, mais toujours aisés, avec l'obligation, également héréditaire, du service militaire pour un membre de la famille, Héraclius a tranché le noeud gordien du problème que posait le déséquilibre entre les ressources économiques de l'Etat et le besoin de pourvoir à sa défense, problème qui jusqu'alors n'avait jamais été résolu de façon satisfaisante. C'est que les biens militaires sont à eux seuls une solde magnifique, payée d'avance au futur soldat dès le berceau, et qui permet de restreindre la solde proprement dite à des sommes très modestes. On put ainsi diminuer les dépenses publiques d'un tiers, de sorte que la réforme d'Héraclius permit de soulager dans une large mesure les contribuables, qui à l'époque précédente avaient gémi sous le poids d'impôts excessifs. Mais les vétérans d'Héraclius ne furent pas les seuls à être établis comme paysans indépendants. Une situation pareille fut sans doute acquise par beaucoup d'anciens tenanciers de grands domaines, car nombre de personnes, fuyant devant les ennemis qui rétrécirent si fortement au VIIe siècle les frontières de l'Empire tant en Asie que dans les Balkans, se réfugièrent dans les provinces qui restaient byzantines; celles-ci se repeuplèrent d'autant mieux et d'autant plus vite que les empereurs des VIIe et VIIIe siècles procédèrent plus d'une fois à des transplantations massives d'Arméniens et de barbares vaincus, notamment de Slaves, à l'intérieur de l'Empire.

La main d'oeuvre agricole, si rare à l'époque proto-byzantine, abonde donc au temps méso-byzantin. Le pays est plein de villages libres, unités non seulement administratives, mais aussi, et peut-être surtout, économiques et fiscales: à côté des terres qui forment des propriétés individuelles, il y a les rivières, forêts, pâturages et terres incultes appartenant à l'ensemble des propriétaires villageois, mais qui peuvent toutefois être divisés entre ceux-ci, devenant ainsi leur propriété individuelle; d'autre part, si l'adjudication forcée de terres

incultes abandonnées, *l'épibolé* proto-byzantine, perd sa raison d'être, le principe qui avait été à sa base, la responsabilité collective de groupes de contribuables devant l'impôt, subsiste et s'applique à la communauté du village. D'ailleurs non seulement l'étendue des biens, mais aussi la condition économique de ceux qui les cultivent, sont très différenciées. A côté des biens militaires qui sont les meilleurs, il y en a d'autres, grands et petits; à côté de terres labourées par le propriétaire lui-même avec sa famille, et, s'il est plus riche, par ses esclaves, il y a des biens mis en ferme, soit des terres auparavant incultes que le fermier doit mettre en valeur en payant au propriétaire un dixième de son revenu, soit des terres déjà cultivées auparavant et dont le revenu est partagé par moitié entre le fermier et le propriétaire.

La prédominance de ces villages libres en Asie Mineure n'empêchait pas cependant que, dans une mesure restreinte, il existât sans doute encore au VIIIe siècle de grands domaines; même à partir du IXe, la grande propriété foncière prend de nouveau — très lentement, il est vrai — le pas sur la moyenne et la petite. Il est impossible de retracer cette évolution jusqu'à ses causes premières; ce qui est évident, c'est que la façon dont toute activité industrielle et commerciale était soumise à la tutelle de l'Etat était extrêmement défavorable (ainsi que je le montrerai plus loin) au développement d'un capitalisme mobilier privé, et que, par conséquent, les 'puissants', c'est-à-dire les détenteurs des hautes fonctions publiques — devenus, comme l'avaient été leurs prédécesseurs proto-byzantins, les hommes les plus riches — ne peuvent mieux disposer de leurs richesses qu'en les plaçant en terres, la valeur de celles-ci allant en augmentant en raison directe de l'augmentation de la population agricole.

D'autre part, ce que j'ai dit de la structure économique des villages montre bien qu'il n'y avait pas d'obstacles légaux à devenir plus riche ou plus pauvre en terres; et dès le début du IXe siècle de grandes inégalités de fortune sont apparentes dans les communautés villageoises. C'est alors que l'empereur Nicéphore Ier, en vertu de la solidarité fiscale du village, fit enrôler en masse des paysans appauvris, aux frais de leurs co-villageois solvables, et qu'il astreignit en outre ceux-ci à payer les impôts de ceux-là. Or, si celui qui paie les impôts d'un propriétaire foncier absent n'obtient plus par là, à cette époque, la propriété de la terre en question, il en obtient cependant toujours l'usufruit pour aussi longtemps qu'il paie; la détresse financière croissante des petits paysans amena donc pour la répartition du sol des résultats assez semblables à ceux de l'ancienne *épibolé*.

Un siècle plus tard, l'absorption de la petite propriété par la grande a fait de tels progrès que l'existence de la paysannerie libre, même celle des biens militaires, est sérieusement menacée; et en 922 commence la série des mesures législatives qui cherchent, par différents moyens, à conjurer ce danger. Tout d'abord, on met en vigueur un système savamment élaboré de droit de préemption, droit correspondant depuis toujours à la responsabilité fiscale solidaire, mais amplifié et spécifié cette fois dans le but d'empêcher les paysans de vendre leurs biens à de grands propriétaires fonciers; ensuite, on procède à des dis-

positions interdisant ouvertement aux 'puissants' d'acquérir des biens de paysans. La sévérité de plus en plus rigoureuse de ces dispositions suffirait à montrer combien elles restaient inefficaces; elles furent d'ailleurs en partie sabotées, dans les années soixante du X[e] siècle, par un des législateurs eux-mêmes, l'empereur Nicéphore II Phocas, qui était un grand général mais aussi un grand propriétaire d'origine, et qui agit comme tel. C'est en vain que le grand empereur Basile II le Tueur des Bulgares fit un effort suprême pour sauver la petite propriété libre par des mesures de la dernière violence. Il enleva aux grands propriétaires, sans reconnaître aucun délai de prescription, des terres qui avaient jadis appartenu à des paysans; et en l'an 1002 il fit de l'ancien principe de la responsabilité fiscale solidaire, par une déformation étrange, la base d'un impôt très lourd imposé aux grands propriétaires, désormais astreints, seuls et sans réciprocité, à combler l'arriéré fiscal des paysans libres. Cette mesure resta en vigueur près de 30 ans; puis elle fut abolie. Désormais abandonnée à son sort par l'Etat, la propriété paysanne, aux XI[e] et XII[e] siècles, disparaît presque complètement pour la seconde fois, sinon de droit, au moins en fait.

Telle fut, dans ses grandes lignes, la structure économique de la propriété rurale byzantine et son évolution à travers les siècles; voyons à présent quelle était l'organisation de l'activité économique concentrée dans les villes.

Depuis les temps les plus reculés, le droit public romain avait connu la notion du *munus*, de la prestation de services gratuits que l'Etat peut imposer aux citoyens dans la mesure de ses besoins. A cette notion du *munus*, l'Etat byzantin a donné, jusqu'au XI[e] siècle, un sens extrêmement large. C'est ainsi qu'à l'exception des médecins, professeurs, architectes et de quelques autres métiers pareillement élevés qui jouissaient, sous ce rapport, de privilèges très étendus, les corporations professionnelles des villes, telles que les bouchers et les boulangers, les tanneurs, les marchands de savon, de soie etc., les épiciers, les changeurs ou banquiers et bien d'autres encore, étaient astreintes par voie de *munus* à travailler pour l'Etat à des conditions qu'il leur imposait et qui étaient par conséquent tout à son avantage. En usant de façon absolue de son droit de fixer les prix d'achat et de vente, et en veillant de près à ce que les corporations remplissent scrupuleusement leurs obligations, l'Etat était à ce point leur maître que la situation de leurs membres, tout au moins au commencement de l'époque proto-byzantine, ressemblait bien plus à celle d'employés d'entreprises de l'Etat qu'à celle d'entrepreneurs indépendants. A l'époque méso-byzantine, ils jouissent d'une liberté économique un peu plus grande, l'Etat daignant, par exemple, payer des articles d'équipement qu'il se fait fournir et des travaux qu'il fait exécuter par des artisans. Toutefois, jusqu'au XI[e] siècle, la pression bureaucratique exercée sur le commerce et les métiers reste assez forte pour que le capitalisme mobilier de Byzance soit toujours en grande partie un capitalisme d'Etat.

On peut employer cette expression avec d'autant plus de raison que l'Etat se livre à des opérations bancaires sur une échelle beaucoup plus grande que

ne sauraient le faire des financiers privés. La législation byzantine, s'inspirant de la morale chrétienne, n'aime pas le prêt à intérêt; aux VIII[e] et IX[e] siècles, il était même complètement interdit; ensuite, la législation revint aux dispositions édictées par Justinien, qui s'était contenté de n'interdire que les intérêts composés, et de fixer, pour les intérêts simples, des taux maxima, variant selon la condition et la profession du créancier, la matière du prêt et ses risques, de 4 à 12%. Mais la réalité ne correspondait guère à la théorie, et l'Etat lui-même ne s'y conformait pas toujours; en 810, Nicéphore I[er], qui défendait à ses sujets de prêter, fût-ce à un taux très modeste, en profita pour prêter aux armateurs de Constantinople des sommes importantes au taux de 16⅔%. En général, l'Etat, d'après la législation justinienne, demandait à ses débiteurs 6% d'intérêts, pour des arriérés d'impôts par exemple. D'autre part, si la vente des fonctions publiques au plus offrant, pratique très répandue, était malgré tout un grave abus, la vente de dignités ne comportant pas de fonctions était, par contre, parfaitement légale; l'achat d'une dignité de ce genre était en réalité celui d'une rente viagère, car on obtenait par là, outre la dignité, un soi-disant traitement viager qui représentait des intérêts peu élevés, ne dépassant jamais, semble-t-il, 3½% des sommes versées. L'Etat était aussi le plus grand entrepreneur industriel; ainsi, l'exploitation des mines, carrières et salines, la teinture en pourpre et, depuis Justinien, la fabrication des armes et de la soie (plus tard, au moins de certaines étoffes de soie) étaient son privilège exclusif.

On a dit à bon droit que l'industrie byzantine était surtout une industrie de luxe; on peut dire la même chose de son commerce d'importation et d'exportation. A l'époque proto-byzantine, du vin, du blé, du fer, et surtout des tissus furent exportés de l'Empire jusqu'en Extrême-Orient; celui-ci et le Yémen fournissaient à l'Empire des pierres précieuses, des drogues, des épices; ces marchandises étaient aussi importées, à travers l'Abyssinie, de l'Afrique intérieure, qui fournissait en outre de l'ébène, de l'ivoire, de l'or et des esclaves nègres. Il va de soi que, pour autant que ce commerce subsiste après la période proto-byzantine, ce sont les Arabes qui en tirent le plus grand profit, en empêchant désormais le commerce direct entre Byzance et les lointains pays du Sud et de l'Est. L'importance qu'avait l'Egypte pour l'Empire proto-byzantin ne consistait pas seulement dans le fait que ce pays fournissait alors, sous forme d'impôts, d'énormes quantités de blé pour l'approvisionnement de Constantinople, mais aussi dans le rôle joué par la ville d'Alexandrie comme centre de la fabrication du papyrus, du verre et de la toile, et comme entrepôt pour les marchandises échangées avec l'Abyssinie, l'Arabie et les Indes. Toute espèce d'industrie fleurissait en Syrie; celle des étoffes de pourpre et de soie prospérait en Phénicie et en Palestine, d'où l'on exportait aussi le fameux vin de Gaza; l'Asie Mineure occidentale et méridionale fournissait à d'autres provinces du blé, de l'huile, du vin, des textiles et des orfèvreries, la Cappodoce exportait des fourrures, et dans l'île de Chypre se trouvaient les chantiers principaux des navires qui, jusqu'au milieu du VII[e] siècle, parcoururent toute la Méditerrannée.

C'étaient en effet des marchands byzantins, surtout des Syriens, qui transportaient en Occident les produits de l'industrie byzantine ainsi que les précieuses denrées orientales, clou de girofle, canelle, poivre, etc.; on rencontre à l'époque mérovingienne de riches commerçants syriens jusque dans le Nord de la Gaule. Henri Pirenne, qui a beaucoup contribué à élucider ce sujet, insiste sur le fait que la fondation de royaumes barbares en Occident au cours du Ve siècle n'a pas diminué l'intensité de ces relations commerciales; je crois pouvoir aller plus loin, et affirmer qu'au lieu de diminuer ces relations, la ruine de l'Etat romain en Espagne et en Gaule et celle de sa civilisation au moins dans le royaume des Francs, les ont fortement intensifiées. En effet, la déchéance de l'industrie gauloise ne pouvait être que favorable au placement de certaines marchandises apportées par les Syriens. D'autre part, les entraves apportées à l'initiative commerciale privée par l'organisation bureaucratique de l'Empire s'étaient brisées en Gaule et en Espagne depuis la chute de l'Empire d'Occident, de sorte que ces pays devaient être comme le paradis des marchands orientaux; on y pouvait accumuler des capitaux bien plus facilement qu'à Antioche ou à Apamée, et on comprend pourquoi plus d'un de ces Syriens préférait s'établir à demeure à Bordeaux, à Orléans — où il y eut toute une colonie de langue syriaque — ou à Paris.

M. Sabbe a prouvé de façon décisive qu'aux siècles qui séparent l'invasion arabe des croisades, les rapports commerciaux entre l'Orient et l'Occident n'ont nullement cessé;[1] si ce commerce se fait toujours, en majeure partie, par l'intermédiaire de Byzance, il est cependant exact[2] que les routes commerciales se sont modifiées. Si la navigation byzantine ne fréquente plus guère le bassin occidental de la Méditerrannée, elle se maintient cependant non seulement sur la côte de la péninsule balkanique, mais aussi sur celle de l'Italie, d'un côté jusqu'à Venise, de l'autre jusqu'à Gaète. Pendant longtemps, le monde romano-germanique n'est désormais en rapports pacifiques avec l'Orient que par l'intermédiaire des villes maritimes d'Italie restées byzantines.

Parmi les branches de l'activité industrielle et commerciale de Byzance, il en est une qui doit retenir spécialement l'attention: c'est celle de la soie. Jusque dans la seconde moitié du VIe siècle, l'Empire dépendait entièrement de l'étranger pour la matière première de cet article de luxe, qui était au moyen âge un des plus importants, sinon le plus important; en pratique, c'étaient les

[1] Ici il faut dire un mot de la célèbre thèse d'Henri Pirenne, à laquelle est consacré notamment son ouvrage posthume: *Mahomet et Charlemagne.* D'après la thèse de Pirenne, les relations commerciales entre l'Orient et l'Occident chrétien auraient cessé à peu près entièrement à la fin du VIIe siècle par suite de l'invasion arabe. Or, je me range à l'avis de ceux qui regrettent la parution de ce livre posthume: non seulement il fourmille d'inexactitudes de détail souvent graves, que les éditeurs auraient dû éliminer du manuscrit que Pirenne avait laissé à l'état de première ébauche; mais encore et surtout il n'y a pas été tenu compte du fait que l'essentiel de la thèse de Pirenne a été réfuté, presque au moment même où ce grand historien disparut, par M. Etienne Sabbe dans la *Revue belge de Philologie et d'Histoire* 14 (1935) 811-48, 1261-88.

[2] C'est ce qui reste de la thèse de Pirenne.

Perses qui revendaient la soie grège, produite en Chine ou en Asie Centrale, à l'Etat byzantin; celui-ci revendait à son tour aux fabriques privées ce dont il n'avait pas besoin lui-même. On conçoit combien cette industrie souffrait toutes les fois que l'Empire était en guerre avec le royaume perse; en fixant, pendant une de ces guerres, pour la soie manufacturée un prix maximum trop bas, Justinien causa la faillite de beaucoup de soieries privées, ce qui l'amena à faire de cette industrie un privilège exclusif de l'Etat. Plus tard, des moines qui avaient appris la sériciculture pendant un long séjour en Asie Centrale, offrirent à l'empereur de lui en rapporter clandestinement des oeufs de vers à soie; c'était là une chance que, bien entendu, l'empereur saisit avec empressement, et l'entreprise réussit. Il se passa quelques décades avant que l'élevage des vers à soie ne donnât des résultats palpables, tout d'abord en Syrie; mais bientôt cette industrie devint un des orgueils de Byzance. Après la perte de la Syrie, la sériciculture comme la fabrication de la soie furent transportées en d'autres contrées; à l'apogée de l'époque méso-byzantine et jusqu'au XII[e] siècle, l'industrie des soieries fleurissait surtout en Grèce, à Thèbes et à Corinthe, l'Etat veillant jalousement à ce que les procédés de production ne fussent pas connus du reste de la chrétienté, jusqu'à ce qu'en 1147 le roi normand Roger II mit ces villes à sac et emmena des ouvriers en captivité à Palerme.

Pour les autres branches industrielles et commerciales qui à l'époque proto-byzantine avaient eu leur point de gravitation dans les provinces conquises ensuite par les Arabes, c'est avant tout Constantinople elle-même, mais aussi Thessalonique, célèbre pour ses orfèvreries et ses foires annuelles de la Saint-Démétrius, Smyrne et d'autres villes qui remplacent en quelque sorte Antioche, Alexandrie, etc.; de même, la diminution du commerce byzantin dans la moitié occidentale du bassin méditerranéen est dans une certaine mesure compensée par l'intensification du commerce septentrional de Byzance. Jusqu'à la fin du X[e] siècle, la ville de Cherson en Crimée faisait partie intégrante de l'Empire et resta peut-être plus longtemps encore le grand entrepôt des marchandises échangées avec les peuples habitant le Caucase et les alentours de la Méotide: exportation de blé, que les Chersonites échangeaient contre le sel de leurs propres salines, de vins et de différentes marchandises de luxe; importation de fourrures, de rayons de miel et d'esclaves. A cela s'ajoute, dès le XI[e] siècle, le commerce entre Constantinople et les Russes de Kiev, dont les attaques navales dirigées, avant leur évangélisation, contre la capitale de l'Empire, ne firent qu'interrompre de temps à autre les relations pacifiques basées sur des traités. En vertu de ces traités essentiellement commerciaux, des marchands russes étaient admis tous les ans pendant l'été à Constantinople pour y vendre à des prix fixes et surtout pour y troquer contre des soieries, des vins et des fruits, leurs marchandises: esclaves, fourrures et produits d'apiculture.

Tout comme le besoin de se faire protéger par la flotte anglaise est peut-être le lien le plus puissant qui rattache les *Dominions* britanniques à l'Angleterre, de même la puissante flotte de guerre byzantine des siècles obscurs maintenait les gens de Naples, d'Amalfi et de Gaète ainsi que ceux de Venise, dans le

cadre politique de l'Empire byzantin, en leur permettant de participer à sa vie économique. Petit à petit cependant, depuis le commencement du IXe siècle, ces liens politiques se relâchent dans la mesure où, d'une part, la protection impériale s'avérant insuffisante, ces avant-postes italiens de l'Empire réussissent à la compléter ou même à la remplacer par leurs propres forces, et où, d'autre part, leurs intérêts ne s'accordent pas avec ceux du gouvernement de Constantinople; on sait que leurs marchands n'eurent pas de scrupules à enfreindre les lois de l'Empire en trafiquant avec les Arabes et en leur vendant même parfois des esclaves chrétiens.

Libérées économiquement du joug étatiste de Byzance, certaines de ces villes atteignent un très haut degré de prospérité et prennent conscience de leur force. Au Xe siècle déjà, les Vénitiens sont en réalité bien plus des alliés et des amis que des sujets ou des vassaux de l'Empire; à la fin du XIe siècle la ruine de la flotte de guerre byzantine et l'impuissance d'Alexis Comnène à lui rendre son ancienne vigueur, leur permettront de renverser complètement les positions. Pour s'assurer leur aide contre les Normands, l'empereur dut octroyer aux Vénitiens une exemption complète de toutes les taxes commerciales dans l'Empire, et leur accorder un quartier à eux dans la capitale. Ces privilèges livrèrent Byzance à l'exploitation étrangère, qui devint bientôt un joug économique insupportable que les empereurs de la basse époque essayèrent toujours en vain de secouer. Aux sangsues de Venise s'ajoutèrent bientôt celles de Pise et de Gênes; à miser sur les unes contre les autres, l'Empire ne gagnait généralement rien pour lui-même, et plus il allait s'affaiblissant, plus les privilèges qu'on lui extorquait devenaient exorbitants. Certains quartiers de Constantinople se transformèrent ainsi en véritables *Settlements* rappelant la Shanghai d'aujourd'hui; vers la fin du XIIe siècle, il y avait à Constantinople environ 60.000 Occidentaux; et au milieu du XIVe, tandis que la douane impériale de Constantinople ne rapportait que 30.000 sous d'or par an, la douane génoise de Galata, de l'autre côté de la Corne d'or, n'en rapportait pas moins de 200.000.

Dès le XIe siècle, l'Etat, affaibli, comme on l'a vu, par les forces 'féodalistes', avait dû lâcher davantage la bride — tout d'abord au plus grand profit des 'puissants' byzantins — à l'activité industrielle et commerciale privée, dont jadis il était le maître absolu; par conséquent, à la basse époque, il devint possible de placer des capitaux autrement qu'en achetant des terres. Nous connaissons un richard qui, en se faisant moine en 1294, fit donation de sa fortune au monastère où il entra; celle-ci comprenait non seulement une belle campagne, quatre vignobles et plusieurs autres fonds de terres, mais aussi, à Smyrne et dans les environs, un bon nombre de maisons, la moitié d'un établissement de bains, une part sociale dans un atelier de parfumerie (que le monastère refusa), d'autres ateliers, deux boulangeries (dont il avait loué l'une) et quatre magasins de tissus. On peut supposer que des fortunes aussi bigarrées n'étaient plus, à cette époque, quelque chose de tout à fait exceptionnel, et ce particulier n'était certainement pas le plus riche des Byzantins de son

temps. Mais l'énorme majorité de ses concitoyens, tant dans les villes que dans les campagnes, vivaient dans une misère qui s'accentuait probablement de décade en décade, d'autant que la façon dont les populations des Balkans étaient traitées par les dynastes chrétiens qui s'y faisaient la guerre, semble avoir été aussi féroce que celle dont les Turcs poursuivaient leur conquête.

Tout bien considéré, je suis très porté à croire que ce fut pendant les siècles dits obscurs que la minorité des gens aisés fut proportionnellement la plus élevée dans l'Empire, et cela grâce à la réforme agraire d'Héraclius. Il faut se garder, toutefois, d'exagérer la portée économique de celle-ci pour l'ensemble de la population. De tout temps, à Byzance, la situation des masses urbaines, mangeant mal et trop peu, habitant des taudis puants, en partie même contraintes à loger à la belle étoile, a été lamentable, le nombre des mendiants énorme, les salaires des petits travailleurs contrastant de façon révoltante avec les revenus des fonctionnaires. A l'époque proto-byzantine, des ouvriers libres paraissent avoir gagné en moyenne dix-huit sous d'or par an, à supposer qu'ils eussent du travail pendant toute l'année. Par contre, un tout jeune employé de l'administration centrale pouvait, s'il avait de la chance, gagner légalement en un an mille sous d'or par des sportules, et à la fin de sa longue carrière de subalterne, il en gagnait normalement quelques milliers; chacun des quelque vingt plus hauts fonctionnaires civils et militaires proto-byzantins — qui, il est vrai, n'ont pas droit à des sportules — a un traitement moyen de 7200 sous d'or par an, c'est-à-dire quatre cents fois le revenu annuel d'un ouvrier. Aux siècles suivants, les traitements des plus hauts fonctionnaires sont toutefois réduits de la moitié ou même davantage.

Il me reste à donner quelques indications sur le montant du budget byzantin. Pour apprécier à leur juste valeur les chiffres que je vais citer, il faut ne pas perdre de vue certains éléments qui rendent assez difficile la comparaison du budget byzantin avec celui d'un Etat moderne. Il y a d'abord, ce dont j'ai déjà parlé, le rôle secondaire, il est vrai, mais nullement négligeable que joue à Byzance l'économie-nature, et la quantité, relativement restreinte en comparaison des temps modernes, de la monnaie mise en circulation, ce qui en augmente le pouvoir d'achat. A la basse époque, grâce à l'impulsion que donnent au trafic international les croisades et l'essor des villes marchandes de la Haute-Italie, la situation change considérablement, l'économie monétaire se développant davantage encore; mais jusque vers le XIe siècle, le pouvoir d'achat du sou d'or peut fort bien avoir été en moyenne le double au moins de celui que possédait la même quantité d'or monnayé au commencement de notre siècle. Ensuite, les employés de l'Etat byzantin sont rétribués essentiellement par des sommes ne figurant pas au budget de l'Etat, parce qu'elles leur sont versées directement par les administrés à l'occasion de tout acte administratif qui les regarde. Enfin, les frais de la prévoyance sociale incombaient en très grande partie à l'Eglise, l'Etat y contribuant surtout en nature et en conférant des immunités à des propriétés ecclésiastiques.

A la lumière de ces données, il faut considérer comme des réalisations vraiment remarquables de la politique financière, ou pour mieux dire, de la fiscalité byzantine, les trésors qu'elle sut accumuler à trois reprises, à de longs intervalles d'ailleurs: 23 millions de sous d'or en 518, 13 millions et deux tiers en 856 et près de 14 millions et demi en 1025. D'autre part, j'ai pu démontrer que jusque bien avant dans la période méso-byzantine les dépenses et recettes régulières payées et perçues en espèces n'atteignaient pas encore huit millions de sous d'or par an. Malgré le développement ultérieur de l'économie monétaire il me semble donc difficile de ne pas voir un malentendu ou une très forte exagération dans l'affirmation d'un Juif espagnol qui, au XII[e] siècle, visita Constantinople, et qui prétend que cette ville fournissait alors à elle seule au trésor impérial un revenu de 7.300.000 sous d'or par an; je suis enclin à supposer qu'il s'agit en réalité du revenu monétaire tiré de l'Empire tout entier, d'autant qu'Andronic Comnène, en trois années d'une administration excellente du point de vue fiscal, et en recourant à d'importantes confiscations, ne parvint à accumuler qu'un maigre trésor d'à peine 105.000 sous d'or.

Ce sont cependant encore de bien beaux jours en comparaison de la situation financière du temps des Paléologues. Vers 1310, on entreprit un redressement dont Nicéphore Grégoras vante le succès, hélas très éphémère; or, ce dont on fut si satisfait, c'est d'être parvenu à faire monter les recettes annuelles de l'Etat à un million de sous d'or, et encore s'agit-il de sous de si mauvais aloi que la valeur métallique de cette somme équivalait à peine à un demi-million de sous de la période proto-byzantine et méso-byzantine. En effet, ce sont à présent les Vénitiens et les Génois qui mangent le gâteau, et la fin approche; quelques décades déjà avant la prise de Constantinople par les Turcs, la frappe du sou d'or a cessé: le ducat de Venise l'a complètement évincé à Byzance même, et le gouvernement impérial vit dans une large mesure des crédits et des aumônes que lui paie l'étranger en monnaie d'or étrangère. Ainsi l'Empire byzantin avait perdu les derniers vestiges de son autonomie économique avant de disparaître politiquement.

III. Structure sociale de l'Empire byzantin

Ce que j'ai dit de la vie économique de Byzance a déjà montré que la situation des Byzantins différait largement selon les classes sociales auxquelles ils appartenaient; voyons à présent de plus près quelles étaient ces classes.

La plus basse de toutes était toujours, comme dans l'Antiquité, celle des esclaves. Mais si l'esclavage a subsisté pendant toute l'histoire byzantine, il est cependant certain que non seulement le nombre des esclaves est, tout bien considéré, en constante diminution depuis les derniers siècles de l'Antiquité, mais encore que le sort des esclaves paraît aller toujours s'adoucissant. Constantin le Grand interdisait encore de poursuivre en justice le maître qui châtie son esclave au point de provoquer la mort, à condition qu'il n'ait pas eu l'intention de le tuer; or, il était tout aussi facile de nier cette intention qu'il était difficile de la prouver. Mais déjà vers 400 saint Jean Chrysostome

s'indigne publiquement de bien moindres violences des maîtres envers leurs esclaves, et dont en général on ne parlait pas auparavant, et en 554 le grand général Narsès, celui qui conquit l'Italie pour Justinien, fait mettre à mort, à la veille d'une bataille, un chef barbare qui venait de tuer un de ses esclaves, et prétendait que c'était là son droit. Il convient de noter que dans la suite les sources byzantines ne mentionnent jamais, que je sache, de mauvais traitements physiques infligés aux esclaves.

Justinien a aboli les dernières traces des anciennes catégories intermédiaires entre l'esclavage et le droit de cité, mais nous trouvons à Byzance beaucoup de nouvelles restrictions à la liberté, restrictions inconnues du droit romain classique, et qui peuvent aller jusqu'à l'annihiler presque complètement.

Sont atteints de dégradation civique, à des degrés différents, mais toujours sensibles, depuis le Ve siècle, tous ceux qui ne sont pas chrétiens orthodoxes, c'est-à-dire qui n'appartiennent pas à l'Eglise que le gouvernement déclare être l'Eglise catholique. Il y a des religions qu'il est interdit, sous peine de mort, de professer, comme le manichéisme; il y en a d'autres, tel le paganisme avant le règne de Justinien, qu'il est permis de professer, mais non pas de pratiquer; il y a aussi des cultes tolérés, tels que ceux de certaines Eglises schismatiques remontant aux premiers siècles du christianisme, ou celui des Juifs, mais tous les mécréants sans exception sont exclus de tous les honneurs et fonctions publics et il leur est défendu de posséder des esclaves orthodoxes; de plus, les Juifs étaient frappés d'un impôt spécial, tandis que les adeptes des religions dont le culte était interdit n'avaient pas le droit de transmettre leurs biens par voie de donation ou de testament.

A ces restrictions des droits civiques pour des raisons d'ordre religieux, s'en ajoutent d'autres dont les raisons sont d'ordre économique et qui affectent à l'époque proto-byzantine presque toutes les classes, et plus tard encore une grande partie de la population. J'ai déjà dit qu'à cette époque tous les paysans, ceux que j'ai appelés au chapitre précédent paysans libres, comme aussi les colons des grands domaines, sont de droit attachés à la glèbe, et les pouvoirs des grands propriétaires fonciers envers leurs tenanciers sont tels que dès la fin du IVe siècle une loi enlève à ces derniers le droit de poursuivre civilement leurs maîtres, pour la raison que leur condition est, ainsi que le dit ce texte juridique, 'presque une espèce d'esclavage'. A la basse époque, la situation des paysans censés libres est assez semblable à celle des tenanciers non libres; aussi les sources désignent-elles souvent les uns comme les autres par le même mot de *paroikoi* ou serfs de la glèbe.

Quant aux classes inférieures des populations urbaines et notamment la multitude de personnes vivant de la charité, si leur sort était économiquement misérable, elles n'avaient cependant pas à se plaindre d'un manque de liberté. Un des traits les plus caractéristiques de l'histoire intérieure de Byzance est le rôle très important qu'y joue la plèbe des villes et surtout de la capitale. Cette influence, la plèbe l'exerce grâce à une organisation officiellement reconnue par l'Etat et même investie de certaines fonctions publiques, organisation qui paraît avoir été à l'origine d'ordre purement sportif.

C'est que Byzance a hérité de l'intérêt malsainement exagéré que la Rome antique décadente avait nourri pour les jeux du Cirque et notamment les courses de chars. Les quatre organisations sportives qui participaient à ces concours du Cirque et qui pourvoyaient à l'entretien des cochers, écuyers, chevaux et chars, s'appelaient, d'après les couleurs de leurs attelages, les Blancs, les Rouges, les Bleus et les Verts. Petit à petit, ces 'factions' s'étaient chargées d'organiser également tous les autres spectacles du Cirque, y compris les pantomimes lascives qui avaient évincé depuis longtemps le théâtre tragique et comique; l'Eglise les condamnait, mais le public en était sans doute d'autant plus friand que, pour des raisons de morale chrétienne, les jeux de gladiateurs avaient été abolis au Ve siècle. La seule consolation qui restât aux amateurs spécialisés dans ce domaine était, à la fin du VIe siècle encore, le spectacle — de plus en plus rare cependant — du supplice des condamnés à la peine de mort aggravée, qu'on faisait déchirer au Cirque par des bêtes féroces, et plus tard, de temps à autre, l'exécution publique de ces condamnés par le bourreau. On veut croire que c'étaient plutôt les courses qui intéressaient tout le monde, sans exception, à telle enseigne que tous les Byzantins, y compris les empereurs, appartenaient à une des quatre factions du Cirque. Assez tôt, les Blancs devinrent une simple annexe des Bleus, tandis que les Rouges se rattachèrent aux Verts, et ce sont les Bleus et les Verts dont les querelles donnent à la vie urbaine de Byzance un caractère si singulièrement mouvementé; parfois aussi ils font cause commune contre le gouvernement. Quand ils sont rassemblés au Cirque, ils usent même envers l'empereur d'une liberté de parole couverte d'une immunité à peu près complète, et qui tranche de façon étonnante sur le respect tout religieux dont la personne du souverain est entourée par ailleurs. Nous possédons encore le procès-verbal d'un curieux dialogue entre Justinien, présent sans doute à sa loge bien que s'exprimant par la voix d'un porte-parole, et la faction des Verts: on s'injurie des deux côtés, les Verts exprimant le regret de ce que le père de Justinien fût né pour avoir comme fils un assassin; c'est par ce dialogue que débuta la célèbre révolte de janvier 532 qui ravagea Constantinople pendant presque une semaine et qui finit par être étouffée dans le sang.

C'est seulement plus tard, pendant les siècles obscurs, que le gouvernement parvint dans une certaine mesure à dompter les deux grandes factions en s'en assurant la direction; au Xe siècle, nous trouvons les Bleus et les Verts de Constantinople partagés en deux sections, celles de la Ville et celles des faubourgs asiatiques, les présidents des sections de la Ville étant des fonctionnaires impériaux appelés *démarques* ou tribuns de la plèbe, tandis que la fonction des *démocrates,* ou présidents des sections des faubourgs, est exercée d'office par deux commandants militaires du rang le plus élevé. Le rôle joué par les factions du Cirque doit être considéré comme une survivance des antiques comices de Rome; en effet, l'acclamation d'un nouvel empereur par la voix des factions de Constantinople, assemblées au Cirque, a le caractère d'un acte électoral posé par le peuple romain. Ce n'est qu'au XIIe siècle, lorsque Manuel Comnène

transféra la résidence impériale du Palais de Chalcé, contigu au Cirque et où les empereurs avaient habité pendant huit siècles, au Palais des Blachernes, à l'autre extrémité de la Ville, que les fonctions publiques des Bleus et des Verts furent considérablement réduites et leur importance fort diminuée; toutefois, les démarques sont mentionnés encore au XIV[e] siècle.

A l'époque proto-byzantine, les membres des corporations professionelles urbaines — sauf les médecins, professeurs, architectes etc. — sont héréditairement attachés à leurs métiers, et en général le rang social qu'ils occupent correspond à la dépendance étroite dans laquelle ils sont tenus économiquement par l'Etat. Mais à l'époque méso-byzantine, l'artisanat et le commerce ne sont plus héréditaires, et la liberté plus grande qui leur est accordée permet l'éclosion lente d'une classe de bourgeois, dont est issu, par exemple, au XI[e] siècle, le grand Psellus, et qui formera à la basse époque une aristocratie des villes assez semblable à celle du bas moyen âge occidental. Un événement qui eut lieu en 1197 nous montre quelle importance sociale et politique les métiers avaient déjà acquise au XII[e] siècle: pour se procurer les sommes dont le paiement venait de lui être imposé par l'empereur d'Occident Henri VI, l'empereur Alexis III Ange n'osa pas ordonner simplement la levée d'un nouvel impôt, mais il tint à s'y faire autoriser par un véritable parlement auquel, outre le sénat et le clergé, participèrent aussi les corps de métiers de Constantinople; ce parlement refusa net, et l'empereur dut renoncer à son plan.

Dans les villes de province, cette bourgeoisie, en devenant une aristocratie urbaine, prend la place restée vide depuis le VII[e] siècle par suite de la disparition des derniers vestiges de l'ordre des *curiales,* c'est-à-dire des personnes faisant partie des municipalités ou *curies.* Jadis, les citoyens des villes conféraient les magistratures municipales aux plus riches d'entre eux, et ceux-ci les exerçaient gratuitement; sous le Haut-Empire déjà, ces fonctions comprenaient, outre l'administration communale proprement dite, les obligations incombant aux municipalités envers l'Etat et notamment l'assiette et la levée immédiate de ses impôts. Petit à petit ces charges étaient devenues excessivement lourdes; elles continuaient cependant à ne pas être rétribuées. Les honneurs municipaux cessant, par conséquent, dès le II[e] siècle de notre ère, d'être brigués, l'Etat était intervenu pour les imposer à tout citoyen domicilié dans une ville, possédant une fortune suffisante, et n'appartenant ni à l'ordre sénatorial ni à la bureaucratie impériale ni à l'armée ni à une corporation professionelle; comme, d'autre part, l'Etat veillait à ce que les *curiales* et les membres de leurs familles n'embrassent pas une carrière qui les aurait exemptés de la curie, cela revenait à faire des *curiales* une classe héréditaire. Etant considérés comme une espèce de noblesse provinciale, les *curiales* jouissaient de certains privilèges; ils ne manquaient pas non plus d'abuser de leurs pouvoirs administratifs, qui comprenaient aussi la basse justice. Cependant leurs fortunes, qui consistaient généralement en terres sises dans le territoire de leur cité, s'effondraient sous le poids du fardeau que leur avait imposé l'Etat en les rendant solidairement responsables des impôts qu'ils étaient tenus de per-

cevoir; et comme parmi ceux des *curiales* qui ne furent pas libérés de leur joug par l'appauvrissement, il y en avait beaucoup qui s'y soustrayaient en se glissant furtivement dans d'autres professions, il n'y a pas lieu de s'étonner que le nombre des *curiales* aille toujours en diminuant et que le dernier témoignage que nous ayons de l'existence d'une curie date du règne d'Héraclius. Au fur et à mesure que les *curiales* s'effacent et disparaissent, leurs fonctions administratives passent entre les mains d'une part de l'Eglise et d'autre part d'agents immédiats de l'Etat.

Les nombreux employés des différents services de l'Etat peuvent être divisés, du point de vue social, en deux classes: le personnel des administrations de province, peu considéré, se trouve dans une situation semblable à celle des *curiales,* et comme ceux-ci, il est lié héréditairement à son service — tout cela à l'époque proto-byzantine, car nous ne sommes pas renseignés à son sujet pour l'époque postérieure. Par contre, la situation des employés aux écritures et à la comptabilité des administrations supérieures est assez favorable pour qu'ils ne souffrent guère du fait qu'en droit leur condition est également héréditaire du IVe au VIIe siècle. Ils peuvent être nommés aux fonctions les plus hautes et obtiennent en tout cas, au moins à la fin de leur carrière, depuis le Ve siècle, la dignité, héréditaire jusqu'à un certain point, de membre de l'ordre sénatorial; c'est cet ordre qui, d'autre part, représente la classe des grands propriétaires fonciers, pour les raisons que j'ai indiquées plus haut.

Il convient cependant de distinguer: un chef de bureau, gratifié à la fin de sa carrière d'une dignité titulaire qui le faisait membre de l'ordre sénatorial, ne devenait pas pour cela un grand seigneur; les avantages, d'ailleurs très appréciables et appréciés, de sa situation se bornaient à ceci qu'en général il pouvait vivre très aisément des économies qu'il avait faites pendant ses nombreuses années de service; que l'administration ne le tracassait pas, mais le traitait au contraire avec égards; et qu'il avait le droit de changer à son gré de domicile. Pour appartenir vraiment à la haute société, pour pouvoir accéder à une des fonctions qui comportaient la qualité de sénateur effectif — c'est-à-dire de membre du sénat et non seulement de l'ordre sénatorial — il fallait ou bien être né dans celui-ci, ou bien obtenir avant la vieillesse une de ses dignités inférieures. Or, je crois avoir montré ailleurs qu'une des raisons, et non la moins importante, pour lesquelles l'Empire d'Occident s'écroula au Ve siècle tandis que celui d'Orient se maintint, est le fait qu'en Occident le gouvernement est en général entre les mains d'une aristocratie sénatoriale et latifondiaire où les roturiers n'entrent que très difficilement, semble-t-il, tandis qu'en Orient c'est parmi ces derniers que se recrutent les plus hauts fonctionnaires de l'administration impériale. Dans l'Occident du Ve siècle, les ministres prétendent fièrement, à tort ou à raison, descendre des Anice, des Dèce et d'autres grandes familles de la République romaine, et en tout cas il est rare que leur famille n'ait pas été sénatoriale dès le IVe siècle ou plus tôt encore; en Orient, des personnes de haute naissance sont, du Ve au XIe siècle, fort rares parmi les ministres: la plupart de ceux-ci sortent au contraire des bureaux ou du barreau

où ils se sont distingués par leurs capacités administratives ou juridiques. Et certes, en devenant de grands personnages, ces gens-là deviennent en général aussi de grands propriétaires fonciers, ce qui les amène souvent à faire aux intérêts egoïstes de cette classe des concessions contraires aux intérêts de l'Etat; il n'en reste pas moins que les plus hauts fonctionnaires du gouvernement central ont, par suite de leur origine, de leur formation et de leur expérience, une conception de l'Etat qui les empêche de se faire, sans plus, les instruments d'une noblesse tendant à s'identifier avec l'Etat. D'autre part, la conscience que c'est leur classe qui fournit les ministres stimule le zèle des employés des administrations supérieures et accroît leur propre prestige. Ce n'est donc qu'au cours de longues et âpres luttes avec l'administration centrale que, dans les provinces, la noblesse terrienne parvient à affaiblir l'Etat au point de lui donner une structure plus ou moins 'féodaliste'.

En parlant si prudemment de 'structure plus ou moins féodaliste', j'indique déjà que nous sommes ici en présence d'une des questions les plus complexes de l'histoire byzantine, au moins sous son aspect social; car son aspect économique a pu être suffisamment élucidé pour que j'aie pu le retracer sans hésitation au chapitre précédent. En effet, on ne peut pas répondre tout de go par oui ou par non à la question de savoir s'il y a eu une féodalité à Byzance. Si on emploie le terme de féodalité, comme il est recommandable de le faire, dans le sens du régime féodal tel que le connaît le moyen âge romano-germanique, il faut répondre que la féodalité ne s'introduit à Byzance qu'à partir d'Alexis Ier Comnène, et que jusqu'au XIIIe siècle cette notion ne s'y applique qu'aux relations entre l'empereur et les étrangers venus d'Occident qui lui prêtent foi et hommage, à l'occidentale, et deviennent ainsi ses *lizioi,* c'est-à-dire ses hommes liges. Ce n'est qu'au temps des Paléologues que les institutions d'origine byzantine sont devenues tellement semblables, sinon pareilles, au régime féodal que de grands propriétaires grecs s'appellent eux aussi hommes liges de l'empereur et chevaliers. On ne saurait nier l'influence exercée par l'Occident sur la formation de cette féodalité byzantine de la basse époque, bien qu'il soit vrai que lorsque les Latins fondèrent en 1204 leur Empire et différentes principautés, ils trouvèrent en Orient un état de choses assez facile à transformer en pur régime féodal.

Il y a cependant une différence de principe entre la féodalité occidentale et les phénomènes similaires qui se produisirent à Byzance dès avant les croisades et indépendamment de toute influence occidentale. En Occident la féodalité, ayant pour base un lien mutuel de fidélité entre l'homme lige et son seigneur, et nécessitant donc l'hommage personnel, comble une lacune dans l'organisation par trop défectueuse de l'Etat, presque entièrement dépourvu d'une administration régulière; par contre, à Byzance l'Etat possède une organisation administrative à mailles étroites, et le seul moyen par lequel les grands propriétaires peuvent aboutir à une espèce de féodalisme voilé, c'est d'accaparer des fonctions déjà existantes, de sorte qu'ils n'exercent leurs pouvoirs quasi-féodaux qu'en tant que fonctionnaires. C'est seulement dans le sens

d'empiétements progressifs faits par des pouvoirs locaux tirant leur origine de conditions de droit privé, sur des prérogatives existantes de l'Etat qu'il faut comprendre les deux processus de féodalisation que l'Empire byzantin a subis successivement, le premier arrêté et défait par les réformes d'Héraclius, le second détruisant lentement les effets de celles-ci.

A l'époque proto-byzantine, les grands domaines possèdent souvent une autonomie quasi-municipale, le pouvoir du propriétaire remplaçant celui des municipalités urbaines, et partout c'est le propriétaire qui perçoit pour le compte de l'Etat les impôts des tenanciers. C'est même la raison pour laquelle beaucoup de petits paysans, afin de se mettre à l'abri des agents du fisc, qui n'osent pas s'attaquer à leurs riches et puissants voisins, cèdent de fait à ceux-ci leurs terres pour les cultiver désormais comme tenanciers en échange de l'aide et de la protection, le *patrocinium,* que leur accordent ces patrons. Pendant toute l'époque proto-byzantine l'Etat lutte contre les patronages qui ont pour effet de soumettre parfois des villages entiers de paysans libres à un grand propriétaire foncier, mais à la longue, les forces locales l'emportent. Grâce au prestige et aux privilèges des dignités qu'ils revêtent, et en s'assurant des places importantes dans l'administration provinciale, les aristocrates locaux parviennent à s'assujettir, jusqu'à un certain point, outre la paysannerie libre, les petites villes avec leurs curies défaillantes.

Mieux qu'ailleurs nous pouvons étudier cette évolution en Egypte, grâce aux papyrus, et aussi parce qu'elle ne paraît avoir atteint nulle part ailleurs un degré aussi avancé. Ici, de grands propriétaires fonciers sont chargés, depuis la seconde moitié du Ve siècle, de percevoir les impôts de la plupart des villages libres situés aux alentours des villes où ils résident. Mais à cela s'ajoutent bientôt les pouvoirs de police et de basse justice dans tout le territoire rural, puis les attributions de chef administratif de la ville elle-même, cumulées parfois avec le commandement militaire de celle-ci. On comprend dès lors la situation presque princière dont jouissaient ces aristocrates d'Egypte, tels que la célèbre dynastie des Apions; seuls le fondateur de cette dynastie et son fils ont été ministres et hommes d'Etat de l'Empire, tandis que leurs descendants, sans doute plus grands seigneurs encore et appartenant, par leurs dignités auliques, à la classe la plus haute de l'ordre sénatorial, se contentent de remplir des fonctions locales en Egypte et d'y régner sur leurs sujets. Ils possèdent d'énormes biens-fonds à travers tout le pays, ils ont leur propre flotte de transport sur le Nil, leur propre service de poste avec ses chevaux et ses mulets, leurs gardes du corps et leur police, enfin un nombreux personnel administratif privé dont les chefs sont assez importants pour appartenir aux rangs inférieurs de l'ordre sénatorial. Il est intéressant de voir que le clergé des villages domaniaux dépendait lui aussi assez étroitement du propriétaire, de sorte que sa situation paraît avoir été assez semblable à celle du clergé des églises privées du haut moyen âge occidental.

La seconde évolution 'féodaliste' que connut Byzance diffère quelque peu de celle de l'époque proto-byzantine et offre dès le début une similitude plus

grande avec les phénomènes qu'on observe en Occident. Il est vrai que certains groupes de sujets avaient de tout temps joui de certains privilèges qui les exemptaient de différentes obligations envers l'Etat; ainsi dès le IVe siècle l'immunité des impôts additionnels et des *munera* civils ou personnels — tels que l'obligation de faire des corvées ou des transports pour l'Etat, de lui livrer du bois ou d'autres matériaux, de travailler à ses constructions, etc. — avait été accordée au clergé orthodoxe et à certaines catégories élevées de fonctionnaires. Mais ce ne sont pas là des privilèges individuels, et l'on peut dire qu'à l'époque proto-byzantine le privilège accordé à titre individuel joue un rôle très réduit. On sait qu'il n'en est pas de même dans l'Occident médiéval; or, la situation à Byzance depuis les temps méso-byzantins est conforme sur ce point à celle de l'Occident.

Par suite de l'invasion arabe, une multitude de moines orientaux se réfugièrent dans les provinces qui restaient à l'Empire, où par suite le nombre des couvents augmenta considérablement; il est fort possible, ainsi que le suppose M. Vasiliev, que les empereurs de la seconde moitié du VIIe siècle aient aidé à l'établissement de ces réfugiés en concédant d'importants privilèges à leurs communautés. Par contre, au cours de la persécution dirigée contre les moines par les empereurs iconoclastes, beaucoup de monastères furent confisqués par l'Etat. Mais après la fin de la querelle des images, les communautés monastiques furent largement dédommagées; dans la seconde moitié du IXe siècle commence, pour ne cesser qu'avec l'Empire lui-même, la longue série des empereurs dont nous possédons encore en grande partie les chartes octroyant des privilèges à titre individuel à des monastères. En vertu de ces privilèges le monastère est exempté des charges fiscales totalement ou, surtout depuis le XIIe siècle, en partie. D'autre part, le fait que la prospérité économique des monastères reposait dans une large mesure sur les privilèges que leur accordait l'Etat, pourrait bien être la raison juridique pour laquelle le gouvernement se croyait en droit de disposer sous un certain rapport des monastères eux-mêmes: il arrivait — ce fut notamment un des expédients dont se servit, dans sa détresse financière, Alexis Ier Comnène — que l'empereur assignât des biens appartenant à un couvent, comme *charistikion* ou bénéfice, à un laïque en récompense de ses services, avec la seule obligation de pourvoir à l'entretien du couvent et des moines, et d'en payer les impôts pour autant qu'il n'y avait pas remise. On trouve ici une analogie frappante, allant jusqu'à l'identité du nom, avec le bénéfice occidental.

Mais bien plus importante pour l'histoire sociale de l'Empire est la *pronoia*. Dès le Xe siècle les empereurs faisaient parfois cadeau à un monastère des impôts à payer par un village libre, en ordonnant qu'ils fussent versés directement au monastère en question. Il se peut qu'on prît cette pratique comme point de départ lorsque l'on commença, au XIe siècle, à donner à des laïques, en récompense de services rendus à l'empereur, la 'prévoyance' ou *pronoia* de territoires plus ou moins grands habités par des paysans libres; l'empereur conférait ainsi au pronoète (1^{0}) le droit de percevoir les impôts des paysans

et de les retenir entièrement ou en majeure partie, (2°) la basse justice sur le territoire donné en *pronoia* et appelé *pronoia* lui-même, et (3°) l'obligation de fournir à l'Etat un certain nombre de soldats recrutés parmi les paysans de la *pronoia*. Dans les débuts, celle-ci était donnée à vie et non pas à titre héréditaire, et pouvait même être enlevée au bénéficiaire; de plus, les *pronoiai* ne furent tout d'abord données qu'à des dignitaires civils. L'institution paraît avoir eu alors une certaine affinité avec la ferme d'impôts qui, disparue presque complètement sous le Haut-Empire romain, avait reparu, entraînant bientôt des abus énormes, dès avant le milieu du XI[e] siècle. Mais au XII[e] siècle le régime de la *pronoia* devient général, et ce sont de plus en plus des militaires qui en profitent; et bien que les *pronoiai* ne soient devenues héréditaires que sous les Paléologues, c'est déjà sous les Comnènes que cette institution scella l'absorption de la petite propriété par la grande et la mainmise définitive de celle-ci sur l'Etat.

Les plus puissants parmi les grands propriétaires d'une province, les 'têtes' de celle-ci, comme on disait, parvinrent désormais facilement à se faire nommer, par les empereurs, chefs administratifs et militaires de leur arrondissement, et le plus puissant parmi eux, gouverneur et général en chef de toute la province. Ainsi, les provinces, parsemées de domaines privilégiés et de *pronoiai*, échappent de plus en plus à l'autorité impériale; et leurs grands chefs — que l'administration centrale n'essaie même plus, sous les Paléologues (1258-1453), de tenir en échec par ses propres agents, et auxquels elle abandonne peut-être même la nomination des percepteurs ou fermiers d'impôts — ressemblent bien plus à des vassaux reconnaissant à peine la suzeraineté de l'empereur qu'à des fonctionnaires impériaux.

A la différence de sa devancière proto-byzantine, l'aristocratie ainsi victorieuse est de caractère essentiellement militaire. Déjà, les grands propriétaires méso-byzantins sont aussi le plus souvent des généraux ou tout au moins des officiers supérieurs; et les paysans dont le gouvernement s'efforce, au X[e] siècle, de protéger la terre contre ces grands propriétaires, sont aussi pour une bonne partie les soldats qu'ils commandent en tant que chefs militaires. En général ces soldats aiment d'ailleurs bien leurs chefs, sans quoi les grands barons d'Asie Mineure n'auraient pas pu mener aussi longtemps des guerres civiles contre Basile II, ni leurs pairs s'emparer définitivement, à la fin de l'époque méso-byzantine, de l'administration centrale. La noblesse dont je parle doit s'être formée lentement au cours du IX[e] siècle; le premier des empereurs qui, cherchant à la réprimer, en attestent la puissance fut Romain Lécapène — le dernier roturier, à ce qu'il paraît, qui devînt un grand chef militaire.

Le caractère campagnard et guerrier de cette noblesse ajoute beaucoup à sa ressemblance avec la noblesse féodale d'Occident; aussi est-ce surtout dans les marches de l'Asie Mineure orientale, où l'on guerroie presque sans interruption contre les voisins sarrasins, que la vie menée dans les châteaux et les campagnes est celle d'une vraie chevalerie. Cette vie, nous la connaissons assez bien par la fameuse épopée byzantine, le cycle de chansons de geste appelé, du nom de

son héros, le *Digenis Akritas*; il y a quelques années, M. Henri Grégoire nous a fait comprendre réellement cette épopée en la datant avec certitude du Xe siècle, et en identifiant avec des personnages historiques nombre des héros qu'elle nous présente poétiquement agrandis et embellis. Elle nous montre les grands barons et les preux chevaliers, ainsi que leurs belles dames, festoyant en grande pompe dans de magnifiques châteaux, amoureux jusqu'à commettre des rapts audacieux, s'adonnant à la chasse et surtout à la guerre contre les infidèles, où ils accomplissent autant de prouesses que d'horreurs. Il convient aussi de retenir que leur courage et leur violence vont de pair avec une fière crânerie peu compatible avec le respect dû au pouvoir impérial.

En comparaison de la splendeur raffinée que déploient la capitale et notamment la Cour, l'éclat de cette société chevaleresque est en réalité assez modeste. Cependant, il ne se passa pas moins de deux siècles avant que ne se développât la société chevaleresque du moyen âge occidental qui lui fait pendant. Aussi, les Byzantins avaient-ils le plus grand mépris pour les Croisés et les regardaient-ils comme une espèce de sauvages, notamment ceux de la première croisade; il est d'autant plus étonnant que le fier Manuel Comnène, le dernier empereur qui ait nourri un impérialisme agressif à l'égard de l'Occident, fut aussi un grand amateur de moeurs occidentales, et que c'est lui qui introduisit, par exemple, les jeux de tournois à la Cour byzantine.

Avec la prise de Constantinople par les Latins et leur domination plus ou moins passagère sur des territoires dont se compose presque exclusivement l'Empire byzantin du XIVe siècle, la civilisation occidentale exerce naturellement une influence plus grande encore. Ainsi, on a fait remarquer que les concepts de l'architecture classique, d'après lesquels on construisait toujours les maisons aux temps des Comnènes, sont abandonnés, de sorte qu'aux temps des Paléologues les maisons byzantines sont bâties d'après des plans semblables à ceux que l'on suit en Occident; et de même, le costume, qui jusqu'au XIIe siècle ne paraît guère avoir varié depuis l'époque proto-byzantine, où l'on portait le costume romain enrichi et orientalisé, se rapproche quelque peu de celui des Occidentaux. Mais ce qui nous frappe le plus quand nous contemplons la belle médaille que Vittore Pisano fit, en 1438, de l'avant-dernier Paléologue, Jean VIII, venu au concile de Ferrare, c'est que celui qui est désigné, d'après une formule alors demi-millénaire, comme 'empereur et autocrate des Romains' et qui est donc le successeur légitime des Augustes et des Dioclétiens, est un gentilhomme distingué au chapeau pointu, au collet montant, aux boucles soigneusement frisées — bref d'une mise où rien ne rappelle, même de loin, l'Antiquité.

Un tableau, si sommaire soit-il, de la société byzantine serait incomplet s'il ne comprenait pas une esquisse de la vie intellectuelle et spirituelle, et par conséquent, de l'Eglise qui en est la base et qui d'ailleurs constitue elle-même un groupement social très important. Presque immédiatement après la fin des persécutions, l'Eglise est devenue un complément nécessaire de l'Etat en assumant dans une mesure toujours plus grande des fonctions publiques. Dès le

début, l'Etat chrétien reconnut la validité des jugements rendus par les évêques dans les procès volontairement soumis à leur arbitrage, et cette juridiction épiscopale, jouissant de la confiance des masses, s'étendit sans cesse au cours des siècles aux dépens de celle de l'Etat. A cela s'ajoutaient la juridiction exclusive de l'Eglise sur le clergé orthodoxe; un droit d'asile très étendu, protégeant des personnes poursuivies par l'Etat qui se réfugiaient dans des églises; le droit des évêques de surveiller les prisons; et, depuis le VIe siècle, le droit, qui était pour eux une obligation envers l'Etat, de contrôler toute l'administration publique de leur diocèse. Mais surtout ce qu'on appelle aujourd'hui la prévoyance sociale, fonction que l'Etat byzantin n'avait pu hériter de l'Etat antique parce que celui-ci n'en avait connu que de faibles germes, se développe depuis le IVe siècle de façon grandiose au sein de l'Eglise et correspond aux privilèges que l'Etat octroie à des fondations ecclésiastiques, ainsi qu'aux donations et legs dont celles-ci sont comblées par les fideles. Même les orphelinats, auberges et maisons hospitalières pour les pauvres, qu'il arrivait aux empereurs de fonder dans la capitale et sur des domaines impériaux, étaient administrés par des fonctionnaires de l'Etat qui étaient sans doute normalement des ecclésiastiques.

L'influence de l'Eglise se manifestait partout. On sait que l'art byzantin est, comme celui de tout le moyen âge, essentiellement religieux, et les peintres des icones contre lesquels sévissaient les empereurs iconoclastes, étaient des moines. Les médecins des établissements de charité, c'est-à-dire ceux du peuple, étaient sans doute des moines eux aussi. Enfin, bien que ce ne soit qu'à la basse époque que des élèves laïques furent admis à fréquenter les écoles conventuelles, l'enseignement était au moins contrôlé, depuis la fin du paganisme, par l'autorité ecclésiastique. Des différents établissements laïques d'enseignement supérieur qui existent à l'époque proto-byzantine, tels que la Faculté impériale de droit de Beyrouth et l'Université impériale de Constantinople, seule cette dernière a survécu au VIe siècle; encore son existence ultérieure fut-elle intermittente: aprés avoir été restaurée au IXe siècle, elle le fut encore deux ou trois fois plus tard. Dès les temps méso-byzantins, cette Université impériale comptait souvent des clercs parmi ses professeurs; de plus, il y avait à côté d'elle, depuis Héraclius, une école supérieure ecclésiastique, qui devint plus tard, elle aussi, une véritable Université, et qui semble avoir été, à certaines époques, plus importante que l'Université impériale elle-même.

L'instruction correspondant à notre enseignement secondaire était généralement donnée aux laïques par des professeurs privés. A partir du IXe siècle, la littérature grecque païenne reprit une place importante dans le programme des études, mais l'interprétation des auteurs anciens était donnée dans un esprit intégralement chrétien, et même utilisée pour compléter la formation religieuse des élèves, de sorte que l'instruction que recevaient les couches supérieures de la société était aussi intégralement chrétienne que l'éducation des masses auxquelles l'Eglise dispensait sa charité. La foi chrétienne était donc profondément implantée dans l'âme de la plupart des Byzantins. Toute

leur vie est imprégnée de la religion, à laquelle ils consacrent une grande partie de leur temps. Ils participent avec ferveur aux nombreuses fêtes de l'année liturgique, célébrées publiquement et avec magnificence. Ils suivent assidûment les longs offices du culte oriental et en observent méticuleusement les rites; ils s'intéressent passionnément aux questions religieuses, pour la discussion desquelles le laïque byzantin est souvent aussi bien préparé que les membres du clergé.

Cependant l'Eglise, et par conséquent le christianisme de Byzance souffrent de faiblesses trés graves. Elles découlent en partie de la situation où la hiérarchie se trouve par rapport à l'empereur. La grande part faite à l'Eglise dans l'administration de l'Etat avait son contrepoids dans le fait que tous les évêques et même le pape, aussi longtemps qu'il fut sujet de l'Empire, étaient subordonnés dans le temporel à l'empereur, auquel tout le monde, y compris le pape, reconnaissait en outre le droit de convoquer des conciles et d'en diriger les débats, en personne ou par ses commissaires, les décisions conciliaires devenant par la sanction impériale des lois de l'Etat. Des cinq sièges patriarcaux — à savoir, outre le Saint-Siège, ceux d'Alexandrie, d'Antioche, de Constantinople et, depuis le milieu du Ve siècle seulement, de Jérusalem — celui de Constantinople se trouvait à la portée immédiate du pouvoir impérial et était donc beaucoup plus facile à manier que les autres; aussi les empereurs le favorisent-ils de toutes leurs forces. Tandis que l'Empire se rétrécit, le patriarche de Constantinople voit s'attribuer, au VIIIe siècle, la partie de la péninsule balkanique relevant jusqu'alors du patriarcat de Rome, ainsi que la Sicile et la Calabre, de sorte que les limites de son patriarcat deviennent à peu près identiques à celles de l'Empire; mais le pouvoir impérial profite largement de cette unification progressive de l'Eglise byzantine sous le patriarche de la capitale. L'Eglise byzantine ne conteste guère à l'empereur, et moins que jamais après la querelle des images, le droit de légiférer en matière de constitution et de discipline ecclésiastiques; c'est lui qui nomme le patriarche de Constantinople; et s'il est vrai que, depuis le XIe siècle, le patriarche s'avère parfois plus fort que l'empereur, et que sous les Paléologues sa compétence, notamment dans le domaine de la justice, s'élargit toujours et finit presque par éclipser le pouvoir impérial, cela n'empêche pas que jusqu'au XIVe siècle l'empereur est en général vraiment le maître du patriarche, qui risque d'être déposé, et puni plus sévèrement encore, s'il s'attire le courroux du souverain.

Cette servitude de l'Eglise, qui fait d'elle le contraire de ce qu'elle doit être, contribue sans doute à faire en sorte que la vie spirituelle, beaucoup plus exclusivement qu'en Occident, se centre sur le monachisme, qui maintient largement son indépendance et jouit du respect de tous, même des empereurs, et ce repect est souvent poussé jusqu'à une vénération plus ou moins superstitieuse envers des ascètes en odeur de sainteté. L'attrait immense qu'eut la vie monacale pour les Byzantins nous est démontré par le fait que souvent des personnalités très en vue, et même des empereurs, la partagèrent *volontairement* (car on peut aussi être *condamné* à devenir moine ou religieuse, le monastère

tenant parfois lieu de prison) pendant une partie de leur vie, de préférence la dernière; il se manifeste également dans le nombre impressionnant des fondations monastiques. A l'époque proto-byzantine, la plupart des moines n'appartenaient pas au clergé, et jusqu'au milieu du Ve siècle, ils n'étaient même nullement soumis comme tels à l'autorité ecclésiastique; plus tard, par contre, des monastères furent parfois, comme en Occident, exemptés du pouvoir épiscopal.

Le monachisme proto-byzantin présente bien des variétés, l'institution, dont le pays d'origine était l'Egypte, prenant des formes différentes dans les différents pays; cependant, même les environs de Constantinople connurent au Ve siècle un exemple célèbre de l'ascèse stylite, plus particulière à la Syrie, et ainsi appelée parce que ceux qui s'y livraient vivaient solitairement sur de hautes colonnes. Les moines proprement dits vivaient dans des communautés religieuses; la règle suivie généralement par les monastères grecs, ainsi que plus tard par les monastères slaves, remonte à un Père de l'Eglise du IVe siècle, saint Basile le Grand. Les monastères les plus représentatifs du monachisme byzantin sont ceux du Mont Athos, où se trouvaient des anachorètes dès la première moitié du IXe siècle; un vrai monastère fut fondé sous Basile Ier au nord de l'Athos, mais ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du Xe siècle qu'il y a sur la 'Sainte Montagne' elle-même des monastères, dont le nombre s'éleva avec le temps jusqu'à vingt-et-un. Et certes, les moines byzantins, sous certains rapports, ont bien mérité de l'Empire et de la chrétienté: j'ai déjà mentionné leur activité dans le domaine de l'assistance publique, de l'art, de l'enseignement; en outre, ce sont généralement eux qui dirigent les consciences, c'est de leurs rangs que sortent les meilleurs patriarches et évêques; ce sont eux qui portent l'Evangile à l'époque proto-byzantine en Abyssinie et chez les peuples du Caucase, à l'époque méso-byzantine chez les Tchécoslovaques, les Serbes, les Bulgares et les Russes. Cependant, le niveau moral et intellectuel du monachisme byzantin laisse généralement beaucoup à désirer, et son rôle n'a jamais été, loin de là, aussi brillant que celui des grands ordres religieux du moyen âge occidental aux XIIe et XIIIe siècles, ou des Jésuites dans les temps modernes.

Ici comme ailleurs, nous touchons à la profonde différence d'esprit entre les deux Eglises séparées depuis 1054. Si l'Eglise catholique, tout en donnant à la mystique la place qui lui est due, souligne le devoir qu'a l'homme d'agir sur et dans la société humaine et de faire un juste usage de sa raison, le christianisme byzantin donne de plus en plus dans une mystique purement émotive, doublée d'un ritualisme exorbitant qui, la ferveur mystique éteinte, devient facilement un but absolu, à moins qu'il ne serve de moyen pour voiler le fait que l'Eglise est devenue un mécanisme administratif et un instrument d'aspirations nationalistes — et voilà en effet où aboutirent l'Eglise byzantine et les Eglises issues d'elle. Toutefois, le feu mystique brûle toujours dans certains coins et peut, en se rallumant ailleurs, créer de vastes mouvements, comme c'est de temps à autre le cas en Russie. Et, bien que ce ne soit pas là

uniquement un éloge, il ne nous faut pas non plus oublier que c'est l'organisation ecclésiastique qui permit à la société byzantine de survivre à la conquête turque, et qui permit même aux 'Romains', comme ils s'appellent toujours, d'exercer pendant quatre siècles sous le joug ottoman une espèce de domination précaire s'étendant à tout le Sud-Est européen et sur laquelle il me faudra revenir.

IV. Institutions de l'Empire byzantin

La sensibilité aux valeurs esthétiques d'un système administratif et hiérarchique est un trait saillant de la mentalité byzantine; aujourd'hui, le sentiment de ces beautés est depuis longtemps presque éteint dans la vie profane, et c'est seulement dans l'Eglise, à laquelle l'Empire proto-byzantin l'a transmis, qu'il a gardé toute sa vigueur, non seulement dans l'organisation ecclésiastique elle-même, mais jusque dans la liturgie. En dehors de l'Eglise, son objet n'existe plus pour ainsi dire dans le haut moyen âge occidental, où des esprits romantiques, tels que l'empereur Othon III, ne font qu'essayer de le faire revivre avec beaucoup de naïveté et même de puérilité; en Orient, cet objet subsiste, mais, tout en s'enrichissant, il dégénère en perdant la clarté de son plan primitif. L'attrait du système administratif de Byzance était dangereux en ce qu'il amenait facilement les hommes d'Etat et toute la bureaucratie à considérer inconsciemment l'administration elle-même comme un but en soi. Mais, d'autre part, il avait une valeur inappréciable par rapport aux affaires étrangères, car on l'utilisait délibérément pour en imposer aux barbares des quatre coins du monde: en leur décernant les dignités byzantines minutieusement dosées, on les séduisait tout en fomentant entre eux des rivalités, et on les ravissait en leur permettant d'approcher le sommet rayonnant de tout ce système prodigieux, l'empereur.

On a dit, et on répète toujours, que l'empereur byzantin est, à la différence des empereurs qui précédèrent Dioclétien, un despote à l'orientale; c'est pourquoi on appelle souvent le Bas-Empire romain, l'époque proto-byzantine, la période du *dominat* par opposition au *principat* ou Haut-Empire. On rencontre rarement des conceptions aussi fausses que celle-ci. En réalité le pouvoir de l'empereur byzantin n'est pas plus étendu que celui des empereurs pré-byzantins, ni en pratique ni même en théorie. Pour bâtir Sainte-Sophie, Justinien ne peut pas, en vertu de son pouvoir impérial, disposer des terrains dont il a besoin, quitte à dédommager à son gré les propriétaires: il doit leur payer les prix qu'ils demandent, et on raconte qu'un cordonnier de Constantinople aurait à cette occasion soumis l'empereur à un véritable chantage; aussi saint Grégoire le Grand, en l'an 600, croit-il pouvoir établir cette différence entre les rois barbares et l'empereur, que ceux-là sont les maîtres d'esclaves tandis que celui-ci est le maître d'hommes libres. Il est vrai que le mot grec de *basileus* qui devient sous Héraclius le titre principal de l'empereur — après avoir été d'ailleurs employé couramment, dès le Haut-Empire, comme désignation non officielle — avait signifié dans l'Antiquité *roi,* et par excellence le Grand

Seigneur perse, despote oriental; mais cela ne change rien au fait qu'en théorie, le vrai souverain de l'Etat romain et byzantin, depuis la chute de Tarquin le Superbe, dernier roi de Rome, n'a jamais été autre que le peuple, dont l'empereur n'est que le mandataire.

Depuis l'an 14 après J.-C., le sénat était censé représenter le peuple souverain à la place des comices, et depuis l'an 69 l'armée élisant un empereur était censée le représenter également, l'assemblée du peuple dans la capitale se bornant à ratifier par acclamation les décisions prises par ses deux fondés de pouvoir constituants. A Byzance, ces compétences concurrentes s'exercent toujours: le sénat, qui prend le plus souvent l'initiative, et l'armée, c'est-à-dire en pratique la garnison de Constantinople, se mettent d'accord sur la personne de l'empereur à créer, après quoi celui-ci harangue le peuple, c'est-à-dire les factions du Cirque, qui donnent leur approbation en l'acclamant. L'élection étant ainsi devenue valide, un usage établi en 450 veut que le nouvel empereur soit couronné par le patriarche de Constantinople; par contre ce n'est qu'au XIIIe siècle que l'empereur fut aussi oint à son avènement. Bien que nommé à vie, l'empereur peut être destitué et puni s'il manque à ses devoirs. C'est par là que se justifient du point de vue juridique toutes les usurpations couronnées de succès; on en a compté, du Ve au XVe siècle, une soixantaine.

Cependant, si le pouvoir impérial est indivisible, rien n'empêche qu'il ne soit exercé simultanément par plusieurs empereurs, et tout empereur régnant a le droit de s'associer un ou même plusieurs collègues — avec l'assentiment des corps constitués il est vrai, mais cet assentiment est alors de pure forme. Or, la plupart des empereurs ont fait usage de ce droit pour nommer, de fait, leurs successeurs. Ainsi, quoique la dignité impériale n'ait jamais été de droit héréditaire, de vraies dynasties ont toujours pu se former, les empereurs nommant de préférence co-empereurs leurs fils, même s'il s'agissait d'enfants en bas âge; ils y étaient encouragés par la force du sentiment dynastique et légitimiste qui, contrastant singulièrement avec les dispositions du droit public, a de tout temps animé les Byzantins. Au Ve siècle déjà, ce sentiment était si fort qu'en 479 un usurpateur — qui échoua finalement, il est vrai — put se prévaloir du fait que sa femme était née *dans la pourpre*, c'est-à-dire quand son père était déjà empereur, alors que sa soeur aînée, l'impératrice, n'était née qu'avant l'avènement de leur père. Combien l'avantage d'être né *dans la pourpre* était prisé par les Byzantins, on le voit par l'usage du terme technique de *porphyrogénète,* qui désigne, depuis le IXe siècle au moins, toutes les personnes de naissance impériale, bien que l'usage moderne en ait fait abusivement le surnom d'une seule d'entre elles, l'empereur Constantin VII.

C'est que la dignité impériale donne à celui qui en est investi, un prestige immense; il est 'la loi vivante', symbole et comme incarnation de l'Etat qu'il est appelé à gouverner par et selon la volonté de Dieu, quels que soient les moyens dont la Providence divine se serve à cet effet, et quelle que soit la personne sur laquelle tombe son choix. A la fin du VIIIe siècle, une femme, l''empereur' Irène, est même admise à exercer en bonne et due forme le pouvoir

impérial, et ce, sans avoir un collègue mâle. Ce cas, il est vrai, ne s'est présenté dans la suite que deux fois, au milieu du XIe siècle, quand régnèrent les deux nièces porphyrogénètes de Basile II, mais en tout temps des femmes investies de la dignité d'*Augusta* ou impératrice, qui était généralement conférée aux épouses des empereurs, ont exercé la régence après la mort de leurs maris, soit pendant de courtes vacances du trône, soit comme tutrices de leurs fils mineurs. Aux époques proto- et méso-byzantines, où les empereurs étaient parfois de la plus humble extraction, les antécédents des impératrices pouvaient être plus obscurs encore: la Théodora de Justinien paraît avoir été avant son mariage une danseuse mal famée; Théophano, épouse du fils et successeur de Constantin Porphyrogénète d'abord, et de Nicéphore Phocas ensuite, était la fille d'un cabaretier et avait une réputation détestable. Aussi, la condition principale sinon unique à remplir par les futures impératrices, était, en ces temps-là, la beauté physique, et quand aux VIIIe et IXe siècles il s'agissait de marier un jeune empereur, on organisait de véritables concours de beauté où étaient admises, du moins à l'origine, des candidates appartenant à n'importe quelle classe de la population.

En apparence, il y a un abîme entre l'apothéose des empereurs païens et la cérémonie attestée pour l'époque méso-byzantine où, à la mise au tombeau de la dépouille impériale, le maîtres des cérémonies dit: 'Entre, empereur, l'empereur des empereurs et seigneur des seigneurs t'appelle; ôte la couronne de ta tête!'; mais au fond, la christianisation progressive de l'Empire, loin de diminuer le prestige impérial, ne fit que l'accroître. Sans doute l'empereur n'était-il plus considéré comme candidat à la divinité, sinon comme un dieu dès avant sa mort, mais tout ce qui le concernait n'en restait pas moins 'sacré'; et lui-même, étant le centre de multiples cérémonies publiques, qui bientôt se confondaient de plus en plus avec celles de l'Eglise, devenait ainsi de plus en plus l'objet d'une vénération religieuse. Si à l'époque proto-byzantine, on l'appelle en général, en s'adressant à lui, 'ô empereur' ou 'maître' tout court, la formule de rigueur à la basse époque est 'mon *saint* maître'.

D'ailleurs, Constantin le Grand et ses successeurs chrétiens renforcent encore les mesures prises par les derniers empereurs païens, pour entourer la majesté impériale d'un protocole destiné à la rehausser. A partir de Constantin, le diadème, symbole de la monarchie depuis Alexandre le Grand, est de façon permanente un insigne impérial, et c'est sous le règne de Constantin que le *sacrum cubiculum* ou *chambre à coucher sacrée,* le service personnel de l'empereur, qui se composait en majeure partie d'eunuques, fait son entrée dans le droit public. Désormais, les eunuques impériaux les plus haut placés sont de très importants fonctionnaires, comblés d'honneurs par les princes, dont ils deviennent d'autant plus facilement les conseillers intimes qu'on les croit généralement incapables de toute velléité séditieuse; de grands ministres, de grands généraux ont été de ces chambellans-eunuques, planètes reflétant la lumière émanant du soleil impérial; c'est au point qu'à l'époque méso-byzantine, malgré la bassesse de leur origine, les dignitaires eunuques ont le pas sur les

dignitaires non eunuques de la même classe. Un des fils de Constantin le Grand paraît avoir été le premier empereur à s'appeler officiellement 'Mon Eternité', et Justinien fait couramment usage de cette formule; et c'est également à partir de Justinien que les personnes admises en la présence de l'empereur, 'à adorer la pourpre sacrée' comme on dit, et qui jusqu'alors n'avaient eu qu'à plier le genou droit, se prosternent devant le maître du monde.

De même, le tableau que présentent les processions et audiences impériales, où paradent, vêtues d'uniformes magnifiques, les différentes gardes du corps et les classes de dignitaires, devient toujours plus fastueux. Au milieu de tout ce monde dont les mouvements sont savamment dirigés par un maître des cérémonies et par les huissiers impériaux ou *silentiaires*, se trouve l'empereur, tout étincelant de pourpre, d'or et de joyaux, et dont l'étiquette tend à faire de plus en plus, en ces occasions, une espèce d'automate sublime: Justinien, en recevant solennellement l'ambassadeur de Perse, lui adresse encore la parole en personne; dans les nombreux procès-verbaux de cérémonies qui nous sont parvenus de l'époque méso-byzantine, l'empereur, mystiquement silencieux, fait de temps en temps un signe permettant au grand chambellan ou au maître des cérémonies de faire avancer ou reculer, entrer ou sortir les autres acteurs du spectacle; et quand un Constantin Porphyrogénète reçoit solennellement une ambassade du Calife de Cordoue, par exemple, il se tient immobile sur son trône, le ministre des affaires étrangères parlant à sa place à l'ambassadeur, tandis que de la musique instrumentale alterne avec les voix d'animaux mécaniques en or — lions qui en rugissant se soulèvent de leurs bases au pied du trône, oiseaux perchés au-dessus du trône et sur des arbres d'or.

Si, d'autre part, l'empereur chrétien a le strict devoir d'observer les commandements de Dieu et de l'Eglise, il est aussi responsable devant Dieu de la façon dont il pourvoit non seulement au salut temporel de ses sujets, mais encore à leur salut éternel. De ce fait la compétence du pouvoir impérial s'est considérablement accrue depuis les temps païens; il est vrai qu'en même temps, les soucis de l'empereur ont augmenté aussi. A cause de cette responsabilité, l'empereur est le protecteur attitré de l'Eglise dans le domaine spirituel, alors qu'elle ne lui est soumise que dans le temporel, on a vu plus haut comment. En pratique, ces deux sphères de l'activité impériale, si distinctes en théorie, n'étaient pas nettement délimitées, de sorte que bien des empereurs ont cru pouvoir imposer leur volonté à l'Eglise même en matière de dogme; toutefois, la querelle des images fut la dernière tentative de ce genre. Mais comme il est le protecteur de l'Eglise et son maître dans le temporel, l'empereur, d'après la conception byzantine, lui est indispensable; bien plus, cette Eglise revendiquant pour elle la catholicité, l'empereur est de ce fait indispensable à la chrétienté tout entière: il est le maître de tous les chrétiens orthodoxes y compris leurs princes. Ainsi, un patriarche de Constantinople pouvait écrire à la fin du XIVe siècle encore au grand-duc de Moscou:

'Il est impossible aux chrétiens d'avoir une Eglise et de ne pas avoir un empereur, car le pouvoir impérial et l'Eglise sont étroitement unis et ont beaucoup en commun; et il est

impossible de les séparer l'un de l'autre . . . et nul ne saurait être évêque sans mentionner l'empereur dans la prière eucharistique . . . Ecoutez en effet aussi le prince des apôtres Pierre, qui dit dans la première des lettres catholiques: "Craignez Dieu et honorez l'Empereur." Il ne dit pas "les empereurs", afin que personne ne pense qu'il s'agit de ceux qui, ici ou là, sont appelés empereurs parmi les nations, mais il dit "l'Empereur", en indiquant ainsi qu'il n'y en a qu'un, l'Empereur universel.'

Et voilà pourquoi même les derniers Paléologues, ces lamentables petits vassaux du Sultan, ces débiteurs insolvables des banquiers de Venise, sont toujours, sur un plan différent, de grands personnages.

Outre l'autorité qu'il exerce envers l'Eglise, l'empereur possède le suprême pouvoir militaire, législatif, administratif et judiciaire. A l'époque proto-byzantine, le sénat participe encore en quelque sorte à la législation, et une loi de 446 décréta qu'à l'avenir aucune mesure législative ne serait prise par l'empereur sans avoir été préalablement discutée et approuvée par le sénat, ce qui, cependant, ne fut en général qu'une formalité.

L'empereur peut décider librement de toute affaire administrative ou politique, et certaines décisions dans ces domaines lui sont réservées; mais normalement, il ne les prend que sur des rapports qui lui sont faits par les ministres et autres fonctionnaires relevant immédiatement de son autorité. Pour les questions les plus importantes, il consulte généralement le *consistoire sacré,* ou conseil d'Etat, et souvent aussi le sénat; à partir de Justinien ces deux corps tendent d'ailleurs à se confondre. Les différentes espèces d'actes émanant de la chancellerie impériale revêtent bien des formes différentes, mais il n'y a pas de distinction nette entre les lois et les arrêtés administratifs de l'empereur; car toutes ses décisions ont force de loi, même ses arrêts judiciaires.

La juridiction suprême, qui appartient à l'empereur, comprend avant tout une juridiction d'appel, mais il juge aussi en première instance, qui en ce cas est aussi la dernière, toute cause dont il lui plaît de se saisir, et depuis la fin du Ve siècle, il juge régulièrement tous les procès criminels intentés à des sénateurs effectifs, procès qui auparavant étaient soumis à la juridiction du sénat lui-même. Quand l'empereur juge en personne, il le fait, à l'époque proto-byzantine, en présence du consistoire sacré et parfois du sénat. Mais souvent, et régulièrement dans certains cas, l'empereur délègue le jugement à deux ou plusieurs hauts dignitaires, ou bien au sénat. Au cours des siècles suivants, la composition du tribunal siégeant soit sous la présidence soit à la place de l'empereur, subit plusieurs fois des modifications; sous les Paléologues, non seulement le tribunal du patriarche entre en concurrence avec le tribunal impérial, mais encore les membres de ce dernier sont en partie des ecclésiastiques et l'empereur ne les nomme pas seul, mais de concert avec le patriarche.

La mesure et les formes dans lesquelles s'exerçait la collégialité impériale varièrent selon les époques. Depuis la disparition des *partes Occidentis* jusqu'au XIVe siècle, il ne se trouve pas d'exemple d'un partage territorial entre des empereurs régnant conjointement. La différence entre l'empereur régnant

effectivement et un co-empereur, même purement nominal, est généralement, du point de vue de la titulature et des honneurs qui leur sont rendus, presque imperceptible; car même le titre d'*autocrator,* qui depuis le IXe siècle désigne l'empereur effectif par opposition à l'empereur nominal, est bientôt porté dans la plupart des cas par ce dernier également. Ceci, de même que la part faite éventuellement dans le gouvernement à un co-empereur adulte, dépend uniquement de l'empereur jouissant de la plénitude du pouvoir; ainsi, les co-empereurs sont presque toujours complètement écartés du gouvernement à l'époque méso-byzantine, tandis qu'aux temps des Paléologues, une sphère d'activité assez large leur est généralement assignée.

La dignité de *César* désigne, à l'époque proto-byzantine, une espèce de sous-empereur pouvant s'attendre à obtenir ultérieurement la dignité impériale et ayant déjà droit à l'habit de pourpre, ainsi que, dans une mesure restreinte, à d'autres honneurs impériaux. Au temps de Dioclétien et plusieurs fois encore au cours du IVe siècle, des Césars furent mis à la tête de certaines grandes circonscriptions territoriales déterminées, et vers la fin du VIe siècle, un César exerça la plénitude du pouvoir à la place d'un empereur tombé en démence. A l'époque méso-byzantine, les Césars ne sont plus que rarement considérés comme successeurs présomptifs du *basileus;* de même que jusqu'au Xe siècle les *nobilissimes,* dont la dignité est inférieure d'un degré, les Césars sont des fils cadets ou de très proches parents des empereurs. A la basse époque, la nouvelle dignité de *sebastocrator* se superpose à celle de César et, plus tard, celle de *despote* à toutes les deux; les titulaires des ces trois dignités sans fonctions jouissent toujours d'honneurs à demi, ou quasi, impériaux. Les princes plus ou moins indépendants dont les territoires font nominalement partie de l'Empire aux XIIIe-XVe siècles, sont en général investis de la dignité de despote.

Au-dessous des dignités se rattachant à la majesté impériale, s'échelonnent les classes de l'ordre sénatorial qui déterminent le rang hiérarchique de leurs titulaires. A l'époque proto-byzantine, toutes les fonctions de la Cour et de l'Etat sont divisées, selon leur rang, en trois ou quatre grandes classes désignées chacune par un prédicat honorifique. A ces classes appartiennent non seulement les fonctionnaires en activité mais aussi ceux qui ont pris leur retraite; ces derniers ont généralement obtenu à la fin de leur carrière le caractère fictif de fonctionnaires appartenant à la classe immédiatement supérieure en rang, caractère conféré parfois aussi à titre individuel pendant le service; enfin, la qualité fictive de fonctionnaire retraité peut être acquise par des personnes qui n'ont jamais été fonctionnaires. A l'époque proto-byzantine, les dignités n'ayant pas pour base réelle ou fictive des fonctions s'encadrent elles aussi dans les grandes classes dont je viens de parler, mais elles ont peu d'importance, à l'exception de celle, extrêmement élevée, de *patrice.* A partir du VIIIe siècle, les anciennes classes à prédicats honorifiques ont disparu; quelques-unes de leurs subdivisions font partie d'une série de dignités qu'on distingue délibérément, bien qu'imparfaitement, de celle des fonctions; les personnes qui occupent ces dernières portent donc en général deux titres à la fois, celui de leur charge et celui de leur dignité.

Pendant toute l'histoire byzantine, le régime des dignités évolue d'ailleurs continuellement de siècle en siècle. La raison de cette évolution constante est toujours la même: un titre honorifique nouveau commence après un certain temps à se déprécier, étant distribué toujours plus abondamment, si bien qu'on finit par inventer une distinction nouvelle pour la catégorie de personnes qu'il désignait d'abord. Ainsi, au milieu du Ve siècle, les membres de l'ordre sénatorial sont devenus si nombreux que de leurs trois classes, *illustres, spectabiles* et *clarissimi,* les deux dernières perdent le droit de siéger au sénat. A la même date, les chefs de bureaux des grandes administrations sont peut-être déjà tous *clarissimi* pendant leur service et *spectabiles* après avoir été mis à la retraite. Sous Justinien le nombre des *illustres* s'est tellement accru à son tour qu'il faut limiter la qualité de sénateur effectif à la classe nouvelle des *gloriosi,* parmi lesquels restent les plus haut placés, les patrices et, après eux, les consuls. A la fin du VIe siècle, il n'y a plus d'employés aux ministères ou d'officiers subalternes qui ne soient au moins *clarissimi,* et l'avilissement de la 'spectabilité' a fait également de nouveaux progrès, de sorte que, pour rehausser un peu son prestige, on a remplacé le titre de *spectabilis* par celui, évidemment plus magnifique, de *magnificus*; quant aux *gloriosi,* il semble qu'ils soient déjà trop nombreux pour qu'ils puissent être tous membres du sénat. Un siècle plus tard, le tire de *gloriosus* lui-même, pour ne pas parler de ceux qui lui sont inférieurs, est en train de disparaître, et le consulat est si déprécié qu'on lui superpose trois ou quatre grades nouveaux dont le plus élevé, celui de *protospathaire,* suit en rang immédiatement le patriciat. Celui-ci maintient son ancienne valeur à peu près intacte jusqu'au IXe siècle; alors il commence à son tour à baisser sensiblement, de sorte qu'en 1045 le secrétaire général d'un ministère est patrice et plusieurs employés à la même administration sont protospathaires, alors que vers 900 encore les ministres eux-mêmes n'étaient souvent que protospathaires. En effet, les patrices ne forment plus au milieu du XIe siècle que la dixième classe des dignitaires sénatoriaux, la première étant celle des *nobilissimes,* qui est conférée à cette époque à des chefs militaires du grade le plus élevé. Mais déjà sous Alexis Ier Comnène le 'nobilissimat' descend au sixième rang, et dès la fin du XIIe siècle il n'est plus mentionné du tout, tandis que se sont fait jour des entassements cocasses de superlatifs, tels que *protonobilissimohypertatos* et *protopanentimohypertatos.* Ce sont les dernières créations, d'ailleurs très éphémères, du genre. Désormais les titres nobiliaires qui disparaissent ne sont pas remplacés; sous les Paléologues, il suffit, pour satisfaire aux ambitions et pour bien établir les préséances, de conférer à titre honorifique, au lieu de les abolir, de nombreuses fonctions que la détresse croissante du gouvernement et la diminution territoriale de l'Empire rendent parfaitement inutiles.

L'importance que les Byzantins attachaient aux dignités honorifiques me justifie, j'espère, de m'y arrêter un instant; voyons à présent quelle fut l'organisation des services publics, l'arbre dont les dignités sont en quelque sorte le feuillage. En proscrivant l'expression de *dominat* j'ai proposé, et je propose

toujours, d'appeler l'époque proto-byzantine, du point de vue de l'histoire constitutionnelle, l'époque de la *constitution préfectorale.* En effet, de ce point de vue, son caractère le plus saillant est le remplacement de l'appareil administratif encore peu développé, mais très centralisé, du Haut-Empire par une organisation presque fédérale dans laquelle deux réseaux administratifs se juxtaposent: d'une part, l'administration *impériale* qui s'étend à tout le territoire soumis au pouvoir d'un empereur, et, d'autre part, l'administration *préfectorale* qui est de beaucoup la plus importante et qui fait de chacune des grandes circonscriptions administrées par un *préfet du prétoire,* un organisme jouissant d'une autonomie administrative des plus larges.

Parmi les ressorts de l'administration directe de l'empereur, c'est-à-dire non-préfectorale, le plus important peut-être est celui du *maître des offices,* directeur général des bureaux administratifs et judiciaires de l'empereur, ministre des affaires étrangères et de la sûreté politique, qui contrôle tous les services administratifs tant impériaux que préfectoraux et commande en outre les *scholes palatines,* la plus nombreuse des gardes du corps; il fait donc exception à la règle qui, de Dioclétien à Justinien, sépare nettement les carrières civile et militaire. A côté de lui il convient de nommer le *questeur* ou ministre de la législation et de la juridiction impériales.

Quant aux administrations financières et économiques directement impériales, elles sont très ramifiées. Il y a, d'une part, les administrations des domaines de la couronne ou de l'Etat, le droit public byzantin ne distinguant guère entre ces deux notions, et le ministère dirigé par le *comte des largesses sacrées,* appelé ainsi parce qu'il pourvoit aux libéralités d'usage, très dispendieuses, que l'empereur fait notamment aux soldats. Son ressort comprend l'administration de la monnaie ainsi que celle des mines, carrières, salines et de la plupart des manufactures impériales; il lui est affecté environ un quart de toutes les contributions en espèces, et notamment la majeure partie des taxes frappant la population urbaine, telle une patente très lourde, qui fut abolie à la fin du Ve siècle, et les contributions indirectes: impôts sur les ventes, droits de douane et de péage, d'abord entièrement, puis en partie jusqu'à la fin du VIe siècle. A côté de ces services publics existent les départements économiques et financiers de la Cour, dont le personnel est formé d'eunuques: l'administration des domaines de la liste civile, et deux trésors particuliers de l'empereur, l'un alimenté par les revenus des domaines et appelé la *sacelle,* l'autre appelé le *vestiaire sacré* parce qu'il contient surtout des objets précieux et la garderobe de l'empereur. Le titre de *sacellaire* a d'abord désigné le directeur de la sacelle, mais depuis Justinien il est porté par le grand chambellan ou *praepositus sacri cubiculi,* chargé specialement de la haute direction de ces deux trésors.

A la différence de tous les autres ministres tant de la Cour que de l'Etat, les *préfets du prétoire* exercent la plupart de leurs attributions comme lieutenants de l'empereur, à sa place, et en quelque sorte en concurrence avec lui. L'Empire tout entier est divisé au début ordinairement en trois, ensuite, depuis la fin du IVe siècle, en quatre préfectures du prétoire, deux, celles des Gaules et de

l'Italie, soumises à l'empereur d'Occident, et deux autres, celles de l'Illyricum et d'Orient, soumises à l'empereur d'Orient; quand l'Afrique latine, qui aux temps de l'Empire d'Occident avait fait partie de la préfecture d'Italie, devint byzantine, Justinien en fit également une préfecture. Seules, la ville de Rome et, depuis 359, celle de Constantinople, administrées chacune par un *préfet de la Ville,* échappent au pouvoir des préfets du prétoire. Comme la préfecture de l'Illyricum ne comprend que les deux tiers de la péninsule balkanique et à peine un septième de la population totale des *partes Orientis,* l'énorme préfecture d'Orient coïncide presque avec l'Empire d'Orient; et son préfet, qui réside, comme l'empereur, à Constantinople, est en fait considéré comme le premier ministre de celui-ci.

Il est vrai qu'en matière administrative, les préfets du prétoire sont tenus d'exécuter les ordres qu'il plaît à l'empereur de leur donner; mais en matière judiciaire leur pouvoir est égal, en principe, et habituellement aussi en réalité, à celui de l'empereur, car il n'y a pas d'appel pour les jugements qu'ils rendent. De fait, les procès jugés en dernière instance par les préfets du prétoire sont bien plus nombreux que ceux dont le tribunal impérial est saisi. Les préfets du prétoire pourvoient, en outre, à l'entretien de l'armée et au paiement des traitements et de la solde à toucher par tous les militaires ainsi que par tous les fonctionnaires et employés de l'Etat; ils ont la haute direction de l'intendance militaire et de la levée des troupes, celle des dépôts d'armes, des travaux publics, des corporations professionnelles, des établissements d'enseignement supérieur entretenus par l'Etat, et des postes — ce dernier service étant contrôlé, il est vrai, avec un soin tout particulier, par le maître des offices. Ils ordonnent et dirigent la levée de tous les impôts, et plus des deux tiers des revenus publics, principalement l'ensemble des contributions rurales, foncières et personnelles, appelé *annona,* sont affectés aux dépenses préfectorales; enfin, ce sont normalement les préfets du prétoire qui veillent, le cas échéant avec le concours de la force armée, à la sécurité et à l'ordre publics, et ce sont eux aussi, bien plus souvent que les empereurs, qui réglementent le prix des marchandises.

Le territoire de chaque préfecture comprend un nombre restreint de *diocèses* — sept en Occident, deux dans la préfecture de l'Illyricum et cinq dans celle d'Orient. En les créant, Dioclétien avait voulu faire des *vicaires* qui leur furent préposés une magistrature directement subordonnée à l'empereur et chargée, pour le compte du pouvoir impérial, de faire la concurrence à la préfecture du prétoire dans l'exercice de toutes ses attributions. Il y eut en effet toujours appel à l'empereur, et non pas au préfet, pour les jugements de deuxième instance rendus par les vicaires; mais pour le reste, ceux-ci devinrent de fait très vite des subordonnés du préfet. Ils disparaissent petit à petit aux Ve et VIe siècles, l'administration financière de la préfecture demeurant subdivisée par diocèses.

Chaque diocèse comprend plusieurs *provinces,* une cinquantaine pour toute la préfecture d'Orient. En principe, les gouverneurs de province sont des

agents à la fois de l'administration impériale non-préfectorale et de la préfecture du prétoire; en pratique ils dépendent complètement des préfets qui peuvent les suspendre de leurs fonctions et dont ils sont justiciables. Les gouverneurs de province exercent la juridiction supérieure de première instance et sont à la tête de toute l'administration civile de leur province; leur pouvoir sur les unités administratives les plus petites, qui forment la province, serait en pratique presque illimité s'il ne se heurtait, en ce qui concerne les municipalités des villes, à l'autorité que l'Etat reconnaît aux évêques, et en ce qui concerne les grands domaines, à la puissance de leurs propriétaires. Les gouverneurs de province n'offrent en général qu'une résistance insuffisante au courant 'féodaliste' dont j'ai parlé plus haut. C'est sans doute une des raisons, sinon la raison principale, pourquoi tant d'employés des administrations centrales sont chargés de missions en province, et pourquoi aussi de pareils émissaires de la préfecture sont investis de pouvoirs qui en font les représentants les plus importants et les plus redoutés de l'Etat dans l'administration provinciale. Ainsi, lorsque dans la seconde moitié du VI[e] siècle, le gouvernement permit aux évêques et notables provinciaux de choisir eux-mêmes parmi ces notables les gouverneurs de province, cette concession faite aux forces locales était loin d'être aussi importante qu'on ne l'a cru jusqu'à nos jours, car depuis longtemps déjà chaque gouverneur de province était de façon permanente assisté, mais aussi surveillé, par deux puissants *logothètes* de la préfecture du prétoire ne relevant en fait que de celle-ci.

Pour une autre raison encore, les bureaux financiers ou *logothesia,* qui s'occupent à la préfecture des contributions des différents diocèses et des dépenses 'particulières', 'générales' et militaires, deviennent toujours plus considérables. La difficulté constante d'obtenir des recettes équivalentes aux dépenses de la préfecture, amène ses agents et les gouvernements de province qu'ils dominent, à faire rentrer au besoin pour le compte de la préfecture des recettes destinées de droit aux autres administrations économiques et financières de l'Etat, et notamment à celle du comte des largesses sacrées. Ces administrations ont bien aussi des représentants en province (*palatini*), mais ils sont incapables d'empêcher la bureaucratie préfectorale de tarir de cette façon, petit à petit, les sources alimentant leurs propres ressorts; ce qui n'est d'abord qu'usurpation, est ensuite rendu définitif et légalisé; de même, au cours du VI[e] siècle, l'administration de la plupart des douanes passe des largesses sacrées à la préfecture. Les dépenses des administrations de l'Etat, dépouillées ainsi de plus en plus de leurs recettes, sont assumées par la liste civile, qui est à l'abri des empiétements préfectoraux et dont les conditions furent de tout temps prospères.

Bien que les employés des administrations de l'Etat soient considérés fictivement comme des soldats, les fonctions civiles et militaires sont cependant, du IV[e] au VI[e] siècle, presque complètement séparées. Le haut commandement militaire est au V[e] siècle fortement centralisé dans l'Empire d'Occident, mais divisé, dans celui d'Orient, entre cinq *maîtres des milices,* dont deux dans la

capitale; sous Justinien, le nombre des ces dignitaires s'accroîtra légèrement. Ils ont sous leurs ordres, comme généraux en second, les *ducs*. L'armée elle-même se divise d'abord en deux catégories, les troupes de campagne et celles qui sont fixées aux frontières; cette dernière catégorie, beaucoup plus nombreuse mais beaucoup moins considérée, est une espèce de milice paysanne et héréditaire vivant surtout du produit des terres limitrophes que l'Etat lui a assignées et pour lesquelles il ne lui demande pas d'impôts. Depuis la fin du Ve siècle, à deux catégories de troupes régulières, composées de sujets romains, s'ajoutent, outre les contingents de peuples alliés (*socii*), des régiments impériaux de *fédérés* barbares qui se sont enrôlés à titre individuel, et plus tôt déjà, les *bucellaires,* guerriers également barbares pour la plupart, que les maîtres des milices et les ducs engagent pour leur propre compte; plus d'un duc n'en avait sans doute que quelques-uns, mais les bucellaires des grands généraux se comptent par centaines, et même parfois par milliers. En Orient, cette institution, tout bien considéré, n'a pas eu, dans la sphère militaire, de graves conséquences pour la cohésion de l'Etat; ce sont plutôt les soldats privés des grands propriétaires fonciers qui en font ressortir le caractère féodalisant.

Les mercenaires barbares manquent totalement de l'ancienne discipline romaine, mais leur valeur militaire n'en est pas moins de beaucoup supérieure à celle de la plupart des sujets romains; ils jouent donc un rôle prépondérant, d'autant plus qu'ils sont tous montés et qu'après le IVe siècle l'infanterie devient, du point de vue stratégique, une quantité de plus en plus négligeable. D'autre part, la pénurie de travailleurs agricoles dont souffre l'Empire protobyzantin engage le gouvernement à ne pratiquer la conscription parmi ses sujets que dans une mesure aussi limitée que possible; de fait, au temps de Justinien les troupes de campagne ne comprennent, outre les barbares venus d'au delà des frontières, que des montagnards robustes des Balkans et de certaines parties de l'Asie Mineure, qui pour la plupart s'enrôlent volontairement. Leur nombre est modeste, bien que suffisant pour empêcher leurs camarades barbares de faire subir à l'Empire d'Orient le sort de celui d'Occident; et comme les troupes barbares, très coûteuses, ne sont pas nombreuses non plus, les armées de campagne sont devenues très petites. Ce n'est qu'à la tête d'environ 18.000 hommes, dont 10.000 fantassins qui ne participèrent à aucune bataille, que Bélisaire anéantit le royaume vandale. Cependant, dans la seconde moitié du VIe siècle, la fin des migrations germaniques a pour conséquence qu'il est de plus en plus difficile à l'Empire de se procurer des mercenaires de cette race, et en outre, les Avares l'empêchent d'en engager d'autres au delà du Danube; c'est pourquoi on se voit obligé, sous les successeurs de Justinien, de recourir à nouveau plus sérieusement à la conscription dans tout l'Empire.

A partir de Justinien, le principe de la séparation des pouvoirs civil et militaire est de plus en plus abandonné: ainsi, en différentes provinces de la préfecture d'Orient, les gouverneurs sont investis du commandement des troupes; les Cyclades et quelques autres provinces maritimes sont détachées de la pré-

fecture d'Orient et groupées en une circonscription dont le chef exerce simultanément les pouvoirs de préfet du prétoire et ceux de maître des milices, de sorte qu'ici la séparation des deux pouvoirs n'existe même plus à l'échelon administratif le plus élevé. Depuis la fin du VI[e] siècle, l'Afrique latine et l'Italie sont toutes deux gouvernées par un *exarque* — attesté pour l'Italie dès 584, pour l'Afrique depuis 591 — qui est non seulement commandant en chef de la force armée, mais aussi le véritable chef de l'administration civile et donc, chose jusqu'alors inouïe, le supérieur du préfet du prétoire.

De même, dans les exarchats, les ducs (qui depuis Justinien ont très souvent la dignité de maître des milices) deviennent les véritables chefs de l'administration provinciale, et les officiers supérieurs ou *tribuns,* commandant les garnisons des villes de province, s'assujettissent les autorités municipales. La création des exarchats prélude déjà aux institutions méso-byzantines auxquelles elle a, en partie, servi de modèle.

Les réformes administratives inaugurées par Héraclius et complétées au cours du siècle suivant, comme toutes les réformes de cet empereur génial, changent profondément l'aspect du gouvernement central et de l'organisation provinciale de l'Empire; de la constitution préfectorale on passe à celle des *logothesia* et des *thèmes.* Bien que l'étendue de l'Empire soit diminuée de plus de la moitié, en comparaison des temps proto-byzantins, le nombre des hauts fonctionnaires relevant directement de l'empereur a triplé. La préfecture du prétoire, trop gonflée des compétences qu'elle a, petit à petit, enlevées à l'administration directement impériale, éclate en quelque sorte et disparaît. Certains *logothesia* de la préfecture d'Orient deviennent les noyaux de départements nouveaux dont la sphère d'activité embrasse l'Empire tout entier et qui se partagent, avec d'autres départements issus des services du *sacrum cubiculum,* les restes des anciennes largesses sacrées; d'autre part, l'administration des domaines de la liste civile et de l'Etat continue de subir de grands remaniements: centralisation progressive à partir de la fin du VI[e] siècle, nouvelle décentralisation sous la dynastie macédonienne. Les administrations financières de la Cour finissant par entrer complètement dans la sphère de l'Etat, il fallut en séparer le service de la liste civile qui reste entre les mains des eunuques; ainsi un *vestiaire privé* sous la direction du *protovestiaire* est détaché du *vestiaire impérial,* qui désormais comprend aussi l'administration de la monnaie.

Le sacellaire est devenu le contrôleur général de tous les ministres dont les attributions sont, au moins en partie, financières et économiques; citons, d'une part, les deux ministres qui jadis lui étaient directement subordonnés: le *chartulaire de la sacelle* — désormais la trésorerie principale de l'Etat — et le *chartulaire du vestiaire impérial;* et d'autre part, ceux qui dérivent de la préfecture du prétoire: le *logothète militaire* qui a soin de la levée des troupes, des fortifications et des dépenses régulières de l'armée, le *logothète particulier,* préposé aux manufactures de l'Etat et participant en cas de guerre à l'intendance militaire, et surtout le *logothète général,* ministre des douanes et des impôts. Ceux-ci évoluent également, mais les plus importants sont toujours les

contributions agraires, notamment un impôt foncier, une capitation personnelle, perçue par foyers ruraux et variant de 4 à 12 siliques, des droits sur les pâturages et le bétail.

Il semble que le *logothésion militaire* a été dès le temps d'Héraclius un ministère indépendant de la préfecture, tandis que le logothète général et le logothète particulier ne seront devenus des ministres qu'à la disparition de la préfecture d'Orient, vers 680. C'est à cette époque, au plus tard, que l'administration des postes a dû passer entièrement au maître des offices; vers le milieu du VIII[e] siècle, cette charge disparaît à son tour, et plusieurs des ses subordonnés relèvent désormais directement de l'empereur; ainsi, ses attributions militaires sont assumées par le *domestique des scholes,* qui jusque-là commandait les scholes (gardes du corps) en second, tandis que les fonctions de ministre des postes et des affaires étrangères échoient au *logothète des postes.* Dès le IX[e] siècle celui-ci tend à devenir le ministre le plus influent, d'autant qu'il cumule souvent sa charge avec celle de *préposé à l'encrier* (*impérial*), qui paraît empiéter de plus en plus sur les attributions du questeur; ce dernier existe encore cependant comme haut fonctionnaire judiciaire au XII[e] siècle. Le préfet de la Ville subsiste lui aussi.

En province, les réformes du VII[e] siècle ont pour conséquence que la géographie politique de l'Empire change brusquement d'aspect, les anciennes provinces devenant, avant de disparaître tout à fait, les subdivisions civiles de nouvelles circonscriptions à la fois militaires et politiques; ce sont les *themata, thèmes,* dont le nom trahit l'origine (comme c'est le cas pour la plupart des *logothesia*), puisqu'il ne signifie rien d'autre qu' 'établissement de troupes' ou 'corps de troupes établis'. Les différentes catégories de troupes qui avaient formé le noyau des armées héracliennes furent établies en bloc sur un territoire déterminé — tels les bucellaires en Galatie, les fédérés en Lycaonie et Pisidie, les cavaliers thraces en Carie et Lydie, d'autres en Mysie et une partie de la Phrygie, l'élite de l'infanterie en Bithynie. Ce sont autant de nouvelles unités à la fois stratégiques et territoriales, mais purement militaires, appelées *turmes* et commandées chacune par un *turmarque,* équivalent au duc de l'époque précédente; ce dernier titre ne fut d'ailleurs pas entièrement aboli. Le même principe d'organisation fut appliqué, d'abord en Asie Mineure, même à des régions où il n'y eut pas d'établissement de troupes étrangères, ainsi en Paphlagonie. Les turmes elles-mêmes formaient, à trois ou quatre, les *thèmes* dont les chefs ou *stratèges* étaient les anciens maîtres des milices, mais avec cette différence importante qu'ils étaient, tout comme en Occident les exarques, de rang plus élevé que les plus hauts fonctionnaires civils du thème, et jusqu'à un certain point même leurs supérieurs hiérarchiques. En tête de ceux-ci se trouve le *proconsul du thème,* qui hérite largement de la préfecture du prétoire et auquel les gouverneurs de province sont donc subordonnés. Mais à côté de lui il y a le *chartulaire du thème* relevant du logothète militaire, et si la caisse centrale du thème, relevant de la *sacelle,* reste probablement sous la direction du proconsul, la levée des impôts se fait plutôt indépendamment de lui, pour

le compte du logothète général, par le *diocète du thème* et des *diocètes* inférieurs.

Au cours des VIIIe et IXe siècles, ce système est modifié sur différents points. Les grands thèmes primordiaux sont successivement morcelés, leurs turmes donnant naissance, pour la plupart, à des thèmes, divisés eux-mêmes le plus souvent en deux ou trois nouvelles turmes plus petites, de sorte qu'au commencement du Xe siècle, on compte environ 30 thèmes, auxquels les grandes conquêtes subséquentes ajouteront quelques autres; les anciennes provinces disparaissent complètement, les fonctions de leurs gouverneurs étant réunies à celles des proconsuls — qui, d'autre part, perdent leurs attributions judiciaires au profit d'une institution plus récente, les *préteurs* ou *juges de thème;* finalement les proconsuls de thème sont remplacés par les secrétaires généraux de leurs bureaux, les *protonotaires de thème,* qui dépendent désormais directement de la sacelle.

Voilà pour les *themata.* L'effectif total des *tagmata* ou gardes impériales paraît bien s'être élevé temporairement, vers le milieu du IXe siècle, à 16.000 hommes, et il y a toujours aussi des mercenaires barbares; mais le gros des armées méso-byzantines a été formé, jusqu'au XIe siècle, par les soldats des *themata.* Dans la plupart des thèmes, les *stratiotes* ou soldats possédant des biens militaires étaient des cavaliers, tandis que les fantassins étaient recrutés parmi le reste de la population, et notamment parmi les autres paysans. Les *acrites* des thèmes limitrophes, qui étaient généralement des fantassins, semblent néanmoins avoir formé une catégorie privilégiée de stratiotes; à la différence des autres stratiotes, ils ne payaient pas d'impôts. Les *apélates* ou brigands des frontières étaient considérés comme un élément militairement très utile et reconnu comme institution publique; de tels irréguliers servent souvent comme garnisons de forteresses.

A l'époque proto-byzantine, la *marine militaire* avait été en général fort négligée; l'activité des corsaires arabes lui donna par contre à l'époque méso-byzantine une importance de tout premier ordre. C'est probablement la conquête de l'île de Chypre avec ses chantiers par les Arabes, en 649, qui amena l'empereur Constant II (petit-fils d'Héraclius) à organiser une puissante armée navale, dont l'existence peut être constatée à partir de 655. D'abord peu heureuse dans ses entreprises, elle devint bientôt extrêmement efficace, grâce à son arme formidable, inventée vers 674, le 'feu grégeois', qui fut le grand secret militaire des Byzantins, et qui semble avoir été une substance nitreuse et explosible, une vraie poudre — antérieure de plus de six siècles à celle des Occidentaux — et qui était lancée des vaisseaux byzantins sur ceux de l'ennemi, à l'aide de machines, ou sous forme de grenades à la main. Au VIIe siècle, les restes de la circonscription maritime que Justinien avait détachée de la préfecture du prétoire d'Orient, furent donc transformés en un grand *thème des marins,* auquel on incorpora militairement presque toute la côte occidentale et méridionale de l'Asie Mineure; pour tout ce qui ne regardait pas la flotte, ces régions étaient en partie rattachées au thème continental avoisinant. Le thème des marins primitif fut lui aussi morcelé par la suite, de sorte qu'il y eut

à partir de la seconde moitié du IXe siècle trois thèmes maritimes; d'autres thèmes ayant accès à la mer possédaient des flottilles à eux. Presque aussi importante, sinon plus importante, que toute la flotte *thématique* était, sous la dynastie macédonienne, la flotte dite *impériale,* stationnée à Constantinople et commandée par le *drongaire de la flotte.* Vers 900, le chiffre total des marins et soldats de marine byzantins ne paraît guère avoir été inférieur à 50.000.

L'histoire administrative de la basse époque se résume dans la destruction progressive des institutions méso-byzantines. Cette destruction s'annonce dès le second quart du XIe siècle. Dès cette époque, la grande propriété foncière a absorbé à tel point les biens militaires, et les stratiotes qui restent sont à tel point sous le pouvoir des grands barons, que le gouvernement anti-militariste préfère abolir entièrement la classe des *acrites,* dont il se méfie, et se faire racheter, autant que possible, l'obligation au service militaire. On diminue considérablement, et même trop, les effectifs des thèmes, tandis que les mercenaires étrangers deviennent pour la seconde fois un élément principal de l'armée byzantine; ce sont surtout des Petchénègues et des Turcs, des Russes et des Normands, plus tard aussi d'autres Occidentaux. Cependant, à côté des mercenaires et des soldats recrutés parmi les paysans des *pronoiai* et des grands domaines proprement dits, il y a toujours, jusqu'au milieu du XIVe siècle, des soldats possédant des biens militaires, et au XIIIe siècle Jean III Vatatzès, qui établit comme tels nombre de Coumanes en Asie Mineure, y fit même revivre l'institution des *acrites.* Les anciennes gardes du corps sont remplacées par d'autres; la plus importante parmi ces gardes est celle des Varègues, formée d'abord de Norvégiens et surtout de Scandinaves de Russie, et à partir du XIIe siècle d'Anglais (jusqu'au XIVe siècle, à la Noël, ils félicitent l'empereur en langue anglaise). Parmi les gardes qui disparaissent à la fin de l'époque méso-byzantine, se trouvent les scholes palatines. La fonction de leur ancien commandant, qui depuis quelque temps déjà est la plus haute charge militaire, divisée entre le *grand domestique d'Orient* et celui *d'Occident,* devient au XIIe et définitivement au XIIIe celle d'un seul *grand domestique,* qui est le commandant en chef de toute l'armée; il a sous ses ordres d'autres généraux parmi lesquels je ne nomme que le *konostablos* ou *connétable,* qui fait son apparition dans l'Empire de Nicée et qui est le commandant des mercenaires occidentaux. La domination passagère des Turcs sur deux des trois thèmes maritimes, aux dernières décades du XIe siècle, mit fin à la grandeur maritime de Byzance. Toutefois, Alexis Comnène réussit à réorganiser ses débris; il plaça la nouvelle flotte — qui, on le sait, était généralement insuffisante — sous le haut commandement d'un seul amiral, le *grand duc.*

Le connétable n'est pas le seul fonctionnaire dont le nom trahisse les influences étrangères qui s'exercent désormais à Byzance. Ainsi, nous rencontrons, peut-être dès Manuel Comnène, un corps de messagers impériaux appelés *tsaousioi* qui ne sont autre chose que les *tchaouchs* turcs; d'autre part, la diminution, très marquée depuis le XIIIe siècle, du rôle joué par les eunuques, et le rang très élevé assigné dès la même époque aux fonctions auliques, en partie nouvelles,

de l'*échanson,* du *grand veneur* et du *grand fauconnier,* dénotent que la Cour byzantine ressemble plus que par le passé aux Cours chevaleresque d'Occident.

Pour ce qui est de l'administration centrale, la sacelle est absorbée au milieu du XII[e] siècle par le vestiaire impérial qui, dans la première moitié du XIV[e] siècle, devient l'unique département financier et économique de l'Empire dépérissant. Sous les Anges est créée la fonction de *grand logothète* qui remplace de fait le logothète des postes, et dont l'importance, sous les Paléologues, est d'autant plus grande qu'après la reconquête de Constantinople par Michel VIII, les attributions de la préfecture de la Ville, devenue une dignité purement honorifique, furent ordinairement confiées au grand logothète. Une innovation de la basse époque est le *médiateur* (c'est-à-dire médiateur entre le prince et ses sujets), dont la fonction comporte en fait la direction de la chancellerie impériale, et fait parfois de celui qui l'exerce un véritable premier ministre; le titulaire de n'importe quelle charge peut être en même temps médiateur, seul ou conjointement avec un autre, mais c'est le plus souvent le logothète des postes, plus tard le grand logothète ou le préposé à l'encrier.

En province, le morcellement des thèmes continue, et bien que l'étendue de l'Empire fût vers 1200 plutôt moindre qu'elle n'avait été vers 900, il y a presque deux fois autant de thèmes qu'alors. Les chefs de ces thèmes de la basse époque ne portent plus le titre de stratège, mais celui de *duc.* Les pouvoirs de duc et de juge, et même celui de protonotaire de thème, sont parfois réunis aux XI[e] et XII[e] siècles; cette époque connaît une âpre lutte entre les autorités séculières et les autorités ecclésiastiques pour la juridiction en province; cette lutte se terminera essentiellement en faveur de l'Eglise, bien que plus tard les ducs et les 'têtes' locales qui leur sont subordonnées, exercent sans doute toujours, ne fût-ce qu'irrégulièrement, une juridiction à la mesure de leur puissance réelle. A côté d'eux, il y a toujours dans les thèmes les diocètes, appelés généralement, depuis le XII[e] siècle, *practeurs,* qui d'ordinaire, je l'ai déjà dit, ne sont plus réellement de vrais fonctionnaires ou employés de l'Etat, mais des fermiers d'impôts.

Après le milieu du XIV[e] siècle, l'Empire byzantin, au point de vue administratif comme aux autres points de vue, n'est plus qu'un amas de décombres où il est difficile de découvrir encore un système. Il y a peu de livres aussi lugubres que la description des charges et dignités, composée — dans le même but que Constantin Porphyrogénète visait en rédigeant son *Livre des cérémonies* — sous Jean V Paléologue: on y trouve, si j'ose ainsi dire, la putréfaction des splendeurs, bizarres certes, mais impressionnantes, devant lesquelles jadis le monde, plein d'admiration, s'était incliné. C'est dans cette danse macabre de titres sonores et remontant à un passé multi-séculaire, qu'apparaissent pour la dernière fois le logothète général, le logothète militaire, le préfet de la Ville, le questeur, et combien d'autres, chacun avec l'indication stéréotypée qu'il n'a plus de fonction. Par cette péroraison, fort appropriée au sujet, se termine l'histoire des institutions de l'Empire byzantin.

V. Les races et les langues dans l'Empire byzantin. Survivance de la civilisation byzantine

Ce dernier chapitre sera consacré à l'étude des races qui vivaient ensemble, s'entremêlaient et parfois s'entrechoquaient, dans le sein de l'Empire byzantin, et à l'héritage de Byzance, la continuation de l'histoire byzantine dans l'histoire moderne.

L'Empire romain tout entier couvrait encore à la fin du IVe siècle une superficie d'environ 4.000.000 km^2, c'est-à-dire presque autant que la partie européenne de la Russie actuelle et à peu près la moitié des Etats-Unis. Sa population a pu être évaluée pour le Ier siècle après J.-C. à environ 70 millions; elle avait considérablement diminué dans la suite, et au IVe siècle, l'Empire ne devait guère compter plus de 50 millions d'habitants. Bien que les *partes Occidentis* fussent beaucoup plus étendues que les *partes Orientis,* qui ne couvraient qu'un peu plus de 1.600.000 km^2, la population des régions orientales était plus dense de sorte qu'on peut, sans trop se tromper, compter environ 26 millions d'habitants pour l'Orient, et environ 24 pour l'Occident. La population continuant de décroître aux Ve et VIe siècles, on ne peut pas admettre que Justinien, après avoir ajouté aux *partes Orientis* environ 750.000 km^2 en Occident, ait régné sur plus de 30 millions de sujets. Quand l'Empire méso-byzantin atteignit sa plus grande étendue, dans la première moitié du XIe siècle, il couvrait plus de 1.100.000 km^2 — c'est-à-dire autant qu'aujourd'hui la France, l'Espagne et le Portugal ensemble — et sa population, très probablement, n'était pas inférieure à 20 millions d'habitants; on ne peut guère compter plus de 650.000 km^2 et 10 à 12 millions d'habitants pour l'Empire des Comnènes, et pas plus de 250 à 300.000 km^2 avec environ 5 millions d'habitants pour celui de Michel VIII Paléologue.

Au milieu du IVe siècle, l'Empire romain tout entier ne comptait qu'à peine une demi-douzaine de villes d'au moins 100.000 habitants, parmi lesquelles Rome et Alexandrie étaient les seules à dépasser le quart de million; la population d'Antioche ne se montait qu'à 150.000 et celle de la jeune Constantinople elle-même n'a certainement pas dépassé ce chiffre. Mais par la suite, tandis que l'ancienne Rome se dépeuple à ce point qu'il vint un temps (au VIe siècle) où les Ostrogoths purent chasser de son enceinte les quelques milliers d'habitants qui s'y trouvaient encore, la population de Constantinople, renforcée par des fuyards venant de partout, et notamment des pays balkaniques dévastés, augmente sans cesse; depuis Justinien jusqu'au sac de 1204 elle n'a sans doute jamais été inférieure à un demi million, et elle atteignit peut-être à certaines époques son chiffre actuel qui est d'environ 900.000.

A la fin du règne de Justinien un peu moins du quart des Byzantins étaient d'expression latine; ce sont les populations, dans leur presque totalité, de ses conquêtes occidentales et une partie très considérable, peut-être la moitié, des habitants de la péninsule balkanique. En effet, jusqu'à l'arrivée des Slaves, les régions intérieures et septentrionales des Balkans étaient habitées surtout par des Thraco-Illyriens, dont la grande majorité était depuis longtemps

linguistiquement latinisée. Ceux qui ne l'étaient pas, ou qui ne l'étaient pas assez pour conserver le vernis latin, devinrent, après s'être sans doute fortement mélangés avec des Slaves, le peuple albanais. A peu de chose près, les régions qui forment aujourd'hui le royaume des Hellènes et la Turquie européenne, ainsi que les deux tiers de l'Asie Mineure, étaient presque complètement grecs de langue. La partie byzantine de l'Arménie proprement dite était naturellement peuplée d'Arméniens; mais ils étaient aussi très nombreux dans les régions avoisinantes de la Cappadoce et dans la vallée supérieure de l'Halys.

En Syrie et en Egypte, l'élément d'expression grecque formait la majorité des populations urbaines, mais une minorité parmi les populations rurales; en Syrie, où il y avait, outre Antioche, un assez grand nombre de villes d'une certaine importance, la minorité hellénisée était sans doute relativement nombreuse à côté de la majorité d'expression araméenne; par contre, en Egypte, le diocèse le plus peuplé de l'Empire avec une seule grande ville, Alexandrie, les Grecs ne formaient qu'une minorité infime: à la conquête arabe, il n'y en avait que 200.000 en face de sept millions de Coptes. La structure démographique de la Palestine était semblable à celle de la Syrie proprement dite, avec cette différence que l'élément grec paraît y avoir été plus important encore, et que la population rurale, jusqu'au VI[e] siècle, se composait en grande partie de Juifs et de Samaritains (ces derniers furent presque exterminés à la suite de plusieurs effroyables révoltes). Des communautés juives se trouvaient d'ailleurs à travers tout l'Empire. Le prêt à intérêt n'étant pas à Byzance leur privilège sinistrement exclusif, les Juifs se livraient en nombre relativement grand à des métiers moins détestés, et notamment à la manufacture de tissus précieux, de sorte qu'au XII[e] siècle il y en avait 2000 à Thèbes, centre de la soierie, et Constantinople elle-même en comptait 2500.

Avant les conquêtes justiniennes, sur dix ou douze sujets de l'empereur d'Orient, il y en avait à peine un dont la langue maternelle était le latin; cependant, l'usage officiel du latin, sous la République et sous le Haut-Empire romain, n'a jamais été aussi étendu en Orient qu'à l'époque où celui-ci, pendant le premier siècle de l'histoire byzantine, est en passe de se séparer politiquement de l'Occident latin. Tandis qu'auparavant le grec avait joui, pour la Grèce, l'Asie, et l'Egypte, des droits d'une seconde langue de l'Empire, au point que la plupart des lettres impériales adressées à des sujets orientaux sont écrites en grec, le règne de Dioclétien est marqué par l'inauguration d'une politique linguistique qui se poursuivra pendant tout un siècle et qui se propose ni plus ni moins que de *latiniser* l'Orient romain.

Cette tentative d'imposer le latin comme langue officielle unique à près de 25 millions d'habitants — parmi lesquels on pouvait compter peut-être, à part les troupes, 50.000 personnes comprenant plus ou moins bien cette langue, et 10.000 peut-être pouvant s'en servir aisément — cette tentative paraît monstrueuse, et nous comprenons sans peine qu'elle ait finalement échoué, sans n'avoir jamais donné en pratique que des résultats trés superficiels. D'ailleurs cette entreprise de contrainte linguistique n'a pas le caractère d'oppression brutale

qu'on pourrait être tenté de lui attribuer: car il ne faut pas perdre de vue qu'en Egypte comme en Syrie, la minorité formée par les gens de langue grecque n'avait jamais eu le moindre souci de justice linguistique envers la majorité de la population. Bien au contraire, si la petite propriété rurale, tant en Egypte qu'en Syrie et ailleurs, va toujours décroissant, l'assujettissement de la paysannerie aux grands propriétaires, et le besoin même qu'elle a de s'assurer, par le patronage, leur protection contre les agents de l'Etat, sont dus sans doute aussi à son impuissance totale à faire valoir ses droits en justice, toute la procédure se faisant en une langue que les paysans justiciables ne connaissaient pas. Les masses opprimées n'ont pas pu être défavorables à une mesure qui les aurait mises, du point de vue linguistique, sur un pied d'égalité avec leurs maîtres grecs. C'est ainsi que dans la vieille Hongrie d'avant 1914 la majorité slave et roumaine de la population avait préféré de loin le régime linguistique en vigueur jusqu'en 1844, et dans lequel l'unique langue officielle était le latin, à celui qui substitua à la langue latine celle de la minorité hongroise. En tout cas, il est remarquable que la tentative de latiniser sinon l'Orient romain lui-même, au moins son administration, suit de près le premier symptôme inquiétant de la révolte des peuples de l'Orient romain contre l'hellénisme, je veux dire l'éphémère formation du grand royaume de Palmyre qui, de 260 à 273, groupa les populations syrienne et égyptienne sous une dynastie sémitique.

Les premiers signes de la victoire définitive du grec sur le latin dans l'administration de l'Orient — telle la loi de 397 qui permit aux juges provinciaux de rendre leurs sentences en grec — précèdent de peu l'organisation de plus en plus consciente des nationalités copte et syrienne dans les Eglises hérétiques qui prennent naissance au Ve siècle. La désaffection de ces peuples vis-à-vis de l'Empire aboutit à la fin de l'époque proto-byzantine à la perte de l'Egypte et des provinces asiatiques d'au delà du Taurus; peut-être aurait-elle pu être au moins atténuée si le gouvernment avait su rester fidèle à l'esprit qui fit la grandeur de Rome (et qui se traduit encore dans l'effort latinisateur du IVe siècle) et se maintenir ainsi au-dessus des oppresseurs grecs aussi bien que des Orientaux opprimés, au lieu de chercher inlassablement à faire dans le domaine dogmatique des concessions à ce que des meneurs grecs persuadaient aux masses anti-grecques être leurs croyances, et au lieu de capituler, d'autre part, dans le domaine administratif, social et économique, devant l'aristocratie grecque.

Presque toutes les lois contenues dans le Code Justinien de 534 ont encore été conçues en latin; mais bien que Justinien, originaire de la Serbie actuelle, fût lui-même d'expression latine, la plupart de ses lois ultérieures furent rédigées en grec, sans doute à l'instigation de Jean de Cappadoce, qui supprima presque entièrement l'usage du latin dans l'administration centrale de la préfecture d'Orient. Pendant un certain temps, le gouvernement continua encore de correspondre en latin avec les pays latinophones, mais après la mort, en 582, du dernier empereur qui eût le latin pour langue maternelle, le grec devint très vite la seule langue officielle de l'Empire. Il est vrai que jusqu'au VIIe

siècle le latin reste la langue du commandement militaire; que c'est seulement à partir du VIIIe siècle que sur les monnaies les légendes grecques commencent à apparaître, très timidement d'abord, à côté des légendes latines, qu'elles n'évinceront complètement que vers la fin de l'époque méso-byzantine; il est vrai aussi qu'en certaines cérémonies de la Cour quelques mots latins plus ou moins estropiés sont encore prononcés au temps du Porphyrogénète, et qu'au XIIe siècle encore le *préposé à l'encrier* contresigne des décrets impériaux en y apposant le mot latin *legimus*. Mais à la fin du VIe siècle déjà saint Grégoire le Grand se plaint de ce qu'il n'y ait presque personne à Constantinople qui ait une connaissance suffisante du latin; et nous savons que vers la fin du VIIe siècle même les ordonnances impériales envoyées en Italie sont écrites en grec, et c'est l'exarque de Ravenne qui doit faire traduire en latin, pour les porter à la connaissance des sujets, celles de ces ordonnances qui lui sont adressées.

Cependant, si depuis le VIIe siècle l'Etat byzantin se sert à peu près exclusivement du grec, il est encore loin d'être essentiellement grec de race et de sentiment national. Dans la mesure où l'hellénisme a essayé de s'assimiler des peuples parlant une autre langue, il n'y a réussi en général que très médiocrement. Là où il entrait en contact avec des populations vraiment barbares, il ne rencontrait généralement guère de résistance. C'est ainsi que les rudes montagnards et marins du centre et du sud de l'Asie Mineure furent lentement hellénisés au cours des siècles romains et proto-byzantins. De même les Slaves, qui depuis la fin du VIe siècle s'établirent en masse dans les différentes contrées de la Grèce, furent complètement hellénisés au fur et à mesure qu'ils tombèrent, de la fin du VIIIe au milieu du Xe siècle, sous la domination byzantine; ce fut là aussi, naturellement, le sort de la descendance des prisonniers de guerre et des transfuges slaves établis par dizaines de milliers en Asie Mineure, notamment en Bithynie, sous Constant II, Justinien II et Constantin V. Plus tard, furent également hellénisés en partie (mais en plus grande partie slavisés) les Thraco-Illyriens d'expression latine qui, par suite de l'immigration slave, s'étaient retirés en Macédoine méridionale et dans les régions avoisinantes; les Coutso-Valaques d'aujourd'hui sont leurs descendants.

Ailleurs, l'hellénisme byzantin ne possède quelque force conquérante qu'en Sicile et en Italie méridionale, pour deux raisons convergentes: d'une part, dans les premiers temps de l'Antiquité classique, une colonisation massive avait fait de ces régions la 'Grande Grèce' et l'hellénisation y avait sans doute laissé de fortes traces; d'autre part, à la suite de l'invasion arabe en Orient, une nouvelle vague colonisatrice, formée d'émigrés orientaux d'expression grecque, notamment des moines, et renforcée par les éléments militaires, inonda la Sicile, la Calabre et la terre d'Otrante. Ces pays furent donc si bien grécisés sous la domination byzantine que la langue grecque continua d'y jouer un rôle de premier plan à travers les dominations arabe, normande et souabe jusqu'à celle des Angevins et des Aragonais.

Mais l'hellénisme byzantin est impuissant partout où il se heurte à un sentiment national conscient et fier de son passé, qu'il soit doublé ou non d'un

sentiment d'antagonisme social par rapport à l'élément hellénisateur. Une arme des plus puissantes dans la lutte d'une race pour son existence et pour sa langue, est la possession de caractères écrits qui lui permettent de réunir et de conserver un patrimoine littéraire. Les peuples qui ont résisté avec succès à l'influence hellénisante de Byzance possédaient cette arme, et pour plusieurs d'entre eux c'est Byzance elle-même qui l'a forgée. Si cela n'est pas tout à fait le cas des Arméniens, il est cependant indiscutable que l'invention des caractères arméniens et la création de la littérature arménienne, aux premières décades du Ve siècle, ont été accomplies avec l'aide efficace, et peut-être même décisive, du gouvernement byzantin. Pour celui-ci, il s'agissait alors de choyer les Arméniens, dont la grande majorité se trouvait sous la domination perse; l'Arménie a toujours bénéficié, autant que souffert, de sa situation géographique qui la plaçait entre Rome et ensuite Byzance, d'une part, et les Parthes, puis les Perses, puis les Arabes, de l'autre. Elle cherchait et trouvait alternativement l'appui d'un de ses grands voisins contre l'autre. Longtemps, la communauté de foi entre l'Empire et l'Arménie fut un atout entre les mains du gouvernement impérial, qui se fit aussi un devoir d'aider de toutes ses forces à la christianisation des peuples du Caucase; le plus important de ces peuples, les Géorgiens — ou, comme on disait alors, les Ibères — s'étaient convertis dès le temps de Constantin le Grand, et depuis Justinien presque toutes les autres nations du Caucase étaient également chrétiennes.

Dès lors, toutes ces nations furent en relations étroites et suivies avec Byzance; leurs rois étaient vassaux de l'empereur et fiers des dignités byzantines qu'il leur conférait. Mais si les Géorgiens restèrent attachés à la religion de Byzance, la grande majorité des Arméniens, au VIe siècle, rallia définitivement le monophysisme, qui est aujourd'hui encore leur religion; l'Eglise dissidente fut en Arménie le plus puissant élément promoteur et organisateur de la résistance opposée à toutes les tentatives d'assimilation au sein de l'Empire byzantin. Cependant, les Arméniens ont joué dans l'histoire byzantine un rôle considérable, non pas comme peuple, mais comme individus sujets de l'empereur, qu'ils fussent des réfugiés venus de l'Arménie non byzantine ou des Arméniens nés sur le sol byzantin.

On ne peut pas comprendre Byzance ni juger équitablement les éléments dont elle se compose, sans tenir compte d'un fait fondamental et qui explique bien des choses, à savoir qu'un très grand nombre de personnages qui font sa gloire, comme champions de l'hellénisme chrétien ou de l'Etat gréco-romain, sont des Orientaux plus ou moins (parfois très peu) grécisés, notamment des Syriens et, dans le domaine politique et militaire, surtout des Arméniens.

Tandis que l'apport de l'Egypte à la civilisation byzantine est plutôt maigre (sauf peut-être dans le domaine artistique) à cause de la situation démographique de ce pays, il en va tout autrement de la Syrie. C'est en Syrie que sont nés Ammien Marcellin d'Antioche, dont l'oeuvre, écrite à la fin du IVe siècle en latin, lui assigne par sa valeur tant historique que littéraire une place parmi les plus grands historiens de tous les temps; Procope de Césarée, le

contemporain de Justinien, que j'ai déjà nommé comme le plus important représentant de l'historiographie byzantine proprement dite; le plus grand parmi les docteurs de l'Eglise d'Orient, saint Jean Chrysostome, qui fut en même temps le meilleur orateur de langue grecque depuis Démosthène; saint Jean Damascène, le dernier de ces docteurs, qui pourrait avoir exercé une certaine influence sur les grands scolastiques occidentaux des XIIe et XIIIe siècles; saint Romain le Mélode, Juif converti de l'époque justinienne, généralement reconnu comme le plus remarquable poète chrétien d'expression grecque, bien que ses hymnes contiennent parfois des longueurs excédantes; Jean Malalas, auteur, au VIe siècle, du livre byzantin qui connut, si l'on peut ainsi dire, le plus grand succès mondial: car sa chronique populaire, complètement dénuée de culture intellectuelle mais amusante à lire, ne servit pas seulement de modèle à la chronographie byzantine vulgaire des époques postérieures, mais exerça aussi une influence profonde sur les jeunes littératures des peuples slaves qui la connurent en traduction.

Il est à noter que la Syrie a seulement cessé de contribuer à la vie intellectuelle et politique de l'Empire un siècle entier après la conquête arabe: l'inventeur du feu grégeois fut un Syrien; saint Jean Damascène est l'adversaire littéraire le plus éloquent des iconoclastes dans les commencements de la querelle des images; à Rome plusieurs papes de la première moitié du VIIIe siècle sont également des Syriens, et l'empereur qui déchaîna la lutte contre les images du Christ et des saints, Léon III, que nous appelons 'l'Isaurien' en perpétuant une erreur d'un chroniqueur byzantin, est lui aussi Syrien.

Dès la fin du VIe siècle et le début du VIIe, de nombreuses troupes arméniennes, recrutées dans des territoires alors conquis sur les Perses, furent envoyées en Thrace, probablement pour y ête établies avec leurs familles, et en 756, Constantin V transplanta beaucoup d'Arméniens en Thrace également, surtout peut-être dans la partie occidentale, qui devint un peu plus tard le thème dit de Macédoine. Géographiquement, ce thème n'a rien à voir avec la Macédoine antique et moderne, alors presque entièrement entre les mains des Slaves, mais son nom a pour conséquence que l'Arménien Basile Ier, qui en était originaire, est appelé 'le Macédonien', et sa dynastie, la dynastie de Macédoine. Le grand Narsès, qui conquit l'Italie, et plusieurs autres du même nom qui, à la même époque et un peu plus tard, furent de hauts fonctionnaires byzantins, sont tous des Arméniens. L'empereur Héraclius est issu de la même race. En 778, les stratèges de quatre des cinq thèmes principaux sont des Arméniens; il en est de même de l'empereur Léon V, qui ouvre la seconde phase de la querelle des images, et de l'impératrice Théodora, mère de Michel III, qui la termine; le célèbre patriarche Photius lui-même descend, par sa mère, de l'illustre famille arménienne des Kamsarakan. Ajoutons, sans épuiser cette liste, que les empereurs Romain Lécapène et Jean Ier Tzimiscès, successeur immédiat de Nicéphore Phocas, et comme lui un des grands héros militaires de Byzance, sont également des Arméniens; c'est aussi le cas, pendant toute l'époque méso-byzantine, de presque tous les rebelles qui se sont fait proclamer empereurs;

il n'y a pas de quoi s'en étonner, puisque les grands barons d'Asie Mineure orientale, tels les Phocas eux-mêmes, paraissent appartenir pour la plupart à cette race.

A côté des Arméniens, il convient de mentionner ici les Géorgiens au service de Byzance, depuis le prince Bacurius, un des généraux les plus en vue de Théodose le Grand, jusqu'à Grégoire Pacurianus, qui fut grand domestique des scholes d'Orient sous Alexis Comnène et tomba glorieusement dans une bataille contre les Petchénègues en 1086. Ce personnage offre un intérêt tout particulier, parce que, seul de tant d'éminents Byzantins d'origine étrangère, il nous fournit quelque indication sur ce que pouvaient être les sentiments intimes qui les animaient à l'égard de l'ambiance grecque où ils vivaient; inutile d'ajouter qu'ici non plus il ne faut pas trop généraliser, et que la seconde génération d'une famille allogène, établie dans l'Empire, s'adapte autrement à cette ambiance qu'un étranger venu lui-même faire fortune à Byzance. Grégoire Pacurien était très bon chrétien; il a même fondé, en 1083, un monastère dont l'acte de fondation, jalousement conservé par ses détenteurs grecs, put enfin, en 1904, être publié, d'après une copie tardive, par Louis Petit, le futur archevêque latin d'Athènes. Or, dans cet acte, Grégoire Pacurien, le bras droit de l'empereur, le grand général romain, défend à jamais, et de la façon la plus stricte, d'admettre dans son monastère des 'Romains', c'est-à-dire des Grecs, dont il flétrit la violence, la fanfaronnerie et la cupidité. Telle est donc l'opinion d'un des personnages les plus haut placés de l'Empire et les plus dévoués à sa cause, sur le peuple que les apparences permettent d'identifier dans une large mesure avec l'Etat byzantin, et qui bientôt lui sera vraiment identique; tant il faut se garder de confondre le patriotisme byzantin, basé sur la conscience d'une unité romaine et chrétienne de l'Etat et de sa civilisation, avec ce qu'on appelle une conscience nationale.

Dans la première moitié du IXe siècle, Byzance affirma plus fermement que jamais sa suprématie sur les pays du Caucase, et étendit une dernière fois sa souveraineté directe sur l'Arménie; dans la seconde moitié du même siècle, elle dut, sous la poussée seldjoucide, se retirer définitivement de ces régions ainsi que de l'Asie Mineure orientale et centrale. Ce fut aussi la fin du grand rôle joué à Byzance par les Arméniens. L'Etat fondé à cette époque dans l'antique Cilicie par des Arméniens qui y avaient émigré en masse, et appelé Petite Arménie, fut bien soumis passagèrement aux Comnènes, et naturellement en relations constantes avec l'Empire byzantin; mais en somme, il participe moins à la civilisation byzantine qu'à celle des principautés latines, fondées en Orient à l'occasion de la première croisade.

Sous un rapport cependant, une influence arménienne, exercée à travers l'Empire, n'a révélé toute son importance qu'après la rupture des liens qui unissaient les Arméniens à Byzance. Dans les marches orientales de l'Asie Mineure et en Arménie, était apparue au VIIe siècle une nouvelle secte, dont les membres s'appelaient, on ne sait trop pourquoi, les *Pauliciens;* le caractère de cette secte paraît avoir été essentiellement manichéen; son enseignement pro-

fessait deux dieux, l'un bon, l'autre mauvais, et rejetait les sacrements ainsi que le culte des saints et des images. A cause de la grande valeur militaire dont les Pauliciens faisaient preuve dans la lutte contre les Arabes, il furent très appréciés par les premiers empereurs iconoclastes, et il se peut fort bien que le désir de leur plaire ait été un des motifs qui engagèrent Léon III à déchaîner la querelle des images. L'attitude bienveillante du gouvernement permit à l'hérésie paulicienne de se répandre dans toute l'Asie Mineure et même dans la capitale: mais au IXe siècle, cette attitude changea complètement, et, dès avant la fin de la querelle des images, des mesures impitoyables furent prises dans le but d'exterminer la secte. Beaucoup de Pauliciens se refugièrent dans les montagnes situées entre les vallées supérieures de l'Halys et de l'Euphrate, où ils combattirent désormais du côté des Arabes contre l'Empire jusqu'à ce que Basile Ier parvint à briser leur résistance; Jean Tzimiscès transplanta les restes de la secte en Thrace.

Naturellement, il y avait toujours bon nombre de Pauliciens qui malgré la persécution étaient restés secrètement attachés à leurs croyances, et depuis la fin du Xe siècle un rejeton du Paulicianisme se répand à son tour, surtout dans les Balkans: c'est la secte des *Bogomiles,* nom qui signfie en langue slave 'les amis de Dieu'. En vain Alexis Comnène, qui fit brûler vif leur chef, essaya-t-il de les supprimer; jusqu'à la fin du moyen âge, les Bogomiles jouèrent un rôle très important en Bulgarie et en Bosnie. Leur opposition aux religions tant orthodoxe que catholique a considérablement aidé les Turcs à s'assujettir les Slaves des Balkans, et si, de nos jours encore, presque un tiers de la population bosnienne, y compris toute l'aristocratie du pays, appartient à la religion musulmane, c'est parce que ses ancêtres, étant Bogomiles, avaient préféré devenir sujets du sultan que de se plier à l'influence de leurs voisins catholiques, et avaient ensuite embrassé de bon coeur la religion des conquérants. Mais l'importance du Bogomilisme ne se borne pas à cela; car à partir de la fin du XIe siècle, cette hérésie d'origine arménienne s'infiltra en Occident, où elle provoqua un essor formidable du manichéisme qui couvait toujours sous la cendre; elle y donna naissance à la secte des Cathares, appelés en France méridionale Albigeois.

Si l'admirable symbiose arméno-byzantine a été fertile pour chacun de ses deux éléments, les Serbes, les Bulgares et les Russes doivent toute leur civilisation à Byzance sans lui avoir donné en échange quoi que ce soit. Politiquement, les Russes n'ont jamais fait partie de l'Empire, et la majorité des Serbes n'ont subi sa domination que d'une façon indirecte et très limitée; jusqu'à la mort de Manuel Comnène, leurs princes reconnaissaient en général la suzeraineté de l'empereur, tantôt volontairement, tantôt par contrainte. Je dis: la majorité des Serbes, parce que la minorité, assez forte parmi les ancêtres des Serbes d'aujourd'hui, qui faisait partie du premier royaume bulgare, fut avec celui-ci incorporée à l'Empire byzantin par Basile II.

Alors qu'à la fin du XIIe siècle se forment pour la première fois deux communautés serbes constituant de véritables Etats, celui de Bosnie et celui de la

Serbie proprement dite, la Bulgarie, secouant de commun accord avec les Valaques de Macédoine le joug byzantin qu'elle avait subi pendant près de deux siècles, n'a qu'à faire revivre la tradition remontant à son tsar Syméon. On comprend ainsi pourquoi le peuple médiéval le moins slave parmi les peuples slaves, celui dont la formation est due à une tribu turco-tatare, est plus imprégné de civilisation byzantine que les Russes et les Serbes; de même le fait que les Serbes n'ont pas été soumis au joug turc aussi complètement ni aussi longtemps que les Bulgares, explique qu'ils sont aujourd'hui moins barbares que ces derniers.

Quand Boris-Michel et son peuple eurent accepté la foi chrétienne, ils ne tardèrent pas à adopter pour l'usage liturgique et littéraire la langue dont s'étaient servis les saints Cyrille et Méthode en évangélisant les Tchécoslovaques, et les caractères inventés par saint Cyrille à cet effet; ce fut pour les Bulgares chose d'autant plus naturelle que cette langue n'était autre que le dialecte macédo-bulgare parlé par les Slaves des environs de Thessalonique. Le fait que ce dialecte convenait aux besoins d'un peuple appartenant à la branche occidentale des Slaves, montre combien les langues slaves étaient encore peu différenciées à cette époque; pour la même raison, la langue cyrillienne n'eut aucune difficulté à s'introduire non seulement chez les Serbes mais aussi chez les Russes dès qu'ils devinrent chrétiens, et à maintenir fortement les liens existant entre les langues des Slaves orthodoxes, puisqu'elle a servi de base littéraire à elles toutes. Or, c'est en Bulgarie qu'est éclose une première littérature slave, dépassant les limites tracées par les besoins strictement liturgiques. La valeur intrinsèque de cette littérature est nulle, mais son mérite est énorme. Elle est l'oeuvre du tsar Syméon et l'orgueil de son peuple, mais s'il me faut en parler ici, c'est parce que cette oeuvre n'est tout entière qu'une émanation de la civilisation byzantine. Syméon s'était imbu de cette civilisation pendant les années qu'il avait passées dans sa jeunesse à Constantinople pour y faire ses humanités. Il traduisit lui-même bon nombre de sermons de saint Jean Chrysostome et fit traduire différents autres ouvrages grecs, parmi lesquels la chronique de Malalas; de même il fit compiler une encyclopédie donnant la somme des connaissances scientifiques que possédaient alors les Byzantins. Le raffinement artistique de ses constructions, le faste de sa Cour imitaient avec un certain succès le modèle byzantin. Mais les ambitions de Syméon ne s'arrêtaient pas là; empereur des Bulgares, il n'aspirait à rien moins qu'à devenir lui-même l'empereur des Romains, c'est-à-dire l'empereur universel, dont il usurpa le titre; bien qu'il n'ait pas atteint ce but, il fait néanmoins époque par cette prétention, car son exemple devait être suivi par la suite, et de façon bien plus significative, par d'autres princes slaves.

D'autre part, sous Syméon, l'Eglise de Bulgarie devint un patriarcat, c'est-à-dire qu'elle fut la première Eglise slave indépendante de l'Eglise grecque. Il est vrai que cette indépendance était étroitement liée à l'existence de l'Etat bulgare: après que celui-ci eut pris fin en 1018, le patriarcat de Bulgarie fut transformé en archevêché. L'autonomie que la sage modération de Basile II

avait garantie à cet archevêché perdit bientôt aux yeux des Bulgares toute valeur réelle, les archevêques qui se succédèrent sous la domination byzantine étant, à partir du second, des Grecs, choisis fréquemment au sein du clergé de Constantinople. C'est alors qu'apparut pour la première fois dans les Balkans ce trait particulièrement odieux et qui sera caractéristique de la Turcocratie: l'assujettissement d'un peuple à une Eglise qui, au lieu d'être son soutien et son refuge, est au contraire un instrument servant à le dominer et à l'exploiter; il est intéressant de voir, à la fin du XI[e] siècle, l'archevêque Théophylacte, théologien de vues très larges et un des protagonistes de la lutte du pouvoir ecclésiastique contre le pouvoir séculier, exprimer surtout à propos des Bulgares, dont il est le pasteur, son dégoût larmoyant d'être condamné à vivre parmi ces barbares. Soit dit entre parenthèses, la façon dont s'exprime Théophylacte nous met en garde contre le danger de surestimer les résultats de l'activité civilisatrice de Syméon, et un fait d'ordre économique comporte le même enseignement: d'une part Basile II avait maintenu dans toute la Bulgarie un régime d'économie-nature, et d'autre part la décision du gouvernement de percevoir les impôts en espèces avait causé en 1040 une terrible révolte des Bulgares.

Les Serbes subissaient l'ascendant de la civilisation byzantine, non seulement par l'intermédiaire de la Bulgarie, mais aussi directement. Pour ce qui est de l'influence intellectuelle et littéraire, le monastère serbe de Chilandar au Mont Athos fut un débouché important vers la Serbie. De même que les Bulgares, les rois serbes firent de leur mieux pour imiter les institutions byzantines; ainsi, les hautes dignités auliques de Byzance furent copiées à la Cour d'Etienne Douchan. Jusqu'il y a peu de temps on croyait que la Serbie avait reçu d'une façon très complète l'organisation administrative de Byzance et qu'il avait existé une chancellerie grecque à la Cour des rois serbes; mais M. Mošin a montré qu'il n'en est rien et qu'on s'est laissé induire en erreur par des actes copiant servilement des formules employées par les modèles byzantins; c'est là une belle illustration du jugement de Nicéphore Grégoras, d'après qui les Serbes se comportaient comme des singes par rapport à Byzance. Le code juridique publié par Etienne Douchan est lui-même un témoignage de la barbarie où vivait toujours son peuple, et cette barbarie se manifeste davantage encore dans les moeurs des souverains serbes tels que nous les peignent des Byzantins épouvantés.

Pendant ses premières décades, le second royaume bulgare se vengea sur les Grecs, de la façon la plus sauvage; il eut cependant par la suite, en la personne de son puissant tsar Jean II Asen (1218-1241), un monarque qui jouissait de l'estime des Byzantins eux-mêmes. Un siècle plus tard, sous le tsar Jean Alexandre, on traduisit un nombre considérable de textes grecs; toute une école littéraire surgit, qui s'attacha, non sans pédanterie, à rendre plus exacte la méthode de traduction et à purifier la langue; l'influence de cette école sera très sensible dans la littérature russe des XV[e] et XVI[e] siècles. Parmi les ouvrages traduits en prose slave sur ordre de Jean Alexandre, se trouve une chronique en vers composée sous Manuel Comnène; son auteur,

Constantin Manassès, parlant de la prise de Rome par les Vandales au Ve siècle et voulant flatter l'empereur, compare le sort de l'ancienne Rome à celui de la nouvelle qui, d'après lui, serait jeune et florissante sous un empereur aussi excellent que Manuel. Le traducteur bulgare retient le motif, mais remplace, dans la comparaison, Constantinople par Trnovo, la capitale bulgare, et Manuel Comnène par Jean Alexandre. En effet, à l'instar de Syméon, Jean II Asen déjà s'était appelé 'empereur des Bulgares et Romains', et Jean Alexandre fit de même, tout comme Etienne Douchan — avec plus de raison, il est vrai, vu le grand nombre de ses sujets grecs — s'intitulait 'empereur des Serbes et des Romains'. Il est assez naturel qu'à l'époque où Constantinople était aux mains des Latins, et ensuite, au temps de la décrépitude byzantine sous les Paléologues, d'ambitieux princes slaves aient songé à remplacer les empereurs légitimes en conquérant l'Empire byzantin, et qu'ils aient exprimé ce désir par les titres qu'ils prenaient; ce qui est nouveau chez le client littéraire de Jean Alexandre, c'est l'idée, encore à l'état d'ébauche chez lui, que l'Empire, lié originairement à Rome, est transféré une deuxième fois, et qu'il est passé à la capitale d'un peuple orthodoxe et slave, plus jeune que les Grecs et donc plus apte à la tâche que comporte cet honneur.

Le moine bulgare qui traduisit la chronique de Constantin Manassès ne se serait certes pas permis d'en altérer le texte comme je viens de le dire, si l'Eglise de Bulgarie n'avait été alors aussi indépendante du patriarcat de Constantinople que l'était l'Etat bulgare vis-à-vis de l'Empire byzantin. En effet, les souverains bulgares et serbes de la première moitié du XIIIe siècle n'avaient pas manqué de profiter de la faiblesse du patriarcat orthodoxe de Byzance, temporairement délogé par les Latins et résidant à Nicée, pour se créer des Eglises nationales; après s'être d'abord rapprochés de la papauté, ils s'aperçurent qu'ils avaient plus à gagner en s'entendant avec le patriarche byzantin, qui érigea d'abord la Serbie en archevêché, bientôt devenu complètement autonome, et rétablit ensuite lui-même le patriarcat bulgare en 1235. Sous Etienne Douchan l'Eglise serbe devint un patriacat elle aussi avec Peć pour résidence. Au milieu du XVe siècle il fut supprimé au profit de l'Eglise grecque, puis rétabli sous Soliman le Magnifique; enfin, l'Eglise de la Serbie turque subit encore une fois au XVIIIe siècle le sort de l'Eglise bulgare, qui longtemps auparavant était retombée sous la juridiction du partriarche oecuménique après la fin du patriarcat et de l'Etat bulgares, marquée par la prise de Trnovo par les Turcs en 1393.

Car par une des plus curieuses contradictions de l'histoire, à laquelle j'ai déjà fait allusion, la conquête turque, pour anéantir l'Etat byzantin et pour avilir à un degré inouï son Eglise, étendit territorialement et matériellement le rayon d'action de celle-ci. Quand, soixante ans après la Bulgarie, l'Empire byzantin succomba à son tour, Mahomet le Conquérant jugea bon de laisser subsister le patriarcat de Constantinople et même de lui témoigner quelque faveur; les sujets chrétiens n'étant pas pour le sultan ottoman un objet de sollicitude gouvernementale, mais simplement un objet d'exploitation, il était

avantageux de ne pas détruire leur organisation ecclésiastique, dont le fonctionnement dispensait l'Etat de leur donner une organisation quelconque, surtout qu'au moyen de cette organisation ecclésiastique déjà existante on pouvait d'autant mieux les rançonner. La vaste compétence que l'Etat byzantin avait attribuée à l'Eglise dans le domaine du droit public, et notamment en ce qui regarde le pouvoir judiciaire, facilita singulièrement la transition à la Turcocratie. Exposés eux-mêmes au bon plaisir des maîtres turcs, le patriarcat et ses subordonnés ecclésiastiques eurent donc souvent sur les populations chrétiennes un pouvoir plus grand que du temps de l'Empire; la façon dont ils en usèrent généralement paraît bien être illustrée par le souvenir détestable que ces Grecs laissèrent chez les Slaves des Balkans.

Pour être juste, il faut bien dire que, sans l'Eglise, la situation des chrétiens en Turquie aurait sans doute été encore pire, que le haut et le bas clergé ne manquèrent pas toujours entièrement de représentants dignes, et que, malgré tout, c'est principalement l'Eglise qui a conservé le christianisme et quelques restes de la civilisation byzantine dans l'Empire ottoman. Néanmoins, l'histoire du patriarcat sous la domination turque est quelque chose de vraiment écœurant. La dignité patriarcale est mise à l'encan, ou plutôt, il faut l'acheter aux Turcs à un prix qui monte presque de vacance en vacance. Cet argent, on se le procure soit par des pratiques parfois très louches, soit en mendiant chez les fidèles riches, de sorte que le patriarcat, pour autant qu'il n'est pas asservi aux Turcs, se soumet de la façon la plus abjecte à quelques riches familles grecques. Ces grandes familles, descendant en partie de façon plus ou moins authentique de l'aristocratie byzantine, des Paléologues, des Cantacuzènes etc., exploitent autant qu'elles le peuvent, à l'imitation des Juifs et des Arméniens, leurs grandes aptitudes commerciales, complémentaires de l'incapacité des Turcs en affaires.

Les plus importants parmi ces fidèles du patriarcat de Constantinople sont ceux qui parviennent à se faire nommer princes tributaires de Valachie ou de Moldavie, où certains d'entre eux se plaisent à prendre des allures discrètement impériales, espérant l'Empire et craignant, à plus forte raison, le cordon de soie; ces princes, qui depuis le commencement du XVIIIe siècle sont toujours des Grecs, disposent donc souvent du trône patriarcal après s'être entendus avec le Grand Seigneur ou ses Vizirs sur le prix à payer. Cette 'Byzance après Byzance' (pour employer une expression de M. Iorga) disparaît dès avant la Révolution française, supplantée par les conceptions libérales et nationalistes qui remplacent petit à petit la mentalité post-byzantine; c'est de ce milieu gréco-roumain, formant l'élément le plus avancé parmi les sujets ottomans, que partit ensuite le mouvement retentissant, précurseur de ceux qui par la suite devaient libérer la plupart des peuples chrétiens du joug turc. Il est vrai que Georges le Noir parvint à fonder une petite principauté à demi indépendante, noyau du royaume actuel de Yougoslavie, dès avant l'entreprise follement généreuse d'Ypsilanti, mais c'est plutôt celle-ci qui assura la sympathie de

l'Europe aux *raïas* turcs, ce qui rendit plus facile à la Russie de poursuivre son oeuvre libératrice dans les Balkans.

La décadence de l'Empire ottoman entraîna *ipso facto* celle du triste pouvoir que lui devait le patriarcat de Constantinople; en 1833 l'Eglise du royaume des Hellènes, bien que grecque elle-même, se détacha du patriarcat, puis ce fut le tour des autres Eglises du sud-est européen. La chute de la Turquie ottomane, après la guerre de 1914-18, n'a laissé sous l'autorité du patriarche oecuménique, devenue strictement religieuse, que les Grecs de la Turquie actuelle, et comme il n'y en a plus en Asie Mineure, leur nombre ne s'élève plus guère qu'à 300.000 personnes environ; les différentes Eglises schismatiques reconnaissent bien au patriarcat une primauté d'honneur, mais elle est de pure forme. Comme les patriarcats schismatiques d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, et en un certain sens aussi leurs concurrents monophysites, il n'est plus qu'un résidu byzantin sans avenir.

L'idée de la translation de l'Empire chez un peuple slave ne prit entièrement corps et ne revêtit toute son importance historique que dans la conception russe, d'après laquelle Moscou est la troisième Rome, héritière de la seconde. C'est dans une chronique russe de 1512, adaptant à ses fins la traduction bulgare de Constantin Manassès, que Moscou est appelée pour la première fois 'notre nouvelle Rome'; après avoir déploré la prise de Constantinople par les Turcs, le chroniqueur semble exprimer l'espoir que la Russie, dont il exalte la vigueur et la foi, rétablira un jour l'Empire universel et orthodoxe. Quelques années plus tard, le moine Philothée de Pskov formula la doctrine de façon définitive en déclarant au sujet du grand duc de Moscou:

'Il est sur terre le seul empereur des chrétiens, il conduit l'Eglise apostolique, qui ne se trouve ni à Rome ni à Constantinople mais dans la ville bénie de Moscou . . . Tous les empires chrétiens, leur temps écoulé, ont passé ensemble dans celui de notre souverain, conformément aux livres prophétiques; c'est l'Empire russe. Car deux Rome ont succombé, mais la troisième est debout et il n'y en aura pas de quatrième . . . L'Eglise de Constantinople s'est réfugiée auprès de la troisième Rome, qui est la Nouvelle Grande Russie.'

Ce n'est pas tout d'un coup que cette théorie s'était fait jour en Russie. Pendant plus de deux siècles, la dépendance ecclésiastique de cette nation envers Byzance avait été complète. Depuis le milieu du XIe siècle, après la dernière guerre byzantino-russe, un monachisme russe avait pris naissance à Kiev; il tenait de Byzance non seulement sa règle mais aussi sa nourriture spirituelle et littéraire, qui lui parvenait, soit directement, soit par l'intermédiaire de la Bulgarie. Parmi les plus anciens monuments de la littérature russe créée par ce mouvement monastique se trouve un code juridique utilisant largement des manuels de droit byzantin; d'ailleurs le patriarche de Constantinople exerçait sérieusement la juridiction que le droit canon lui conférait sur le métropolite de Kiev. Mais depuis le commencement du XIVe siècle, des doutes surgirent sur l'aptitude des Grecs à garder le patrimoine de Rome, et ces doutes ne pouvaient manquer de s'affirmer, car le déclin de l'Empire byzantin ne pouvait

plus être un secret pour personne, tandis qu'on pressentait la réunion progressive de toutes les Russies et leur libération du joug tatare. Visiblement la Russie montait, alors que Byzance baissait, et il est tout naturel que petit à petit l'esprit d'indépendance et de critique vis-à-vis de la mère spirituelle se soit développé chez la fille, à mesure que celle-ci grandissait. La lente reconstitution de la puissance russe est due à la collaboration étroite des métropolites avec les grands-ducs de Moscou, où fut transféré en 1326 le siège métropolitain. Les métropolites continuent d'être nommés par le patriarche oecuménique, mais à côté de Grecs on trouve désormais parmi eux des Russes et des Bulgares, et c'est précisément un métropolite bulgare de Moscou qui, à la fin du XIV[e] siècle, paraît s'être attaché à promouvoir chez les Russes le sentiment de leur valeur nationale et religieuse. L'autorité de Byzance était alors déjà très ébranlée en Russie.

Ce n'est cependant qu'après le concile de Florence en 1439, où l'empereur et le patriarche de Byzance avaient souscrit, sous la menace du danger turc, à l'union avec l'Eglise catholique, que la Russie s'émancipa définitivement de la tutelle byzantine. Le dernier métropolite grec de Russie, Isidore, un des participants du concile de Florence, avait été nommé cardinal de l'Eglise romaine, et avait adhéré à l'union; le grand-duc Vasili II le fit déposer comme hérétique, et fit élire par un concile russe un nouveau métropolite de son choix. On comprend dès lors que la chute de l'Empire byzantin en 1453 ait été considérée par les Russes comme une juste punition de 'l'apostasie' grecque; le nouveau métropolite Iona déclare explicitement dans ses lettres que Constantinople a succombé parce qu'elle a renié la foi orthodoxe, qui vit en Russie, et nulle part ailleurs. De là à la théorie de la troisième Rome, il n'y a plus qu'un pas. Il fut franchi d'autant plus facilement que le long règne du grand-duc Ivan III, fils et successeur de Vasili II, fut couronné de succès à l'intérieur comme à l'extérieur: il réunit sous son sceptre presque toutes les principautés russes, rejeta la suzeraineté des Tatares, et augmenta le territoire russe à leurs dépens; d'autre part, il épousa en 1472 Zoé Paléologue, nièce du dernier empereur Constantin XI, et acquit ainsi une espèce de prétention dynastique au trône byzantin. Aussi refusa-t-il fièrement le titre de roi que lui offrit l'empereur germanique Maximilien I[er], et fit-il les premiers pas pour remplacer le titre de grand-duc par celui de tsar. Le cérémonial d'après lequel il fit couronner co-régent le fils de son fils aîné (1498), est celui qu'on observait à Byzance pour le couronnement d'un César; cependant, avec quelques modifications, ce fut, aux siècles suivants, le cérémonial observé aux couronnements des tsars russes.

Il fallait encore régler les relations de la troisième Rome avec le patriarcat oecuménique qui, après la prise de Constantinople, s'était empressé de rompre avec l'Eglise catholique et était donc redevenu orthodoxe aux yeux des Russes. Sous la Turcocratie il n'était pas à même de revendiquer ses anciens droits; uniquement soucieux d'obtenir l'appui de la Russie, dont la puissance ne fit que croître au cours du XVI[e] siècle, le patriarche Jérémie II, qui vint lui-même à

Moscou, octroya en 1589 au métropolite russe la dignité de patriarche avec tous les droits qu'elle comporte, c'est-à-dire en le reconnaissant entièrement indépendant du siège de Constantinople.

Avec Pierre le Grand, qui abolit le patriarcat de Moscou, la Russie officielle abandonne l'idéal byzantin. Le gouvernement des tsars modernes, malgré tous ses défauts, a cependant toujours rempli fidèlement la tâche que lui avait léguée la seconde Rome: la lutte pour la civilisation chrétienne contre l'Islam. C'est là la dernière conséquence palpable, et non la moindre, de l'histoire byzantine.

On a dit trop souvent quel fut le rôle de Byzance dans le développement artistique et littéraire de la Renaissance occidentale, pour que je m'étende à mon tour sur ce sujet; rappelons seulement que sans Byzance, la culture moderne manquerait de tout ce qu'elle doit à la littérature grecque classique, et que d'innombrables monuments d'art, souvent des plus beaux, sont autant de legs de Byzance à la postérité.

Mais ce qui donne à l'histoire byzantine un intérêt, si j'ose dire, pratique, parce qu'il a trait à notre propre temps et à l'avenir, c'est le fait que toutes les nations habitant de nos jours la partie du globe qui s'étend de l'Italie au Caucase, et de l'Egypte à la Russie, ont passé par une phase byzantine sans laquelle elles seraient bien différentes de ce qu'elles sont.